

AQVITANIA

TOME 33

2017

Revue interrégionale d'archéologie

Aquitaine

Limousin

Midi-Pyrénées

Poitou-Charentes

*Revue publiée par la Fédération Aquitania,
avec le concours financier
du Ministère de la Culture, Direction du Patrimoine, Sous-direction de l'Archéologie
et de l'Université Michel de Montaigne – Bordeaux,
et soutenue par l'Institut des Sciences Humaines et Sociales du CNRS*

SOMMAIRE

AUTEURS	7
---------------	---

ARTICLES

O. NILLESSE, R. ARTHUIS, P. POIRIER, C. VISSAC, <i>L'agglomération fortifiée de hauteur de la fin du Premier âge du Fer de Mervent (Vendée), le rempart du Chêne Tord</i>	11
P. GARDES (dir.), L. BENQUET, T. LE DREFF, P. PÉFAU, M. SOLER, COLLAB. A. BADIE, F. CALLÈDE, L. CALLEGARIN, A. COIQUAUD, A. DARDENAY, A. DENYSIAK, C. RUIZ DARASSE, I. PINGEON, M. VIDAL, <i>L'agglomération de hauteur de Roquelaure-La Sioutat (Gers). Les occupations antiques</i>	39
D. FELLAGUE, <i>Nouvelle interprétation sur deux sculptures de Périgueux. Des fragments de chapiteaux figurés plutôt que des portraits funéraires ?</i>	127
P. DUMAS-LATTAQUE, <i>Un espace artisanal ou de stockage dans la partie nord de Vesunna : la fouille des caves de l'école élémentaire de la Cité à Périgueux</i>	137
A. BLANC, D. DUSSOT, L. LAMOINE, J. ROGER, <i>Inscriptions dans la cité des Lémovices : de nouveaux textes et de nouvelles lectures pour une meilleure connaissance de la population et de leurs pratiques funéraires</i>	149
N. BAILLS-BARRÉ, M. TIREL, <i>Les sépultures de nouveau-nés et de nourrissons découvertes hors des contextes funéraires traditionnels en Gaule Aquitaine (I^{er} s. a.C -V^e s. p.C)</i>	177

RÉSUMÉS DE MASTER

P. CAUSSADE, <i>Les meules romaines dans le Sud-Ouest de la Gaule</i>	219
M. PILARD, <i>La cave gallo-romaine dans l'habitat privé rural et urbain des provinces romaines des Gaules (seconde moitié du II^e s. a.C.-IV^e s. p.C)</i>	225
S. MÉRY, <i>Les boucles d'oreilles mérovingiennes dans le quart sud-ouest de la Gaule : inventaire, typo-chronologie, usages</i>	233
A. CROLA, <i>Potences, gibets et fourches patibulaires en Périgord du Moyen Âge à l'époque moderne</i>	237
A. TAUNAY, <i>Le mur de l'Atlantique : la défense de l'entrée de l'estuaire de la Gironde (Royan-Pointe de Grave). État des lieux et perspectives de recherches</i>	241

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS	
-----------------------------	--

AUTEURS

ARTHUIS Rémy	Inrap Grand-Ouest, UMR 6566 CReAAH ; remy.arthuis@inrap.fr.
BADIE Alain	USR 3155 IRAA ; badie@mmsh.univ-aix.fr
BAILLS-BARRÉ Nathalie	Post-doctorante, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, chargée d'études à la CRDOA ; nathalie.baills@culture.gouv.fr
BENQUET Laurent	Inrap, UMR 5608 TRACES ; laurence.benquet@inrap.fr
BLANC Aurélien	Diplômé en master Histoire, Civilisations, patrimoine, Université Clermont-Auvergne ; ab.aurelienblanc@gmail.com
CALLÈDE Fabien	Inrap Grand-Sud-Ouest ; fabien.callede@inrap.fr
CALLEGARIN Laurent	EHEH ; laurent.callegarin@casadevelazquez.org
CAUSSADE Pierre	doctorant , UMR 5607 Ausonius ; pierre.caussade@wanadoo.fr
COQUAUD Audrey	CERAGAS ; audrey.coiquaud@gmail.com
CROLA Anne	Diplômée en master Archéologie et Sciences de l'Archéologie, Université Bordeaux Montaigne ; anne.crola@etu.u-bordeaux-montaigne.fr
DARDENAY Alexandra	Université Toulouse – Jean Jaurès, UMR 5608 TRACES ; adardenay@yahoo.fr
DENYSIAK Anaïs	CERAGAS ; anais.denysiak@gmail.com
DUMAS-LATTAQUE Pierre	Archéologue, Bureau d'études Éveha ; pierre.dumas-lattaque@eveha.fr
DUSSOT Dominique	Ingénieur d'études, ministère de la Culture ; dominique.dussot@culture.gouv.fr
FELLAGUE Djamilia	Maitresse de conférences, Univ. Grenoble-Alpes, Luhcie ; djamilafellague@yahoo.fr
GARDES Philippe	Inrap, UMR 5608 TRACES ; philippe.gardes@inrap.fr
LAMOINE Laurent	Maitre de conférences, Université Clermont-Auvergne ; laurent.lamoine@uca.fr
LE DREFF Thomas	UMR 5608 TRACES ; thomas.le.dreff@gmail.com
MÉRY Sabine	Diplômée en master Archéologie et Sciences de l'Archéologie, Université Bordeaux Montaigne ; sabine.mery@etu.u-bordeaux-montaigne.fr
NILLESSE Olivier	Inrap Grand-Ouest, UMR 6566 CReAAH ; olivier.nillesse@inrap.fr
PÉFAU Pierre	Université Toulouse – Jean Jaurès, UMR 5608 TRACES ; pierre.pefau@etu.univ-tlse2.fr
PILARD Martin	Doctorant, UMR 5607 Ausonius ; pilard-martin@hotmail.fr
POIRIER Philippe	Inrap Grand Sud-Ouest, UMR 5554 ISEM ; philippe.poirier@inrap.fr.
ROGER Jacques	Ingénieur d'études, ministère de la Culture ; jacques.roger@culture.gouv.fr
RUIZ DARASSE Coline	UMR 5607 Ausonius ; coline.ruiz-darasse@u-bordeaux-montaigne.fr
SOLER Matthieu	UMR 5608 TRACES ; iehl007@gmail.com
PINGEON Iris	Université Toulouse – Jean Jaurès, UMR 5608 TRACES ; ipingeon@gmail.com
TAUNAY Anaïs	Diplômée en master Archéologie et Sciences de l'Archéologie, Université Bordeaux Montaigne ; anais.taunay@hotmail.fr
TIREL Mélissa	doctorante, UMR 6566 CReAAH ; melissa.tirel60@gmail.com
VIDAL Michel	Conservateur du patrimoine honoraire ; vidalmichel@hotmail.fr
VISSAC Carole	GéoArchÉon ; carole.vissac@wanadoo.fr.

Philippe Gardes (dir.), Laurence Benquet,
Thomas Le Dreff, Pierre Péfau, Matthieu Soler,
avec la collaboration d'Alain Badie, Fabien Callède,
Laurent Callegarin, Audrey Coiquaud, Alexandra
Dardenay, Anaïs Denysiak, Coline Ruiz Darasse,
Iris Pigeon, Michel Vidal

L'agglomération de hauteur de Roquelaure- La Sioutat (Gers). Les occupations antiques

RÉSUMÉ

La fouille de l'agglomération de hauteur de La Sioutat a donné des résultats d'intérêt majeur pour l'étude des débuts de l'architecture italique dans la province d'Aquitaine. Les deux maisons étudiées appartiennent au modèle classique de la *domus* à cour centrale. Elles ont été édifiées vers 20/15 a.C. et permettent de s'interroger sur les ressorts de la transition urbaine et architecturale à l'œuvre au 1^{er} s. a.C.

MOTS-CLÉS

domus, agglomération, architecture, oppidum, Auguste, transition

RESUMÉN

La excavación del poblado de Roquelaure-La Sioutat ha proporcionado datos de gran interés para el conocimiento de los principios de la arquitectura itálica en la provincia de Aquitania. Las dos casas estudiadas pertenecen al modelo clásico de la *domus* de patio central. Fueron construidas alrededor de 20/15 a.C. y nos permiten preguntarnos sobre el proceso de transición urbana y arquitectural vigente durante el siglo I a.C.

PALABRAS CLAVE

domus, poblado, arquitectura, oppidum, Augusto, transición

Le programme de fouille de La Sioutat constitue l'aboutissement d'un projet de recherche entamé dans les années 1990 sur la question de l'organisation territoriale des peuples aquitains¹. Le dossier a été nourri par les résultats d'une prospection thématique portant sur le Gers et ses marges (2002-2004). Cette dernière a complètement renouvelé notre perception de la période et révélé une occupation dense et hiérarchisée du territoire². À partir de ces résultats inattendus, il est apparu fondamental de développer des programmes de fouilles, et en particulier dans les zones à fort potentiel archéologique comme la vallée du Gers. C'est dans ce contexte qu'est né le projet de recherche autour de La Sioutat. Il s'agit d'un programme d'envergure piloté par l'UMR 5608 – TRACES et réunissant une dizaine de chercheurs et spécialistes institutionnels.

Le site de Roquelaure-La Sioutat fait partie des principales agglomérations de hauteur attestées au sud de la Garonne. Connue surtout grâce à un ensemble de peintures murales exceptionnelles, exhumées dans les années 1960, il n'avait plus suscité d'intérêt particulier depuis. La reprise des recherches en 2006 a permis de relancer l'étude du contexte de découverte des enduits peints, à savoir un vaste bâtiment antique, et d'entamer l'étude de l'ensemble de la séquence stratigraphique, s'échelonnant du VII^e-VI^e s. a.C. au début du I^{er} s. p.C.

La fouille des vestiges antiques a été achevée en 2015. Bien qu'ils se situent dans la continuité des occupations antérieures, leur étude monographique a été considérée comme prioritaire avant de poursuivre les recherches. L'essentiel du propos concerne deux bâtiments à cour partiellement compris dans l'emprise.

INTRODUCTION

Présentation

Le bourg de Roquelaure se situe dans une zone de coteaux entre les vallées du Gers, à l'est et du Talouch, à l'ouest (fig. 1-2). À 100 m à l'est du village, le site de La Sioutat occupe un promontoire rocheux qui s'avance nettement sur la ligne de coteaux en direction du Gers. Sa partie centrale correspond à une élévation elliptique descendant en pente douce, vers l'est et l'ouest, et de manière plus abrupte, côté sud et nord. Culminant à 239 m d'altitude, le site offre un point de vue remarquable sur la région, et ce jusqu'à plus de 20 km à la ronde.

Aujourd'hui, le plateau se présente comme un triangle irrégulier de 350 m de long sur 250 m de large maximum (fig. 3). Mais une partie du site a été détruite par une carrière qui a mis à profit les flancs du promontoire comme front de taille. Seul côté est le dispositif de barrage protohistorique a été en partie épargné. Ainsi, le site a été amputé d'environ 20 % de sa surface initiale, en particulier du côté de l'entrée actuelle où le banc calcaire a été exploité sur plus d'1/2 ha. Aujourd'hui réduite à 5 ha, la surface du site devait se situer à l'origine aux alentours de 7 ha.

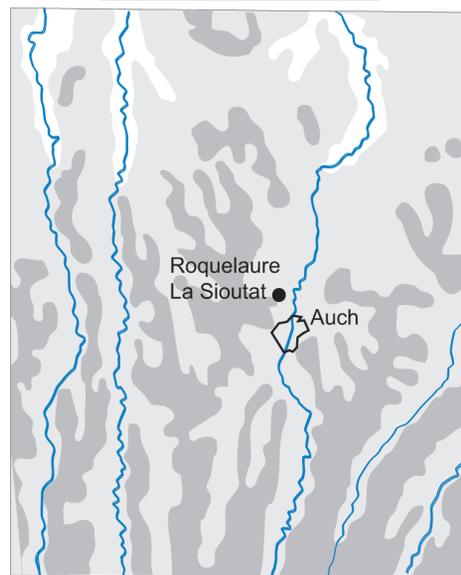


Fig. 1. Localisation du site de Roquelaure – La Sioutat (DAO P. Gardes).

1- Gardes 1990, 2001a et 2002.
2- Gardes & Colléoni 2007.



Fig. 2. L'oppidum vu de l'est (cl. F. Colléoni).

Le talus défensif n'est plus conservé que sur 80 m de long, côté est. Il se présente aujourd'hui comme une butte peu marquée, envahie par la végétation. L'axe de celle-ci laisse supposer que le rempart adoptait à l'origine une forme curvilinéaire. Le talus ne mesure que 3 m de haut pour 16 m de large. Il domine à l'est l'abrupt naturel dont le dénivelé a, de toute évidence, été accentué artificiellement. À sa base se développe un important fossé de près de 25 m de large pour au moins 3 m de profondeur, dont le tracé est aujourd'hui repris par la route d'accès au plateau. Le dénivelé entre le sommet de la butte et le fond actuel du fossé atteint 13 m. L'accès primitif à l'éperon pourrait correspondre à un chemin aménagé à flanc de coteau, sur le versant nord du promontoire.

Au-delà de ce plateau de 7 ha environ, à l'origine, une partie de l'agglomération devait se développer sur le coteau sud, comme le montrent les ramassages de surface réalisés depuis 1998. L'emprise totale du site peut donc être estimée à plus de 15 ha, au moins dès la fin de l'âge du Fer.

Historique des recherches

Les premières découvertes réalisées sur le plateau de La Sioutat remontent semble-t-il à la fin du XVIII^e s. J.-F. de Montégut, érudit toulousain, décrit dans un Mémoire seulement publié en 1882³ des vestiges situés dans une propriété appartenant à un notable local. Il observe les restes d'une construction antique comprenant une série de pièces en enfilade et des éléments témoignant d'une probable installation thermale.

3- Batz 1882.

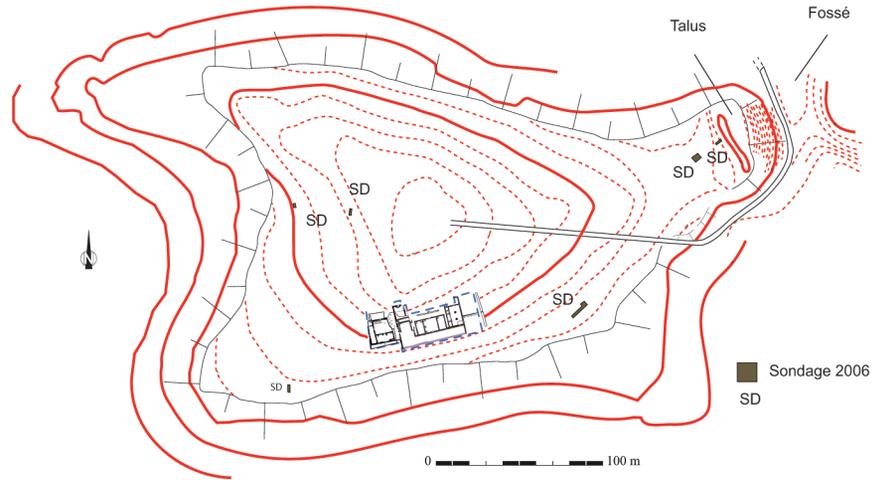
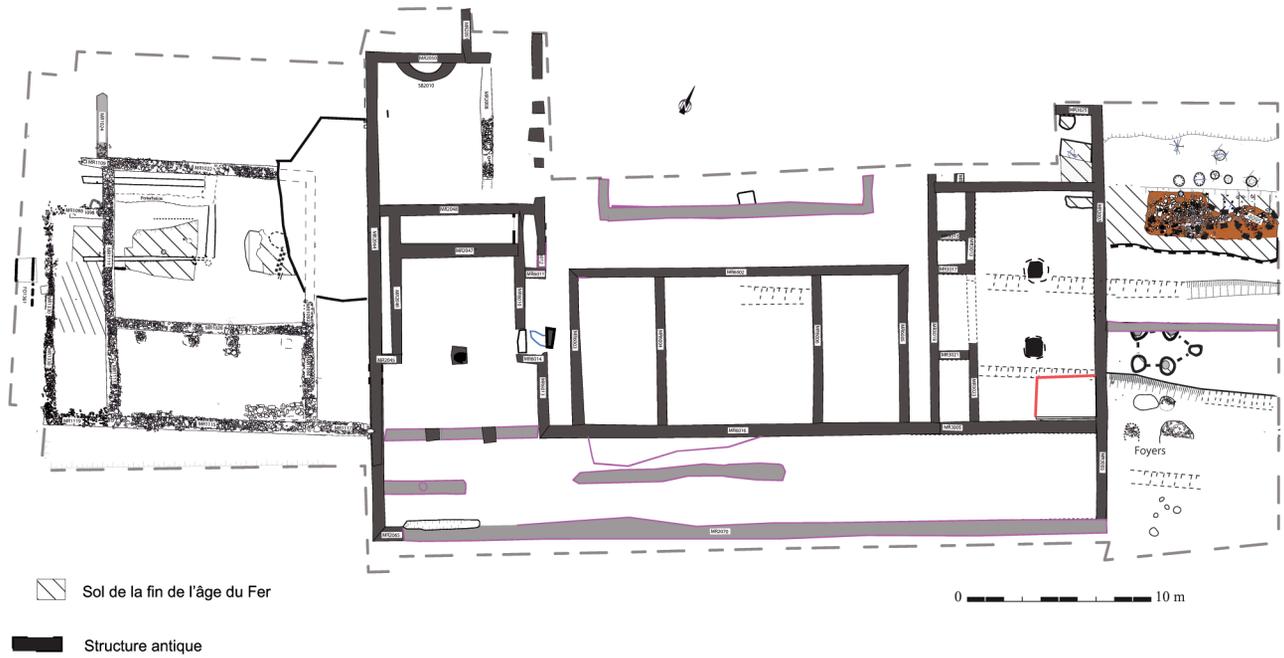


Fig. 3. Plan général de la fouille (DAO O. Onezime, F. Callède et P. Gardes).



Malheureusement, en l'absence de toute indication topographique, on ne peut affirmer que ces vestiges se rapportent au site de La Sioutat⁴.

Le site n'est ensuite mentionné que de manière anecdotique⁵. On sait, par exemple, qu'un puits, révélé par des travaux de carrière, a été fouillé dans les années 1950, à l'extrémité sud-est du promontoire⁶.

Mais les recherches de terrain ne débutent véritablement qu'au début des années 1960. En 1962, M. Cantet et A. Péré décident de consacrer une campagne de fouilles au dégagement des murs d'une construction gallo-romaine, repérée par prospection/sondage sur le versant sud du plateau. Ils mettent au jour une série de pièces en enfilade donnant sur une galerie extérieure (fig. 4). Ce travail n'est achevé qu'à l'issue de nouvelles campagnes réalisées en 1968 et en 1969. Quelques sondages complémentaires sont également effectués en 1970 avant la remise en culture du plateau. Ces recherches ont livré un mobilier très abondant, mais aussi une grande quantité de fragments d'enduit peint dans la galerie. À noter que, outre la villa, les fouilleurs mentionnent la découverte de fragments de céramique protohistorique hors-stratigraphie dans leur publication de 1963.

Après une éclipse de près de vingt ans, l'étude du site ne reprend timidement qu'en 1987. Il fait l'objet, en effet, de prospections pédestre et aérienne dans le cadre d'une enquête portant sur l'occupation du sol à l'époque antique dans la commune⁷. À cette occasion, C. Petit-Aupert met en évidence le plan complet de l'édifice exploré dans les années 1960. Il s'agit en réalité d'un bâtiment beaucoup plus vaste, organisé autour d'une cour centrale. La fin de cette opération coïncide malheureusement avec un regain d'activité des détectoristes. Parallèlement, J.-C. Hébert consacre une étude à la collection constituée par le propriétaire du plateau mais aussi par des individus moins scrupuleux depuis la fin des années 1960⁸.

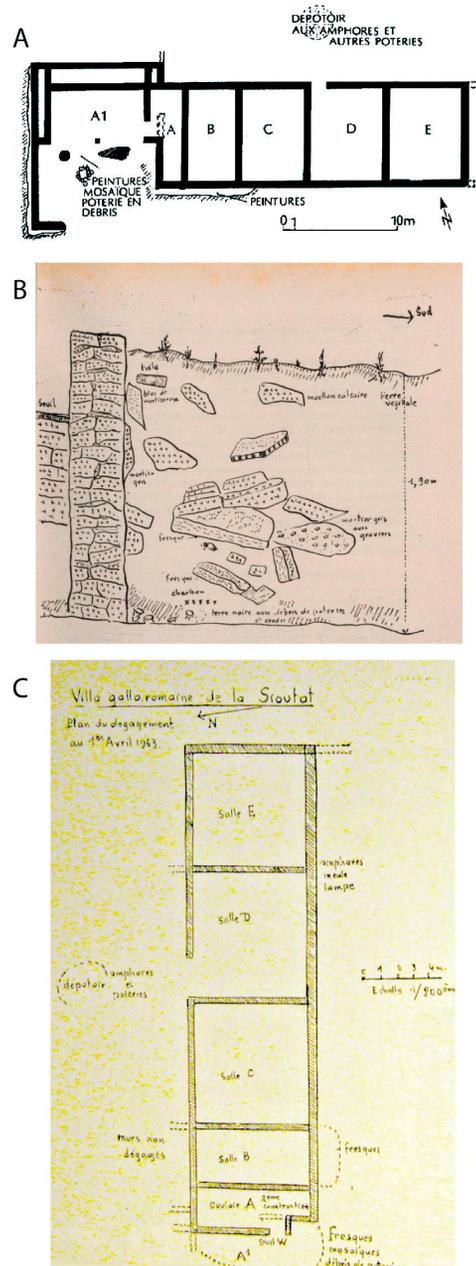


Fig. 4. Relevés anciens. **A.** Plan des vestiges reconnus dans les années 1960 (DAO P. Gardes d'après Barbet 1983) ; **B.** Coupe stratigraphique dans l'actuelle PCE2027 (Cantet & Péré 1963a, 175) ; **C.** Plan des fouilles en 1963 (*ibid.*, 174).

4- Il existe en effet deux autres sites antiques importants (*villae*) dans la commune : Garmazan et Lartigaou.

5- Aubas 1934 ; Baqué 1940.

6- Saint-Martin 1977.

7- Recherches de C. Petit-Aupert (voir Petit-Aupert & Sillière 1997).

8- Hébert 1987.

Les recherches de 2006 à 2015

Le programme de recherche actuel a débuté, en 2006, par une campagne d'évaluation archéologique. Les différents sondages réalisés ont donné des résultats inespérés étant donné le contexte et les conclusions pessimistes exprimées par les premiers fouilleurs (fig. 3), qui pensaient que les vestiges avaient été détruits par les agents naturels et les travaux agricoles. Des conditions de fossilisation particulières, combinées à la protection offerte par les maçonneries antiques, expliquent qu'une partie de la sédimentation ait échappé à l'érosion, malgré le pendage marqué du versant. La stratigraphie, extrêmement difficile à lire en raison de la densité d'occupation, de la nature du sédiment et de l'intensité de la bioturbation, laisse tout de même apparaître des niveaux correspondant à trois horizons bien caractérisés, avec une puissance totale qui peut dépasser par endroits, comme dans la cour du bâtiment est, les 1 m.

En 2007, une fouille a confirmé l'intérêt du site et justifié la mise en place d'un programme d'étude pluriannuel (2008-2010). Jusqu'en 2010, le chantier s'organisait en deux fenêtres de fouille distantes de 30 m implantées de part et d'autre de l'emprise de fouille ancienne.

Dans ces deux emprises (fig. 3), la stratigraphie a pu être observée, au moins partiellement, jusqu'au substrat. La confrontation de la stratigraphie avec le mobilier a permis de définir quatre périodes, divisées ou non en phases. Précisons qu'il n'existe aucune rupture dans l'occupation entre le II^e s. a.C. et le début du I^{er} s. p.C. Les maisons de l'état le plus récent ne sont pas construites après une période d'abandon, mais bien dans la stricte continuité avec les phases antérieures.

À partir de 2011, la réunion des deux fenêtres de fouille a été l'occasion d'étudier dans sa totalité le sud du bâtiment est. Les niveaux antérieurs ont pour l'instant à peine été effleurés, mais ont pu être connectés avec les zones déjà actives antérieurement.

Objectifs et méthode de fouille

Le projet de recherche échafaudé autour du site de La Sioutat répond à une problématique et résulte d'un constat. Nous nous situons dans un secteur géographique qui présente un important retard de recherche, puisque peu de fouilles ont concerné l'habitat protohistorique et la période de transition avec l'époque romaine. Le constat vaut plus généralement pour l'ensemble de l'Aquitaine de César. Jusqu'aux années 2000, les données disponibles se limitaient à des observations ponctuelles, issues de prospections ou d'opérations très modestes et souvent réalisées dans des conditions d'urgence. L'étude du site ne pouvait donc être seulement guidée par une problématique ; il s'agissait aussi de collecter des données qui enrichiraient le champ des questionnements.

Quelle est la place du site de Roquelaure à l'échelle micro-régionale et régionale ? Son statut a-t-il évolué au fil du temps ? Quelles fonctions pour quels habitants ? Plus concrètement, les vestiges antiques découverts dans les années 1960 soulevaient de nombreux problèmes. Une partie des maçonneries n'avait pas été reconnue et le contexte mais aussi la nature du bâtiment exploré de même que sa chronologie méritaient d'être mieux cernés.

Progresser dans la connaissance du site nécessitait la mise en place d'une stratégie d'intervention adaptée à un contexte stratigraphique complexe. De fait, nous avons été confrontés aux contraintes inhérentes à toute fouille urbaine avec en particulier une forte densité d'occupation et d'importantes interférences stratigraphiques. Mais, la situation est nettement compliquée par la nature des vestiges, c'est-à-dire le plus souvent labile, le recoupement des séquences par les murs antiques, les décrochements de niveau induits par les terrasses mises en place à la fin de l'âge du Fer et finalement le pendage marqué du terrain. À ceci s'ajoute l'impact des facteurs post-dépositionnels : bioturbation extrême des sédiments et phénomènes érosifs. Malgré tout, la méthode mise en œuvre à La Sioutat a permis de révéler la stratigraphie du site, stratigraphie complètement invisible au premier abord.

Ces contraintes excluaient a priori toute stratégie de fouille "linéaire" et ce, même si elle s'accompagnait d'une cotation systématique des vestiges. En effet, les couches arasées "en biseau" par l'érosion se succèdent sur le plan horizontal dans la pente. La fouille dans l'ordre stratigraphique strict de la séquence est, de plus, rendue difficile par le caractère très variable de l'état de conservation des vestiges d'un secteur à un autre, en raison de la présence de talus ou de murs qui ont ponctuellement fait barrage à l'érosion de la sédimentation archéologique.

La fouille engagée en 2007 a permis d'adapter les techniques de discrimination stratigraphiques classiques à la réalité du terrain. Elle mêle approche planimétrique et stratigraphique et est basée sur la confrontation entre, d'une part, l'observation des couches elles-mêmes (texture, compacité, couleur, assise...), l'analyse fine de leurs constituants et le mode de fossilisation du mobilier associé et, d'autre part, l'étude d'indices de surface comme les niveaux d'ouverture des structures en creux (calages, sous-tirages superficiels...), les sols lorsqu'ils sont aménagés, et les foyers. À ce stade, les coupes laissées par les creusements anciens (fosses, tranchées de récupération ou de fouilles anciennes) permettent de guider les recherches en plan.

LES ANTÉCÉDENTS : LES OCCUPATIONS PROTOHISTORIQUES

La fouille a révélé des vestiges d'occupation protohistoriques dans l'ensemble de l'emprise. Ces derniers sont en cours de fouille et s'échelonnent du VI^e au I^{er} s. a.C.

Le cadre : une agglomération de longue durée

L'occupation protohistorique est matérialisée par un habitat groupé, caractérisé par une forte densité de vestiges, l'abondance du mobilier recueilli et un rythme d'évolution rapide. Deux périodes principales ont pour l'instant été identifiées.

Premier âge du Fer et début du Second (période 1 : VI^e-III^e s. a.C.)

Des niveaux du Premier âge du Fer et des indices d'occupation du début du Second ont été observés depuis 2006 (fig. 5).

L'étude de ces vestiges reste encore très modeste en raison du faible développement de la fouille. La présence de couches en place a été vérifiée en sondage et à l'occasion de l'ouverture d'une fenêtre d'exploration de 40 m² (2007). Les recherches ont ainsi révélé une partie d'un bâtiment sur poteaux plantés (dont la répartition ne révèle pas de plan clair), associé à un sol de terre battue légèrement rubéfié en surface et comportant des éléments de terre cuite jointifs. Ce sol est associé à une structure de combustion et à une zone de concentration de graines carbonisées.

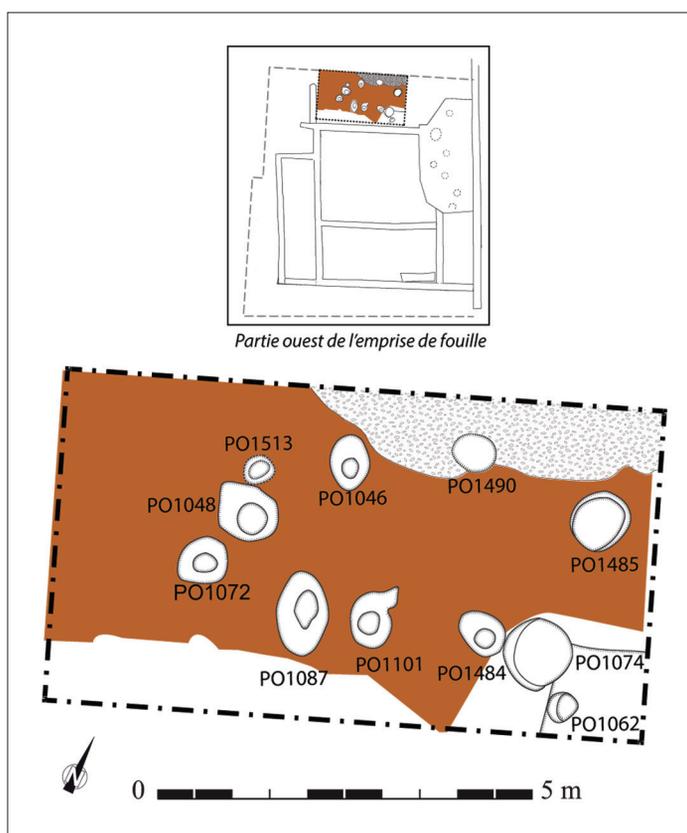


Fig. 5. Vestiges du Premier âge du Fer et du début du Second. En orangé, un sol de terres cuites jointives (DAO O. Onézime, P. Gardes et P. Péfau).

À ces éléments, s'ajoute, depuis 2011, la découverte, à la base des fouilles anciennes, d'une dizaine de structures excavées (trous de poteau pour la plupart), dont le mobilier très peu abondant ne peut être situé qu'entre le VI^e et le III^e s. Ces vestiges témoignent d'une certaine densité d'occupation.

On doit également signaler que les dernières campagnes ont mis en évidence des vestiges d'occupation datés des IV^e et III^e s. a.C. Ils semblent s'insérer dans un système de terrasses, repéré dans la partie ouest de la fouille. Des sols de terre rubéfiés témoignent de l'existence de bâtiments bien conservés. Le mobilier jusqu'alors recueilli est peu abondant, mais, parmi les éléments trouvés hors contexte, une place à part doit être faite à une pendeloque du V^e s., à deux fibules de Duchcov et surtout à un élément de bracelet à décor pastillé en bronze. D'autres pièces des V^e-III^e sont issues d'une collection particulière locale, étudiée en 2014 ; figurent en particulier dans ce lot une autre pendeloque et deux anses en bronze appartenant à deux bassins étrusques de type Genova, connus à quelques très rares exemplaires en Gaule interne.

La fin de l'âge du Fer (période 2 : 140/130-20/15 a.C.)

La fin de l'âge du Fer coïncide avec une période d'intense occupation du versant. Le secteur a alors fait l'objet d'une profonde restructuration illustrée par l'aménagement d'un vaste système de terrasses. Celles-ci semblent desservies par des rues, dont au moins un tronçon a pour l'instant simplement été repéré, et inscrites dans un système parcellaire. C'est ce que suggère la découverte d'un fossé nord-sud qui borne l'emprise de fouille à l'ouest. Son rôle régulateur se déduit de sa longue durée d'utilisation, matérialisée par une série de curages, dont le dernier remonte à l'époque romaine, mais aussi de la proximité de bâtiments auquel il sert de limite.

La période se subdivise en deux étapes principales échelonnées entre la deuxième moitié du II^e s. a.C. et les années 20/15 a.C.

Les débuts de l'occupation en terrasses (période 2a : 140/130-60/50 a.C.)

Les terrasses n'ont pour l'instant été observées en détail que dans la partie est de la fouille (fig. 6, A). Ces dernières correspondent à une succession de replats, taillés à flanc de coteau. Dans tous les secteurs où la fouille a atteint ces niveaux, on observe que les terrasses ont accueilli des sols plus ou moins rubéfiés en surface, servant d'assise à des structures d'habitat dont les traces ont été identifiées sur trois replats.

Une deuxième phase est matérialisée par un réaménagement des structures d'habitat antérieures et par l'apparition de nouvelles constructions, encore en cours de fouille. La plupart des niveaux de circulation se présentent comme des épandages de mobilier remobilisé, disposés à plat, parmi lesquels les tessons d'amphore dominent très largement (radiers de sols en terre battue ?).

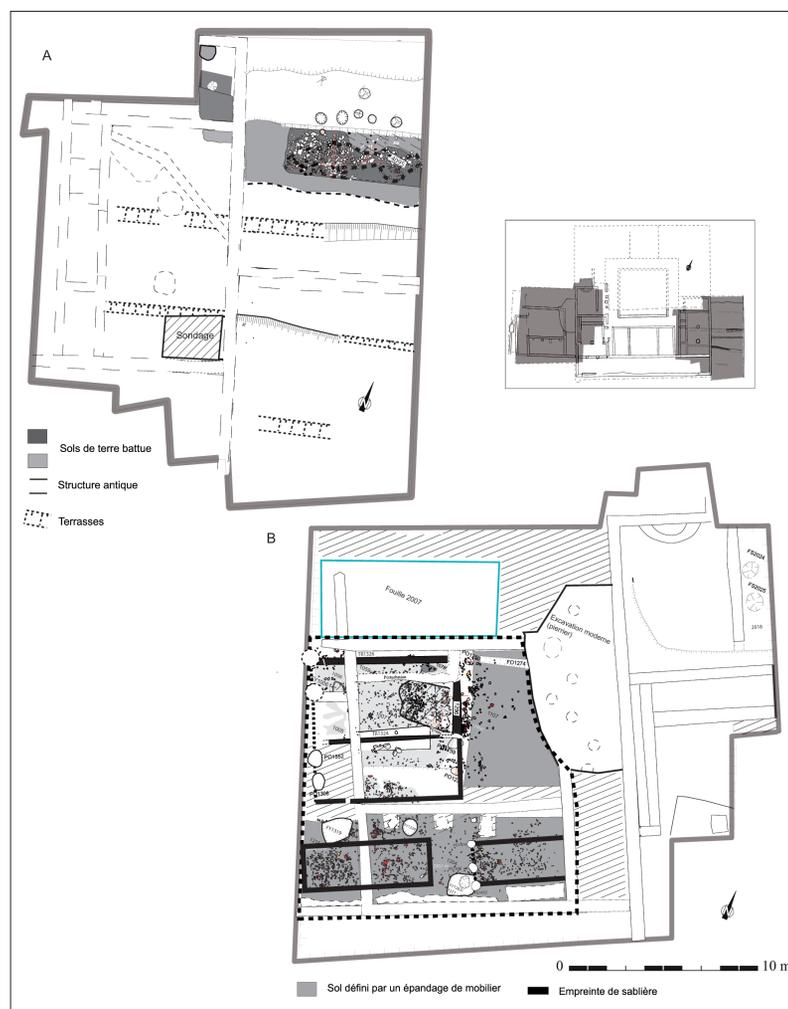
Une période de restructuration (période 2b : 60/50-20/15 a.C.)

La période suivante est marquée par de profonds changements, qui se manifestent à travers une restructuration du système de terrasses et le nivellement des niveaux antérieurs (période 2b). Un phasage interne commence également à se dessiner, avec deux états principaux dont la connaissance apparaît encore très partielle.

Dans la partie est de la fouille, les recherches ont pour l'instant révélé un bâtiment sur quatre poteaux (grenier ?, tour ?, porche ?) (fig. 7, A). Deux autres unités d'habitation se dessinent sur la terrasse voisine, au sud. La seule fouillée intégralement correspond à un bâtiment sur sablières basses, ayant fait l'objet de plusieurs réfections entre 40 et 20/15 a.C.

Dans la partie ouest de l'emprise, plusieurs bâtiments rectangulaires forment un maillage serré (fig. 6, B). Deux s'alignent sur le fossé FO1361, orienté nord-sud. Le troisième se développe vers l'est dans un secteur encore en cours de fouille.

Fig. 6. Terrasses et vestiges de bâtiments de l'âge du Fer. **A.** Partie est de l'emprise de fouille ; **B.** Partie ouest de l'emprise de fouille (DAO O. Onezime, F. Callède, A. Coiquaud, P. Gardes, A. Lemaire et P. Péfau).



L'édifice le plus important a connu deux phases d'utilisation. L'état le plus ancien, matérialisé par des lambeaux de sols et une série de foyers juxtaposés, reste encore difficile à comprendre sur le plan spatial⁹. Malgré l'impact de l'érosion et des remaniements engendrés par les occupations ultérieures, le bâti immédiatement postérieur peut être mieux caractérisé (fig. 6, B). Il semble orienté est-ouest et divisé en plusieurs pièces par des tranchées de sablière. La pièce nord est de forme probablement rectangulaire (6,8 m de long environ pour au moins 3,3 m de large) et abrite deux zones foyères.

Au sud, les deux autres bâtiments sont de plan rectangulaire et se signalent par leur sol ou radier de sol formé d'un épandage de mobilier, à plat et discontinu. Ce dernier comprend en particulier une forte proportion de faune, conservant parfois des connexions partielles, mais aussi des scories (fer). Une fosse extérieure a également livré de nombreux restes de faune et en particulier deux crânes de bovidés déposés dans sa partie inférieure. Ces caractéristiques suggèrent l'existence d'activités de boucherie, mais aussi de métallurgie dans les environs immédiats.

9- Gardes *et al.* 2013a et 2013b.

L'architecture au temps de l'agglomération protohistorique

La fouille sur une vaste surface de l'agglomération de l'âge du Fer a donc permis la mise au jour de nombreux vestiges de bâtiments¹⁰, brièvement évoqués ci-dessus. Ces édifices en terre et bois sont illustrés par un large éventail de vestiges architecturaux, apportant des informations partielles, mais souvent complémentaires. Les restes de pièces de bois sont rares, mais subsistent quelquefois sous la forme de charbons. En revanche, elles apparaissent, le plus souvent, par l'intermédiaire de leur fosse d'ancrage. Ces structures en creux (trous de poteau, tranchées de fondation) donnent l'emplacement et parfois les dimensions des principales pièces de la charpente, et piègent parfois des éléments en position secondaire. Parmi eux, les restes de terre crue, cuits accidentellement, livrent des informations précieuses sur l'agencement de l'ossature en bois, grâce à la présence d'empreintes de pièces de bois qui la composent (poutre, clayonnage...) et d'enduits pérennisés par leur passage au feu. Les clous et autres éléments métalliques, très fréquents également, ont pu jouer un rôle dans la construction, bien que ce celui-ci soit à la fois difficile à démontrer et à caractériser. Enfin, la présence de sols de bâtiment apporte d'autres indications sur les techniques architecturales et permet d'estimer l'emprise des édifices. Parfois, l'identification d'effets de paroi à leur niveau révèle l'existence d'architectures non ancrées dans le sol.

Malgré la richesse des informations, la densité et l'intensité de l'occupation cause régulièrement des dommages non négligeables aux vestiges des constructions les plus anciennes. Le recoupement de ces vestiges limite fréquemment l'interprétation.

Le niveau d'information pour chaque période d'occupation reste, en l'état actuel de la fouille, très inégal. En effet, comme évoqué précédemment, les données sur l'architecture de la période 1 se limitent à une surface d'environ 40 m², localisée au nord-ouest de l'emprise de fouille. Néanmoins, trois états de constructions, s'échelonnant du VI^e au III^e s. a.C. y sont perceptibles. Les vestiges de la période 2, quant à eux, ont été observés sur une emprise plus large (plus de 900 m²), nous permettant d'avoir une vision plus complète des traditions architecturales. Au total, l'existence d'une dizaine de bâtiments peut être déduite des restes de construction, témoignant de pratiques architecturales profondément ancrées dans la culture constructive protohistorique. À partir de 40 a.C. (phase 2b2), cependant, l'influence italique se manifeste dans certaines parties de l'habitat, qui conserve toujours des formes de tradition locale.

La période 1 (VI^e-III^e s. a.C.)

Au nord-ouest de l'emprise de fouille, une succession de vestiges de construction apporte des informations sur les premiers temps de l'architecture du plateau de La Sioutat (fig. 5). Les interprétations restent toutefois limitées, notamment en raison de l'absence de plan au sol explicite.

La seule technique assurée est celle du poteau planté : onze grandes fosses ont accueilli des poteaux dont les négatifs nous sont parvenus (0,20 à 0,35 m de diamètre), stabilisés par un calage de terre argileuse armée d'éclats de calcaire. La répartition des trous de poteau ne laisse cependant pas apparaître d'alignements précis. Ces structures sont associées à un sol de terre battue rubéfiée et d'éléments de terre cuite jointifs.

Les informations pour cette période sont principalement issues de l'étude des fragments de parois cuits. Le sol mentionné ci-dessus a notamment livré près d'un millier de morceaux, provenant d'une ou plusieurs paroi(s) de torchis sur clayonnage, remobilisé pour son élaboration. Les empreintes présentes sur ces fragments évoquent un clayonnage de branches serrées disposées horizontalement, associées à des éléments verticaux (branches, bois éclaté) parfois de grande taille (potelets équarris), garni d'une fine couche de terre. On note également la présence de pièces de fort calibre quasi exclusivement équarries, dont l'une est disposée en position oblique, au sein du clayonnage. Il s'agirait vraisemblablement d'une pièce de contreventement

10- *Id.* 2013a ; *id.* 2013b ; Péfau 2015.

oblique, dispositif visant à trianguler la construction dans le but de la renforcer. L'existence de cette technique avant l'époque romaine est souvent contestée, mais plusieurs exemples en Europe tempérée prouvent son existence, au moins dès le Premier âge du Fer¹¹. Les éléments de terre cuite mis au jour dans les trous de poteau présentés plus haut révèlent une tout autre réalité. En effet, les fragments ne comportent pas de traces de branches, mais seulement de poutres, souvent cylindriques, parfois très rapprochées, mesurant autour de 0,11 m de diamètre en moyenne. Ces poutres étaient noyées dans une couche de terre, formant des parois d'une vingtaine de centimètres d'épaisseur. La terre ne joue toujours pas de rôle porteur : elle garnit seulement l'ossature en bois, sans l'emploi de clayonnage pour en faciliter l'accroche.

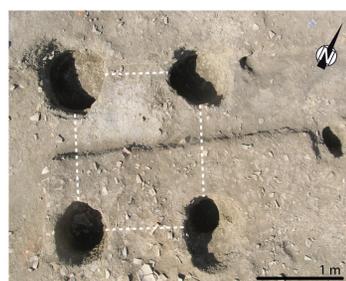
Ces rares informations révèlent le formidable potentiel de ces niveaux anciens et l'existence d'une architecture aux formes déjà complexes et diversifiées.

La période 2 (II^e-I^{er} s. a.C.)

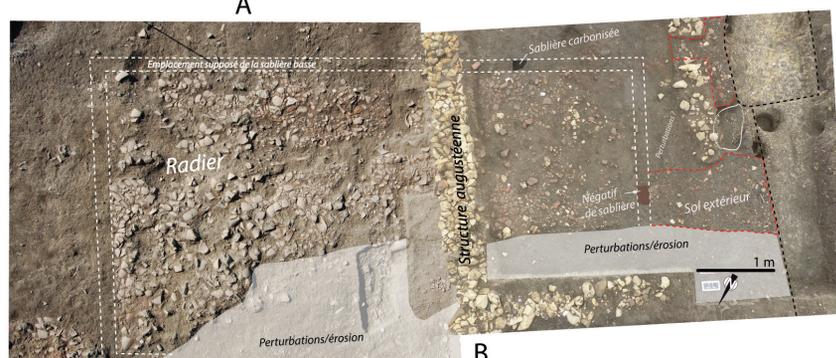
Les bâtiments de la période 2 peuvent être définis à travers trois critères : la structure porteuse, le traitement des parois et le sol.

Trois techniques architecturales ont été identifiées pour la structure porteuse. La première, la plus fréquemment rencontrée sur les sites de l'âge du Fer, est l'architecture sur poteaux plantés, atteignant voire entaillant fréquemment le substrat rocheux, afin d'assurer la stabilité de l'édifice. Employée pour des structures surélevées (grenier/tour, fig. 7, A) et pour des édifices dont les caractéristiques seront mieux connues dans les prochaines années, cette technique n'est pas majoritaire ici. En effet, la plupart des constructions sont réalisées sur sablières basses ou sur sablières basses et poteaux plantés (fig. 6 et 7, B). La présence de sablières basses se manifeste, soit sous la forme d'effets de paroi au niveau des sols de

Fig. 7. Exemples de vestiges de construction de l'âge du Fer. **A.** Quatre trous de poteau massifs liés à une structure surélevée ; **B.** Bâtiment sur radier de tessons d'amphore, présentant un effet de paroi lié à la présence de sablières basses (cl. P. Gardes ; DAO P. Péfaud).



A



B

11- Péfaud 2016, 11-28 ; id. à paraître.

bâtiments, soit par le biais de tranchées étroites et peu profondes, correspondant à leur négatif. Plus rarement, les sablières étaient légèrement surélevées, par l'intermédiaire de "solins" peu épais, composés notamment de tessons d'amphores et de pierres de calcaire. Certains bâtiments sont intégralement bâtis sur sablières basses. Tous les poteaux sont joints – probablement par des techniques d'assemblages de type tenon/mortaise – avec la sablière, qui elle seule garde un contact avec le sol. La présence de clous, parfois de taille importante (supérieure à 0,08-0,09 m), pourrait signifier le renforcement de ces assemblages par l'intermédiaire de pièces métalliques. Les constructions sur sablières sont donc des architectures en pan de bois¹², de plan rectangulaire et dont la taille oscille entre 10 et 30 m². D'autres bâtiments, en revanche, comportent quelques poteaux plantés en plus des pans de bois sur sablières. Les poteaux ancrés dans le sol peuvent être répartis à certains points sensibles de la construction (contact entre deux sablières, angle...), interrompant de fait le tracé de la sablière, mais ils peuvent également former une paroi entière. C'est notamment le cas de deux bâtiments, datés de 40-20 a.C., dont la paroi occidentale comporte au moins trois poteaux plantés, tandis que les autres restent aménagées sur sablières (fig. 6, B). Malgré la présence de poteaux ancrés dans le sol, ceux-ci restent peu nombreux au sein de la construction et leur répartition ne rend pas possible la bonne tenue du bâtiment sans la présence de pans de bois. Ils ne jouent probablement qu'un rôle de complément dans une architecture que l'on pourrait qualifier de pan de bois à poteaux plantés. Ces bâtiments mesurent souvent entre 10 et 20 m², mais on note tout de même la présence d'un bâtiment à deux pièces (ou de deux bâtiments accolés ?) couvrant au total une surface de près de 55 m².

Les constructions en pan de bois présentent un certain nombre d'avantages liés aux caractéristiques même de la technique architecturale (résistance, durée de vie importante, économie du bois de construction, modularité). Leur haute fréquence d'utilisation sur le site de La Sioutat résulterait d'une adaptation à la vie urbaine, en attestant notamment l'existence d'une économie du bois rigoureuse, sûrement en lien avec le fort développement de l'agglomération¹³. Ce type d'architecture connaît d'ailleurs un certain succès dans certaines agglomérations de la fin de l'âge du Fer ; dans le sud-ouest de la France, on compte notamment les habitats groupés de Lacoste à Mouliets-et-Villemartin¹⁴ (Gironde), ainsi que ceux de Vieille-Toulouse¹⁵ et Toulouse-Saint-Roch¹⁶ (Haute-Garonne) parmi celles qui ont livré des formes architecturales comparables dès le III^e s. a.C. pour la première, et dès le II^e s. a.C. pour les deux dernières. Ce type de construction est également connu ailleurs en France, par exemple dans les agglomérations de Kergolvez à Quimper¹⁷ (Finistère) dès les III^e-II^e s. a.C. et de Besançon¹⁸ (Doubs) aux II^e-I^{er} s. a.C.

Le remplissage des parois est assuré essentiellement par du torchis garnissant un clayonnage de branches parfois refendues (fig. 8, A-B), dont de nombreux fragments cuits nous sont parvenus, parfois en association avec des constructions bien définies.

Ces parois sont fréquemment enduites de badigeons de natures diverses ne mesurant pas plus de quelques millimètres d'épaisseur, affichant tout un panel de couleurs (du blanc au rouge en passant par de nombreuses nuances d'ocre) dont l'apparence a pu être modifiée par leur passage au feu (fig. 8, C-H). L'utilisation d'enduits est fréquente à la fin du Second âge du Fer, que ce soit dans des établissements ruraux tels que Batilly-en-Gâtinais¹⁹ (Loiret) ou Saint-Georges-Lès-Baillargeaux²⁰ (Vienne), ou en contexte urbain. On peut notamment

12- *Id.* 2016 et à paraître.

13- *Ibid.*

14- Sireix, éd. 2012.

15- Gardes 2015 ; *id.* 2017 ; Péfau 2016.

16- Gardes *et al.* 2009 ; Requi *et al.* 2011 ; Veyssière, éd. 2011 ; Jud *et al.* 2013.

17- Le Goff 2016.

18- Guilhot & Goy 1992, 52-64.

19- Liégard *et al.* 2016.

20- Maguer 2016.

citer l'agglomération d'Auch²¹, située à quelques kilomètres du site de La Sioutat, ou celle de Corent²² (Puy-de-Dôme). On note parfois la présence d'une succession d'enduits identiques (réfections), ainsi que celle d'enduits différents (changements d'enduits au fil des années, couches de préparation ?), manifestée par des stratifications très fines. La composition de ces enduits est difficile à caractériser en l'absence d'analyses physico-chimiques. La couleur, se rapprochant souvent du blanc, pourrait être liée à la présence d'argiles ou de limons carbonatés, ayant pris cette teinte lors de la cuisson des fragments de parois, mais également d'argile kaolinique, voire de lait de chaux. En effet, longtemps réfutée, l'utilisation de chaux est bien connue par les populations protohistoriques, au moins depuis le début du Second âge du Fer, comme en témoigne l'occupation de La Tène ancienne de Pasly²³ (Aisne).

Parfois, des traces d'accroche ont pu être observées. Il s'agit soit de stries fines et profondes soit de sillons moins profonds, mais très rapprochés, peut-être tracés à la main, visant sûrement à faciliter la pose de l'enduit. Néanmoins, la rareté de ces marques indique qu'elles n'étaient réalisées que ponctuellement, la finesse des enduits rendant superflu l'emploi d'accroches.

Ces bâtiments sont associés à deux types de sol. Le premier, le plus fréquent sur les sites de l'âge du Fer, est un sol en terre, régulièrement rechargé au fil des années. Constitué d'une couche d'argile dont la couleur contraste avec les couches environnantes, ce type de sol s'identifie par la présence de mobilier à plat divers (céramique, restes fauniques...) à son contact. Quelquefois, ces aménagements sont armés d'éléments solides, notamment de graviers de calcaire, afin de remédier aux affaissements touchant régulièrement les sols en terre battue²⁴. Le sol est ainsi plus résistant et donc moins sujet aux déformations. Le second type mobilise un soubassement, ou radier, avant la mise en place du sol lui-même (fig. 7, B). Ce soubassement se compose principalement de tessons d'amphores, surtout de panses, jointifs et à plat. Sur certains d'entre eux, la présence d'une fine couche de terre battue a été reconnue. Sur les autres radiers, cette couche est absente et aucun aménagement (foyer, four...) n'a pu être identifié. L'existence de planchers, comme cela a été proposé pour l'agglomération de Lacoste à Mouliets-et-Villemartin (Gironde) dès la fin du III^e s. a.C.²⁵ ou celle de Toulouse-Saint-Roch au II^e s. a.C.²⁶, peut être évoquée.

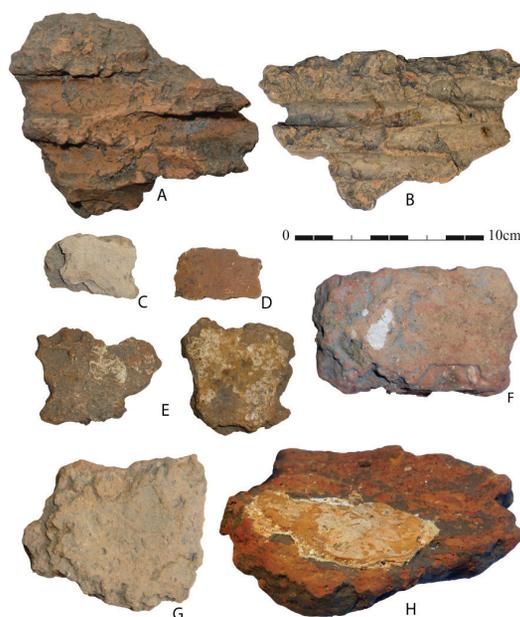


Fig. 8. Exemples de fragments de parois en torchis cuits présentant des empreintes de clayonnage (A et B) et des traces d'enduits ; C. Deux badigeons blancs se superposant ; D. Badigeons blanc et rouge superposés ; E. Enduits blancs ; F. Couche de préparation de terre ayant reçu un enduit blanc ; G. Superposition de fines couches de terre ; H. Succession très fines de badigeons de couleur jaune, ocre et blanche (cl. P. Péfau).

21- Bach & Gardes 2001-2002.

22- Blondel & Guillaud 2012.

23- Groetembril 2014.

24- Chazelles-Gazzal 1997, 133-135.

25- Sireix, éd. 2012, 351-359.

26- Péfau 2016, 34-35.

La transition vers les bâtiments d'influence italique : la phase 2b2 (40-20 a.C.)

Malgré la persistance de constructions profondément ancrées dans la culture architecturale locale, les années 40-20 a.C. sont marquées par l'apparition d'éléments italiques au sein des bâtiments, qui participent moins à l'évolution de l'architecture qu'à la modification des aménagements intérieurs.

En effet, quelques fragments de sol de tuileau ont été rejetés dans des fosses datées de cette phase d'occupation (fig. 9). Leur provenance reste cependant incertaine, seuls des sols de conception traditionnelle étant attestés *in situ* à cette époque. De la même façon, des fragments de tuiles et de briques sont régulièrement identifiés dans les couches et les structures de cette phase d'occupation, en faible quantité néanmoins.

C'est également entre 40 et 20 a.C. que semblent apparaître les premiers enduits muraux en mortier de chaux. Ces derniers sont couverts de peinture de couleur rouge mat, souvent mal conservée, ou de peinture beige (fig. 10, A-B). On compte entre deux et quatre couches de mortier de préparation recevant la couche picturale, qui n'affiche, en l'état des recherches, pas de motifs figurés. Les couches de préparation, épaisses de quelques millimètres à 0,02-0,03 m, mêlent du mortier de chaux, prenant parfois des teintes roses, à des proportions variables de petits cailloux et de petits éléments de quartz multicolores, ainsi que de nodules de terre cuite, de petit calibre. Il est intéressant de noter que ces couches de mortier, qui présentent une très grande variabilité à l'échelle de l'emprise de fouille, forment des successions très diverses. À la



Fig. 9. Fragments de sol de béton de tuileau de la phase 2b2 (cl. et DAO P. Péfau).

différence des enduits d'époque augustéenne, on observe parfois des refontes de l'enduit, se manifestant par l'ajout d'une ou de deux nouvelles couches de préparation, accueillant une nouvelle peinture.

La provenance de ces éléments reste toutefois difficile à définir. Ils devaient, au vu de l'architecture contemporaine, être employés avec des élévations de terre et bois. Un échantillon démontre d'ailleurs de façon claire leur association avec des parois en terre. Une fosse comblée dans les années 40-20 a.C. a livré une centaine de fragments d'une paroi de torchis sur clayonnage. Contrairement aux morceaux antérieurs, ces éléments sont fréquemment dotés de traces d'accroche souvent obliques, toujours sous la forme de sillons rapprochés ou de stries fines et profondes, formant parfois des chevrons (fig. 10, C-D). L'une de ces stries a piégé des restes de mortier de chaux, signalant l'utilisation d'enduits de mortier qui se seraient désolidarisés de la paroi lors de sa destruction au cours d'un incendie (fig. 10, C). Dans cette même fosse, des fragments d'enduits de mortier ont également été rejetés (fig. 10, E-F). Certains ne mesurent qu'un centimètre d'épaisseur ; il s'agit des enduits les plus fins rencontrés sur le site à ce jour. Ils pourraient parfaitement convenir à une paroi de torchis sur clayonnage. Ce constat est corroboré par la présence, au revers de ces fragments, de légers reliefs²⁷, correspondant parfois aux traces d'accroche perçues dans les éléments de torchis cuit. L'utilisation

27- Ces derniers forment soit des lignes parallèles, soit des chevrons, soit des quadrillages denses, soit des lignes en "arêtes de poisson".

précoce d'enduits de mortier sur des parois en terre est connue, notamment sur l'oppidum du Titelberg²⁸ dès le troisième quart du 1^{er} s. a.C., mais les exemples restent, à l'heure actuelle, excessivement rares.

Cette phase de transition, mêlant architecture en terre et bois et emprunts à la culture italique, avant la construction des premiers bâtiments maçonnés à cour, a également été identifiée sur le site de Vieille-Toulouse²⁹, autour du milieu du 1^{er} s. a.C.

Cette première synthèse sur l'architecture préromaine, quoique encore partielle en raison de l'état de la fouille, rend toutefois compte de la complexité et la diversité des techniques de construction de l'âge du Fer. Ces techniques n'ont pas été directement remplacées par les pratiques architecturales italiques, mais ont connu une étape de métissage à la suite de la Guerre des Gaules, à l'image de nombreuses autres agglomérations de Gaule. Néanmoins, cette phase de transition s'est révélée très rapide, à l'image des *oppida* de Vieille-Toulouse³⁰ ou de Bibracte³¹.

LES VESTIGES D'OCCUPATION AUGUSTÉENS

Dans la zone fouillée, l'occupation se poursuit au début de l'époque augustéenne de même que sur le reste du plateau si l'on se fie aux traces relevées lors des prospections menées depuis les années 1980. Des concentrations de mobiliers ont plus particulièrement été observées en dehors de l'emprise de la fouille, à l'est du moulin actuel et sur le coteau sud. De plus, la majeure partie des sondages positifs réalisés en 2006 ont donné des témoins d'occupation de cette période (fig. 3). À l'arrière du talus de barrage, une des tranchées a révélé un sol constitué de fragments de tuiles et secondairement de *tegulae* ajustées, lié à une maçonnerie sans doute récupérée (fig. 11). Parmi le mobilier trouvé au contact du sol, on doit mentionner quelques rares fragments de sigillée de la première moitié du 1^{er} s. p.C. et une fibule dont la datation n'a pu être précisée.

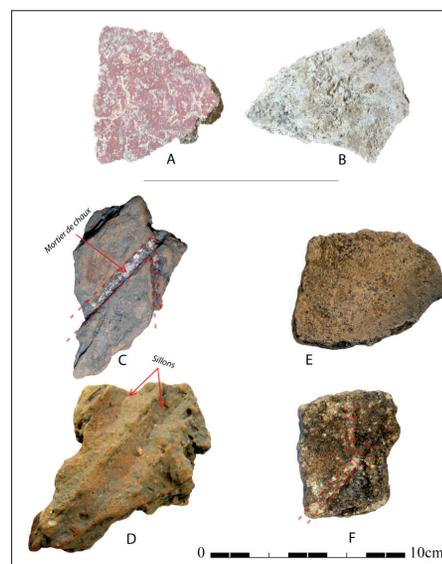


Fig. 10. Exemples d'enduits de mortier peints de la phase 2b2. **A** et **B**. Enduits peints rouge mat et beige ; fragments de torchis cuits (**C** et **D**) et enduits de mortier provenant probablement de parois en terre crue (**E**. face et **F**. revers avec traces d'accroche) (cl. P. Péfau et M. Soler ; DAO P. Péfau).



Fig. 11. Sol de fragments de briques et de tuiles (sondage 1.2 de 2006) (cl. P. Gardes).

28- Allag 2014.

29- Gardes 2015, 39.

30- Gardes 2015.

31- Desbat *et al.* 2002.

À partir de 2007, la fouille d'une partie du versant sud du plateau a permis d'étudier deux vastes bâtiments, dont l'un partiellement exploré dans les années 1960.

Le bâtiment ouest

En périphérie ouest d'emprise, un bâtiment a été repéré par sondage en 2006 et entièrement reconnu entre 2007 et 2011. Les vestiges témoignent d'un arasement important et progressif dans le sens de la pente, qui a fait disparaître presque totalement la sédimentation archéologique associée. Le plus souvent, les murs ne sont conservés qu'en fondation. De plus, dans la partie nord-ouest, ils ont été détruits par une excavation moderne, ce qui nuit fortement à la compréhension spatiale de la construction. Enfin, les observations stratigraphiques ont montré que sa façade orientale coïncide probablement avec le mur occidental du bâtiment voisin³².

Organisation spatiale

La fouille a révélé le plan pratiquement complet de l'édifice. Ses dimensions sont de 17,10 m d'est en ouest sur 13,45 m du nord au sud (230 m²) (fig. 12-13). Le mur MR1024 matérialise une extension vers le nord, sans doute plus tardive si l'on en juge par son axe divergent, mais, malheureusement, cette partie du bâtiment demeure difficile à appréhender en raison de l'impact de l'érosion. En l'état actuel de la fouille, seuls les murs de façade ouest (MR1330) et sud (MR1115) de l'édifice sont conservés. En dehors d'une possible extension au nord, l'observation des relations entre les murs permet de conclure à une construction cohérente (fig. 14).

La cour (pièce PCE1215)

Le bâtiment s'organise à partir d'une série de pièces encadrant à l'est, à l'ouest et au sud un vaste espace rectangulaire de 10,60 sur 7,80 m (PCE1215). Ce dernier n'a pas révélé de traces de structures de soutien pouvant témoigner de la présence d'une couverture. Sa forme et sa position au sein de l'édifice plaident en faveur d'un espace ouvert, identifiable à une cour.

La pièce PCE1221

Une vaste pièce rectangulaire flanque la cour au sud (PCE1221). Elle mesure 10,60 sur 4,70 m (PCE1221) et conserve un alignement de socles de pierres sèches, situés légèrement en retrait par rapport au mur nord (MR1026) et régulièrement espacés de 2,75 m (SB1297, SB1298 et SB1299). Ils sont presque circulaires (0,40 à 0,50 m de large pour 0,50 à 0,55 m de long) et constitués d'un assemblage de pierres calibrées et jointives en fondation. Leur forme semble devenir angulaire en élévation comme le suggère la structure la mieux conservée (SB1299). Cette dernière présente, de plus, une arase supérieure au moins partiellement recouverte d'une chape de mortier. Elle s'associe à un trou de poteau vers le sud et pourrait marquer l'amorce d'une division de l'espace (cloison nord-sud ?).

Une autre structure de pierres sèches (SB1235), linéaire, a également été reconnue le long du mur sud (MR1115), à l'intersection avec le mur est (MR1094). Elle se situe légèrement en retrait par rapport à ces deux murs. De forme rectangulaire, elle mesure 2,65 m de long sur 0,55 m de large. Elle a été aménagée à partir de gros blocs de calcaire brut, mêlés à des pierres de moindre module en profondeur et liés à la terre. Seule sa face nord a fait l'objet d'une régularisation sommaire. L'interprétation de cet aménagement demeure problématique (banquette ?, base d'escalier ?).

32- Voir infra, bâtiment est.

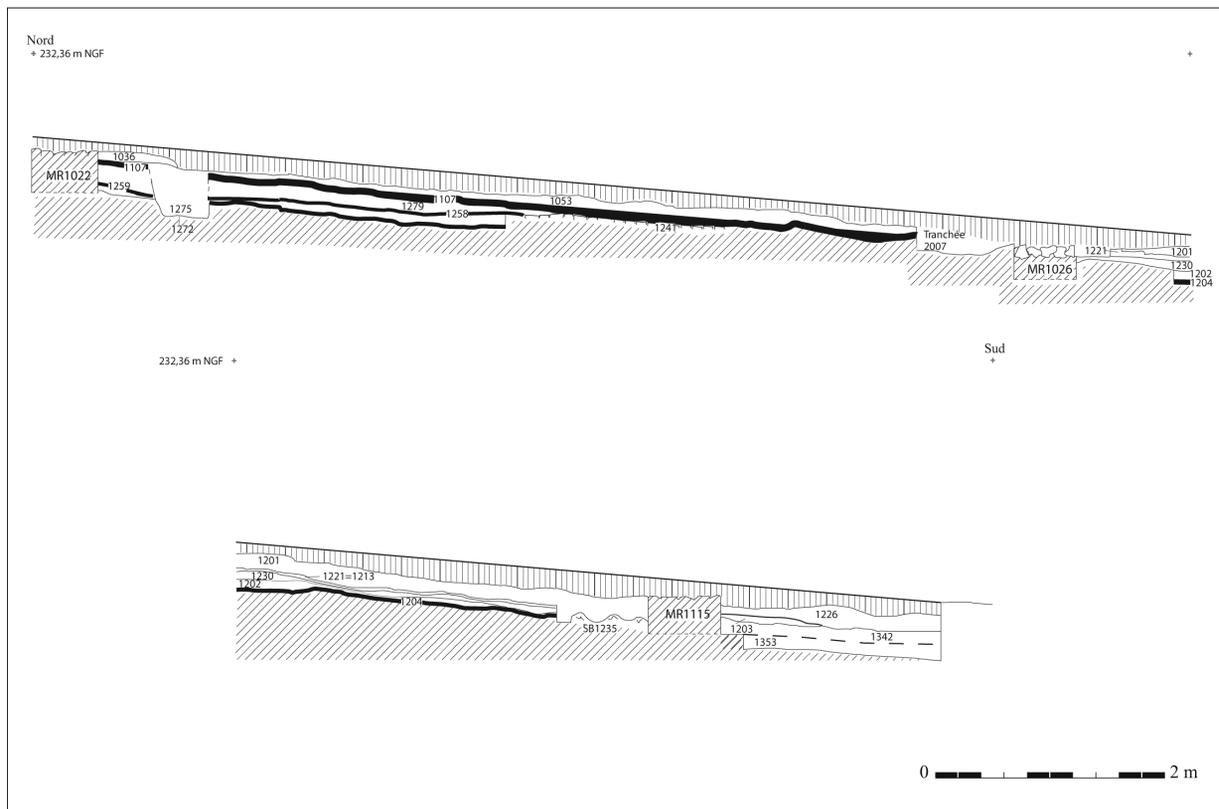


Fig. 13. Coupe cumulative nord-sud du bâtiment ouest (DAO P. Gardes, A. Coiquaud et P. Péfau).

Les pièces PCE1098 et PCE1117

L'espace ouvert PCE1215 est flanqué, à l'est et à l'ouest, par deux salles oblongues.

La pièce ouest (PCE1098) mesure 11 sur 3,30 m. Elle est associée au nord à un réduit de quelques mètres carrés (PCE1109).

À l'est, la situation apparaît moins claire. En effet, les observations stratigraphiques montrent que la partie orientale du mur de façade sud a été construite avant la façade du bâtiment est qui vient soit le couper soit, au moins, en limiter l'extension. Mais aucune trace de ce mur n'a été observée au-delà de l'intersection des deux murs vers l'est, y compris en fondation, ce qui suggère la présence d'un retour vers le nord, sans doute détruit et remplacé par la façade ouest de l'édifice voisin. Il est alors intéressant de noter que la largeur de la pièce ainsi restituée (PCE1117), entre les murs MR1092, MR1094 et MR1117, serait identique à celle longeant la cour à l'ouest (PCE1098). Dans cette hypothèse, il pourrait donc s'agir d'une pièce identique, et ce même si, dans ce cas, sa partie nord a été détruite par une excavation moderne (longueur conservée : 6,70 m). Cette hypothèse apparaît d'autant plus pertinente qu'elle donne au plan du bâtiment une grande cohérence architecturale.

Techniques de construction

Les murs ne sont pour la plupart conservés qu'en fondation (fig. 15). Seules des portions ponctuelles se signalent par une arase supérieure liée au mortier, pouvant correspondre à la base d'une élévation. De plus, les murs présentent un niveau de conservation très inégal et ont tous été construits à partir d'une fondation en



Fig. 15. Vue axiale des murs MR1022 (A), MR1026 (B), MR1115 (C), MR1094 (D) et MR1111 (E) (cl. P. Gardes).

tranchée pleine, dont la profondeur moyenne n'excède pas 0,20 m et n'atteint pas le substrat rocheux. Les largeurs observées oscillent entre 0,53/0,57 et 0,64 m. L'état des portions orientales des murs MR1022, MR1026 et MR1094 a permis d'approfondir l'étude de leur mode de construction.

Les fondations apparaissent assisées avec, à la base, une couche de petits blocs de calcaire grossièrement disposés en épi (fig. 15, B-D). Celle-ci est épaisse de 0,15 à 0,20 m en moyenne. Au-dessus, apparaissent généralement deux assises de moellons bruts et de petits blocs de calcaire liés, soit à la terre avec des inclusions de mortier, soit, plus rarement, au mortier (hauteur : 0,15 à 0,20 m). Dans les secteurs les mieux conservés (MR1022 et MR1026), l'arase supérieure est formée de blocs de calcaire plat, correspondant probablement à une assise de réglage. Nous avons donc affaire à des solins qui supportaient une superstructure en terre ou en terre et bois.

Le système de couverture et l'aménagement intérieur des pièces ne peuvent être abordés qu'à travers un faisceau de conjectures raisonnables. Ainsi, les socles ou bases de piliers de la pièce PCE1221 font-ils partie, soit de l'ossature d'une puissante charpente ; soit d'un système de contrefort. D'autre part, une partie ou la totalité des toits devait être revêtue de *tegulae* et d'*imbrices*, comme l'atteste la fréquence de celles-ci dans le niveau de construction (Us 1221).

Les niveaux archéologiques



Fig. 16. Le mur MR1026, le socle SB1299 et la couche de travail Us 1221 (cl. P. Gardes).

Les niveaux associés au bâtiment ont été fortement impactés par l'érosion et les travaux agricoles. La sédimentation n'a en partie été préservée que dans la partie sud du bâtiment (pièce PCE1221 et sud des pièces PCE1098 et PCE1117) (fig. 16).

L'analyse stratigraphique met en valeur une séquence en deux temps. La construction est précédée par la mise en place d'un remblai. Celui-ci se présente comme une assise argilo-limoneuse brune, épaisse de 0,20 m en moyenne. Elle a tendance à s'affiner vers l'ouest et contient des éléments anthropiques abondants, mais très roulés. Au-dessus, une fine couche de terre argilo-limoneuse, fortement chargée en petits éclats et nodules de calcaire, a été observée de part et d'autres des murs MR1026, MR1094, MR1115, MR1119, MR1330. Celle-ci

vient buter contre l'arase supérieure des murs précités et s'étend de part et d'autre sur 0,20 à 0,70 m de large. On doit noter qu'une concentration ponctuelle de tesselles blanches, dont certaines en cours de fabrication, prend place contre la portion sud-ouest du mur MR1330 (Us 1356). En retrait par rapport aux murs, des déchets de construction apparaissent à travers des épandages d'éclats de calcaire (Us 1210 et Us 1221) ou de tuiles (Us 1213 et 1226). Nous sommes vraisemblablement en présence de niveaux de chantier formés au moment de l'édification des murs.

Les enduits muraux

Si les sols d'occupation ont disparu, les aménagements intérieurs peuvent être évoqués à travers des éléments hors contexte.

Des enduits muraux, collectés en position secondaire dans des fosses contemporaines de la phase d'abandon du site, sont attestés dans la zone occupée par le bâtiment ouest. Ces enduits forment un lot homogène contrastant nettement avec ceux relevés dans le bâtiment est. Ils faisaient donc sans doute partie du décor du bâtiment ouest, ce qui irait dans le sens d'une fonction résidentielle.

Ces enduits muraux sont, en moyenne, épais de 0,05 m. Ils se caractérisent par la présence d'un revêtement rouge mat (fig. 21) – similaire à celui en usage aux époques antérieures, mais plus résistant – disposé sur trois lits de mortier, dont la couche supérieure affiche une couleur rose pâle avec des inclusions de terre cuite, déjà en usage entre 40/30 et 20/15 a.C. Les couches inférieures, plus épaisses, mêlent de la chaux blanche à des sables silicieux. La cohésion entre les différentes couches de mortier est assurée par de légères rainures formant des chevrons ou, avant la pose de la couche rose pâle, par des stries plus fines et rapprochées, probablement réalisées au peigne. Il s'agit là d'un revêtement intérieur, certaines pièces adoptant un profil courbe couvrant des angles droits.

Au revers des fragments les mieux conservés, on note la présence de traces d'accroche en relief, formant des lignes parallèles écartées de 0,06 à 0,07 m (fig. 21). Ces marques illustrent la présence de rainures sur la paroi en terre, sur laquelle l'enduit a été plaqué, ayant facilité la cohésion du mortier avec cette dernière. Elles pourraient donc nous révéler des informations sur la nature de la superstructure posée sur le solin. Si l'hypothèse de stries tracées dans les remplissages de torchis de pans de bois ne peut être exclue totalement, les traces d'accroche rectiligne identifiées pourraient être issues de la pénétration du mortier dans les joints d'un mur d'adobes³³. Dans la région lyonnaise dès la fin du 1^{er} s. a.C.³⁴, les hauteurs des adobes sont souvent comprises entre 0,06 et 0,08 m et de tels modules existent également dans le Midi méditerranéen aux époques protohistorique et romaine³⁵. Or, ces dimensions correspondent justement à l'écartement des marques en relief au revers de plusieurs enduits du bâtiment ouest. Son élévation était donc peut-être composée de murs d'adobes ou en pans de bois hourdés d'adobes, techniques en usage précocement sur les sites de la Rue des Farges³⁶ (dès 20-10 a.C.) et du Verbe Incarné³⁷ (10 a.C. ?-15 p.C.) à Lyon, et régulièrement associées à des enduits de mortier.

Enfin, il convient de mentionner que de nombreuses tesselles ont été découvertes dans la couche de construction de l'édifice. Une concentration notable a été observée le long du mur ouest. Il s'agit de tesselles blanches, oblongues et grossièrement taillées (déchets ou éléments en cours de fabrication).

Éléments de datation

La datation du bâtiment ouest ne repose que sur un mobilier peu significatif, issu des niveaux de construction Us 1202, 1210 et 1214, mais également du remblai d'installation Us 1353=1486. Au total, sont concernés 2 790 restes céramiques appartenant à 395 individus hors amphores.

33- La quasi absence de briques cuites, dans les niveaux de construction et dans les structures tardives localisées dans l'emprise du bâtiment ouest, nous incite à écarter l'hypothèse de murs réalisés avec ce matériau de construction.

34- Desbat 1985, 83.

35- Chazelles-Gazzal 1997, 60.

36- Desbat 1981.

37- *Id.* 1985.

La vaisselle céramique

Les céramiques régionales non tournées

Les céramiques non tournées se concentrent autour du tandem traditionnel pot ovoïde à bord simple ou épaissi divergent/écuelle à bord rentrant et n'appellent pas de commentaires particuliers (fig. 17, n° 1-2 et 6-7 ; fig. 18, n° 1 à 5 et 6 à 9). Les couvercles restent anecdotiques (fig. 18, n° 10). Enfin, les jarres non tournées continuent à être représentées durant cette période avec des exemplaires à col droit et bord simple horizontal (fig. 20, n° 1).

Les céramiques régionales tournées

Le répertoire de la céramique régionale comprend essentiellement des pots ovoïdes à col droit ou sans col (fig. 17, n° 8-9 ; fig. 19, n° 1-5) et des écuelles à bord rentrant (fig. 19, n° 11-13). Toutefois, le mobilier récolté semble indiquer que les pots à panse pseudo-ovoïde, globulaire ou à carène médiane jouent un rôle plus important durant la période (fig. 19, n° 6-7). On relève également un pot à carène haute, un type qui se manifeste pour la première fois dans le répertoire céramique (fig. 19, n° 8). Il n'appartient pas à la vaisselle usuelle et ne figure pour l'instant que dans des contextes du 1^{er} s. a.C. dans le Toulousain. L'augmentation de la quantité de jattes à profil en S sans col et bord rentrant doublement épaissi ou mouluré (fig. 19, n° 9-10 ; fig. 17, n° 3), ainsi que celle des imitations de céramiques italiques à vernis noir sont relevées. Parmi ces dernières, sont attestées des assiettes à marli (fig. 19, n° 14) ou à bord redressé simple (fig. 19, n° 15-16). Enfin, les passoires à fond conique et les couvercles de formes diverses complètent ce lot et n'appellent, en revanche, pas de commentaires particuliers.

Les céramiques importées

La vaisselle importée comprend pour sa part un plus large échantillonnage de catégories. Les productions à pâte claire sont notamment représentées par un bord de cruche CL-REC 1 (fig. 19, n° 18), tandis que les céramiques communes italiques livrent des couvercles COM-IT 7a (fig. 19, n° 20 ; fig. 20, n° 4) et un caccabus COM-IT 3d (fig. 20, n° 3). On note l'apparition de plats à enduit rouge pompéien, dont un bord de type R-POMP 1 (fig. 19, n° 19) et surtout R-POMP 13 (fig. 17, n° 5). Le premier est diffusé tout au long du 1^{er} s. a.C., le second date de l'époque augustéenne. La céramique commune oxydante reste bien représentée et l'on relève des *patinae* qui peuvent fonctionner de pair avec certains couvercles issus des mêmes contextes (fig. 20, n° 5).

Le lot est complété par un bord d'assiette CAMP-B 5 (fig. 20, n° 6) et de coupe CAMP-B 8, ainsi que par un type de gobelet rare à carène basse PAR-FIN 12 (fig. 20, n° 7), un bord de sigillée italique indéterminable et plusieurs éléments de forme en pré-sigillée de Bram : PRE-SIGGA 10 (fig. 19, n° 21), 20, 60 et 70.

Les amphores

Le lot d'amphores est encore dominé par les exemplaires italiques de type Dr. 1A et Dr. 1B, sans doute majoritairement résiduels. Les amphores de Tarraconnaise jouent tout de même un rôle important avec des modèles Léétanienne 1 et Pascual 1. Ces caractéristiques permettent de situer ce lot postérieurement à 40/30 a.C.

Le mobilier, malgré son faible nombre, va dans le sens d'une datation postérieure au milieu du 1^{er} s. a.C. Le lot de présigillées, ainsi que les plats à enduit rouge dont un de type R-Pom 13 et le seul vase à parois fines sont compatibles avec une datation augustéenne, entre 30/25 a.C. et le début du 1^{er} s. p.C.

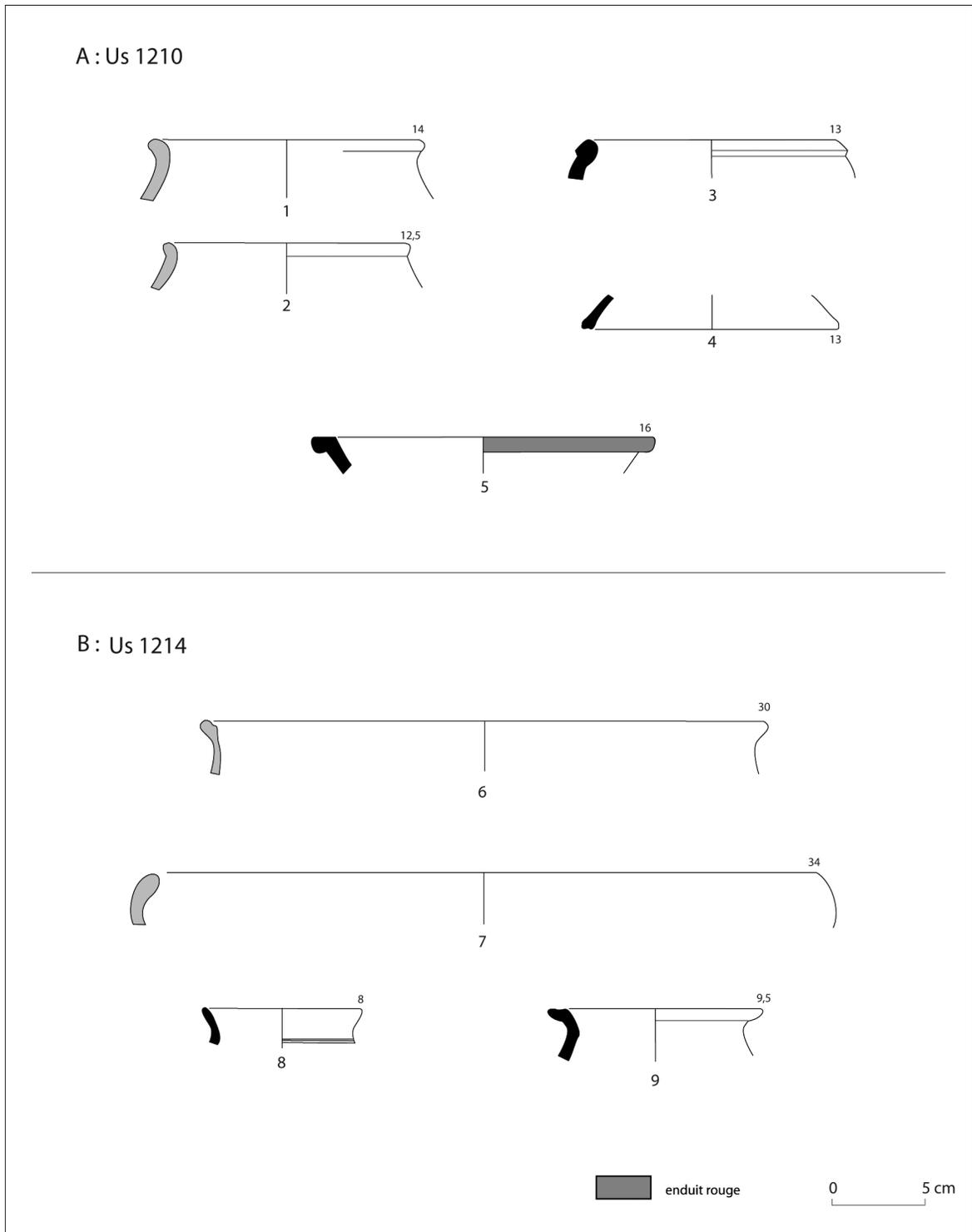


Fig. 17. Mobilier des Us 1210-1214 (dessin A. Bertaud ; DAO A. Bertaud et T. Le Dreff).

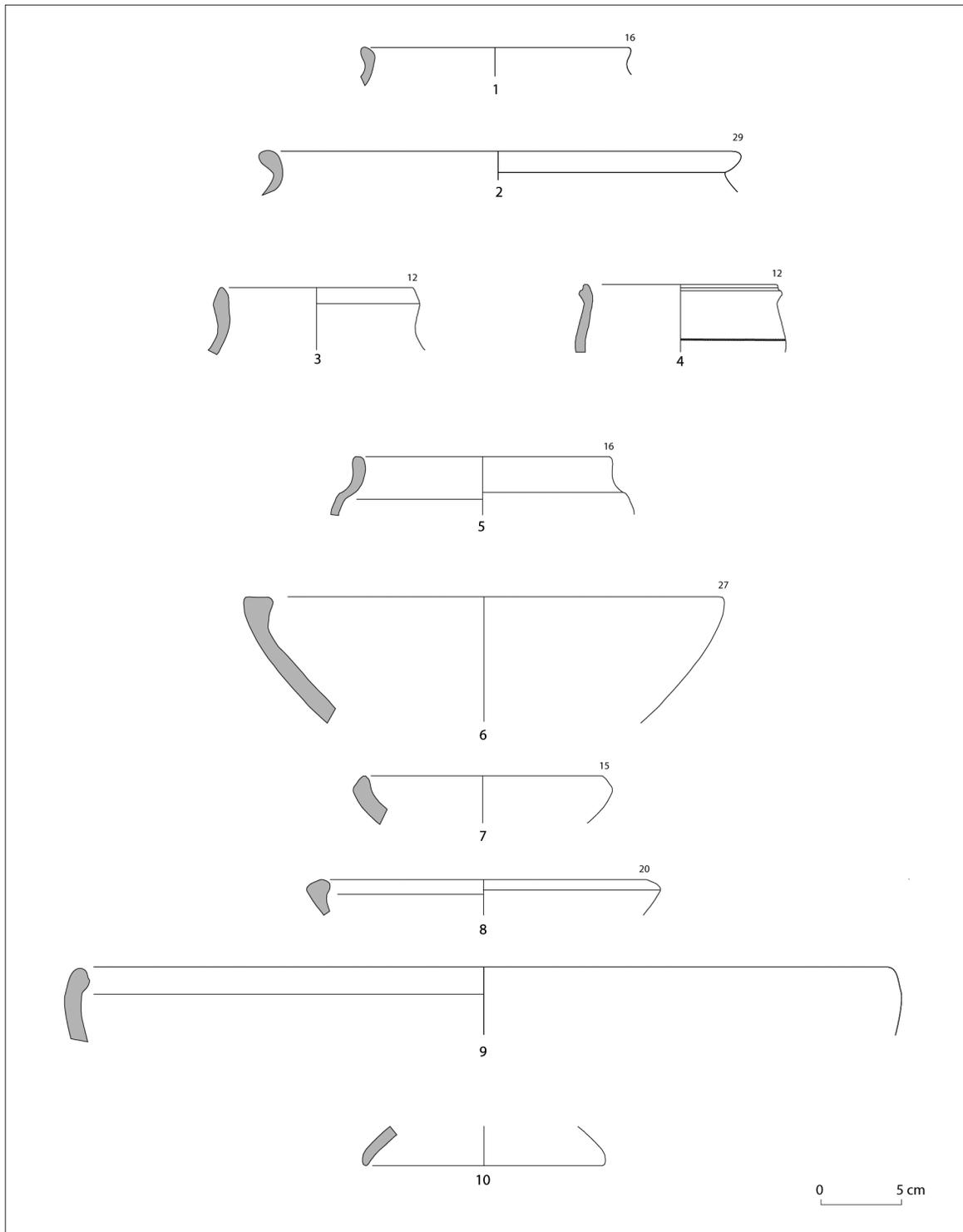


Fig. 18. Mobilier de l'Us 1202 (dessin A. Bertaud ; DAO A. Bertaud et T. Le Dreff).

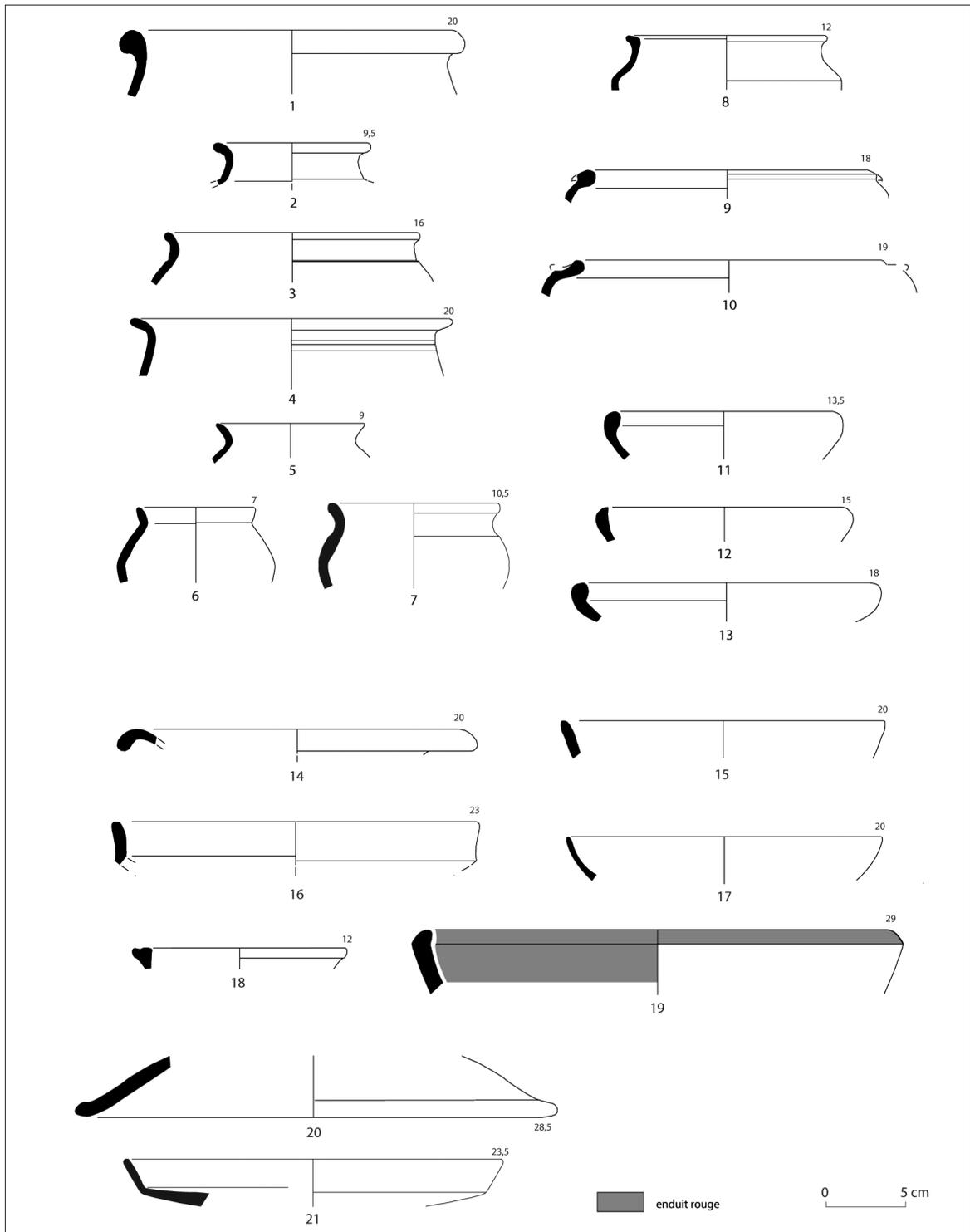


Fig. 19. Mobilier de l'Us 1202 (suite) (dessin T. Le Dreff ; DAO S. Simioni).

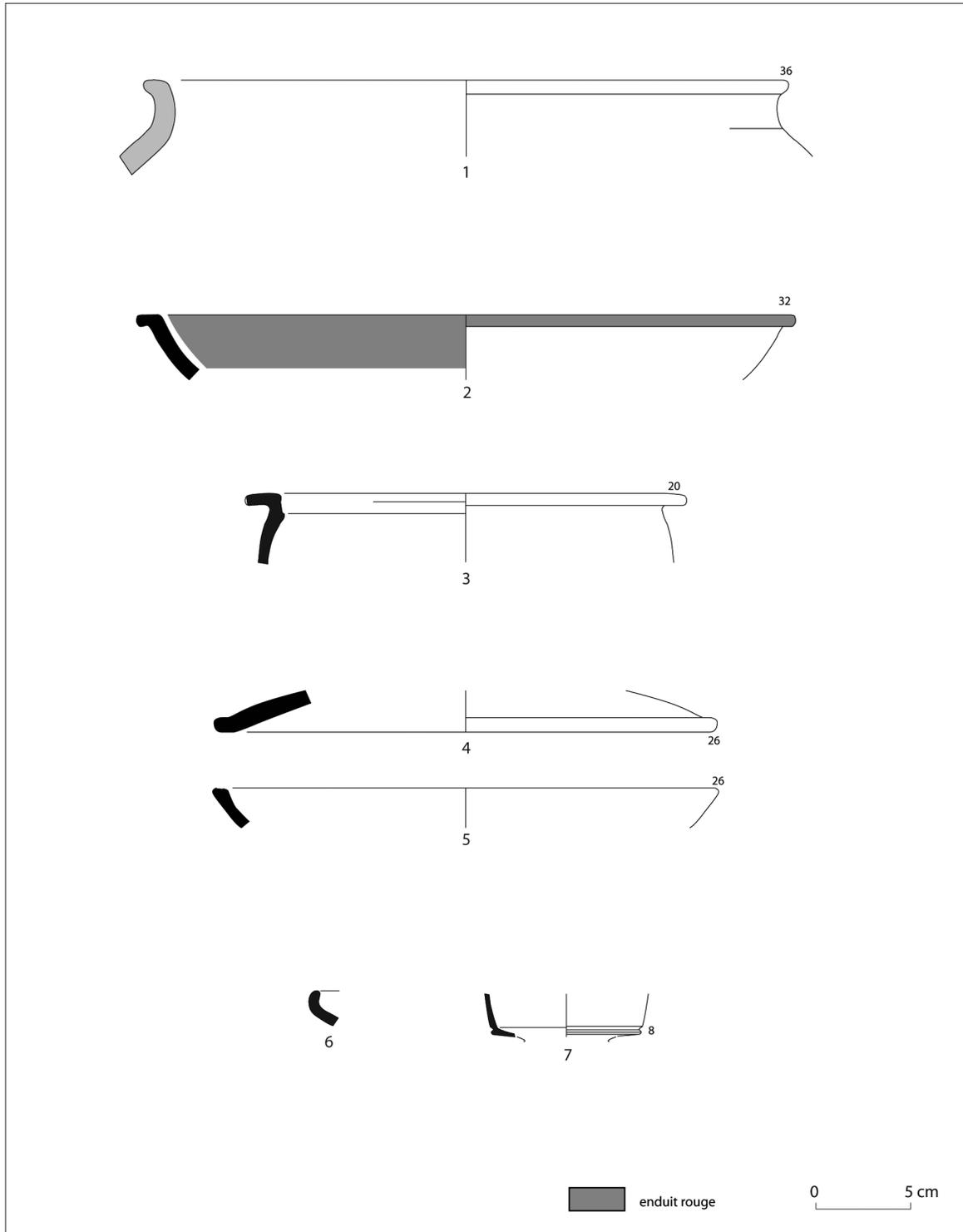


Fig. 20. Mobilier des Us 1353=1486 (dessin et DAO T. Le Dreff).

Synthèse

Les données concernant le bâtiment ouest apparaissent très partielles en raison des destructions occasionnées par l'érosion et les perturbations postérieures. Malgré l'ampleur des lacunes, les informations rassemblées permettent de mieux cerner sa fonction et son statut à l'échelle du site.

Un premier élément à noter est que, au-delà de la rupture que représente ce bâtiment dans les traditions architecturales locales, un soin particulier a été apporté à sa construction. Des travaux d'aménagement préalables ont ainsi permis de compenser le pendage du versant, comme en témoigne le remblai rapporté au sud de l'emprise. Le bâtiment offre également une conception relativement aboutie si l'on tient compte de la régularité du plan, de la distribution des pièces, mais aussi des procédés de construction (briques crues sur solin ?). La cour joue, en effet, un rôle régulateur en conditionnant la mise en place des pièces adjacentes. On doit enfin observer la parfaite symétrie, selon notre restitution, des pièces latérales est et ouest.

L'absence de sols ne permet pas de statuer sur la destination des différents espaces, à l'exception de la cour. On peut tout de même émettre l'hypothèse que la pièce sud (PCE1221), la seule à avoir révélé des structures complémentaires et une probable division interne, a joué un rôle important. Les pièces latérales, étant donné leur forme et l'absence de refends, pourraient, quant à elles, être interprétées comme des couloirs ou des espaces de service. La disposition témoigne d'une distinction entre un probable espace de vie au sud et une cour d'agrément au nord.

Au-delà, la filiation méditerranéenne du bâtiment paraît indéniable. De fait, tant sa structure modulaire que son organisation interne renvoient à des modèles de maisons italiennes de conception élémentaire, dont les principales caractéristiques se retrouvent, par exemple, dans certaines petites *domus* de Bibracte³⁸. Nous aurions donc affaire ici à l'une des premières expressions de l'architecture domestique italienne dans la province d'Aquitaine.

Le bâtiment est

Les recherches antérieures

À l'inverse du bâtiment ouest, le bâtiment est avait déjà fait l'objet d'une première reconnaissance archéologique dans les années 1960 (fig. 4)³⁹. Les différents comptes rendus laissent entendre que la totalité du sud de l'édifice avait été fouillée. Or, nos recherches ont montré qu'il n'en était rien. Seules les pièces "A1"="L" (=PCE2027), "J" (=PCE2048), le couloir "A" (=PCE6014), ainsi que le nord de la pièce "B" (=PCE6015) ont fait l'objet d'une fouille intégrale (fig. 22). Au-delà, des sondages et des tranchées ont été pratiqués. Il en va ainsi de la tranchée longeant le mur MR6002 dans l'axe du péristyle et d'une deuxième, suivant le mur sud

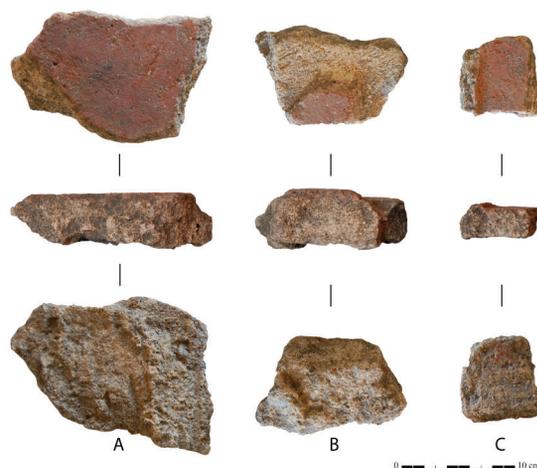


Fig. 21. Enduits associés au bâtiment ouest avec des traces d'accroche (A et B) ou provenant d'un angle (C) (cl. et DAO M. Soler).

38- Labaune & Meylan 2011, 109-113.

39- Cantet & Péré 1963a : le plan établi dans les années 1960 n'est pas compatible dans le détail avec le nôtre, surtout en raison de la restitution erronée du tracé d'une partie des murs. Nous reprenons dans cette partie la nomenclature des pièces utilisée par nos prédécesseurs, en faisant figurer entre parenthèses leur équivalent actuel.

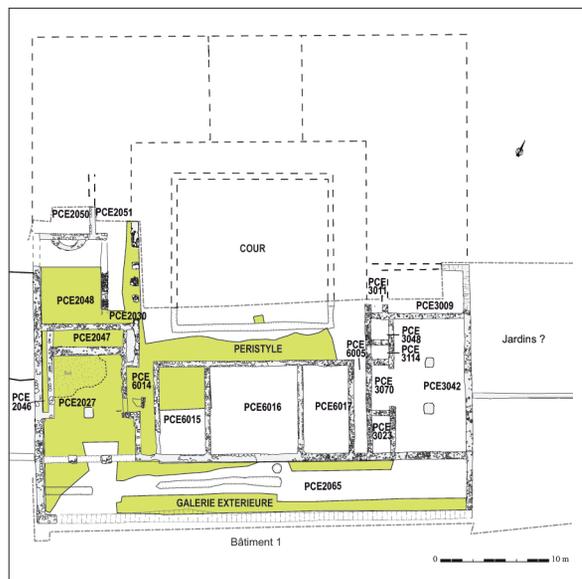


Fig. 22. Plan d'impact des fouilles anciennes (DAO O. Onézime, F. Callède, A. Coiquaud et P. Gardes).



Fig. 23. Photographie aérienne verticale des substructions antiques en 1987 (cl .C. Petit-Aupert).

de la galerie (MR2065). Au-delà, les principaux murs ont été contrôlés au moyen de saignées opérées dans l'axe des maçonneries.

Les rapports et la publication de 1963 donnent un bilan succinct de la fouille. Il est ainsi précisé que la pièce "A1"="L" (=PCE2027) correspond à une sorte de bassin comblé à l'aide d'un épais remblai conservé depuis l'arase des murs jusqu'à l'approche du substrat (fig. 4, B). Aucune stratigraphie à proprement parler n'a été mise en évidence. En revanche, des milliers d'enduits peints exceptionnels, à décor géométrique et figuratif, ont été exhumés du remblai recouvrant la pièce "A1"="L" (=PCE2027), entre 0,40 et 1,80 m de profondeur. Dès la deuxième année, la fouille a été guidée par la recherche de nouveaux enduits peints, alors que nos prédécesseurs avaient pour projet initial d'étudier les vestiges antérieurs à l'époque romaine⁴⁰.

M. Cantet et A. Péré n'ont pas cherché à interpréter les vestiges architecturaux mis au jour, se limitant à une description succincte des différents espaces. Ils avaient bien conscience que ceux-ci ne constituaient qu'une partie d'un ensemble plus vaste (fig. 4, C). Ils utilisent néanmoins le terme "villa" pour qualifier le bâtiment, bien qu'ils fassent état d'interrogations sur le site⁴¹. Le plan complet de l'édifice n'a été révélé que plus tard grâce à un cliché aérien réalisé par C. Petit-Aupert en 1987 (fig. 23).

À l'issue des premières campagnes de fouille, le bâtiment a été daté de la première moitié du 1^{er} s. p.C.⁴². La chronologie a été revue par J. Santrot au début des années 1980. Le mobilier, et en particulier celui qui est issu de la démolition du bâtiment, est alors situé entre le dernier tiers du 1^{er} s. a.C. et le premier tiers du 1^{er} s. p.C. au plus tard, avec de rares éléments déconnectés et plus tardifs, datés de la fin du 1^{er} s. ou du début du 11^e s. p.C.⁴³.

40- "Les restes de la décoration somptueuse de l'édifice romain nous avaient détournés du premier objet de notre étude : l'*oppidum* barré" (Cantet & Péré 1968, 11).

41- "Nous ne connaissons pas les limites de l'édifice. Elles nous permettront peut-être de connaître la raison de la construction de cet édifice dans un site qui ne paraît pas destiné à lui servir de cadre" (*ibid.*, 10-11).

42- *Id.* 1963c, 358.

43- L'étude a été réalisée à la demande d'A. Barbet dans le cadre de ses recherches sur les enduits peints du site (Barbet 1983, 112-113).



Fig. 25. Photographie verticale du bâtiment est (cl. Up-Vision).

Malgré l'ampleur des lacunes, nos recherches ont apporté une importante moisson d'informations sur le plan du bâtiment et son insertion dans l'espace. Elles ont permis tout à la fois d'évaluer l'impact des recherches anciennes, de confirmer l'existence de pièces connues seulement à travers un cliché aérien (fig. 23) et d'observer les solutions architecturales apportées à la déclivité du terrain.

Le lieu d'implantation du bâtiment apparaît peu favorable. Il a, en effet, été édifié dans la partie médiane du versant sud du plateau, qui présente aujourd'hui, comme probablement dans l'Antiquité, un pendage de l'ordre de 10 %. Dans ce secteur, le modelé du terrain apparaît relativement régulier. À noter tout de même que l'axe central nord-sud de l'édifice coïncide avec le sommet d'un léger bombement naturel ou produit par les occupations antérieures. Enfin, les indices rassemblés montrent que, sauf exception, les niveaux préexistants ont servi de sols pour le chantier de construction.

Si l'édifice n'a pu être étudié dans sa partie nord, ses caractéristiques peuvent toutefois être fixées dans les grandes lignes. Il s'inscrit dans un quadrilatère relativement régulier de 40 m de côté environ et présente une cour centrale, bordée d'un péristyle, sur laquelle donnent quatre ailes latérales, occupées par une série de pièces en enfilade. Le bâtiment est agrémenté par une galerie extérieure courant le long de sa façade sud.

Des normes architecturales strictes ont présidé à la construction. Ces dernières transparaissent à travers le plan général, mais également à l'examen de certains détails de conception. Ainsi, les ailes est, ouest et sud présentent une largeur identique. Mieux, les murs de refend MR2045, MR6014 et MR3021, fermant des

espaces secondaires dans chacune des ailes, s'alignent parfaitement dans l'axe est-ouest. Ces caractéristiques témoignent d'une construction cohérente, qui n'a pas subi de modifications importantes à travers le temps, du moins dans la zone explorée.

La distribution interne

La cour

Le bâtiment est s'organise autour d'une cour centrale dont seule la partie sud se situe dans l'emprise de fouille. Son plan peut néanmoins être complété grâce au cliché aérien réalisé par C. Petit-Aupert en 1987. Elle occupe un espace quadrangulaire de 21,50 m de côté environ et comporte un péristyle matérialisé par la tranchée de récupération d'un mur, faisant probablement office de stylobate.

La fouille a révélé la présence d'une tranchée parallèle au mur de façade MR6002 de l'aile sud (TR7002) et l'amorce de deux retours vers le nord à ses extrémités (TR7070 et TR7061). Il s'agit d'une tranchée d'épierrement du stylobate séparant le péristyle de la cour. Malgré la récupération des maçonneries, les dimensions de la partie en élévation des murs et de la tranchée de fondation peuvent être restituées approximativement : la largeur oscille entre 0,55 et 0,60 m et la profondeur atteint 0,50 à 0,60 m. Contrairement à la plupart des autres murs de la *domus*, la tranchée n'a pas atteint le substrat rocheux. On doit enfin noter que le fond de la tranchée TR7070 semble suivre un léger pendage vers le sud.

Le sol de la cour et du péristyle a pu être étudié en plan, mais aussi en coupe dans la tranchée de récupération du stylobate (TR7002). Les fouilles des années 1960 ont partiellement endommagé le sol maçonné (Us 7067). Il n'a pas été reconnu dans l'axe des retours est et ouest du péristyle, mais n'a peut-être jamais été présent dans ces secteurs. Il n'est visible qu'au nord (Us 7017) et au sud (Us 7067) du mur sud (TR7002). Côté sud, il devait sans doute atteindre le mur de façade de l'aile méridionale (MR6002), mais une tranchée de fouille ancienne, pratiquée tout au long de son axe, empêche de se prononcer définitivement (fig. 26-27).

- Le sol initial

Le sol maçonné (Us 7017 en partie nord de la zone 7 et Us 7067 en partie sud) présente une épaisseur et une constitution inégales. Il repose sur un remblai argilo-limoneux (Us 7127=Us 7045). Sa surface est irrégulière et les dépressions ont été comblées par de petits blocs de pierres de calcaire. Le sol en lui-même présente un état de conservation optimal dans sa partie est et s'identifie à une chape de mortier lissé, relativement uniforme dans le secteur étudié (entre 0,08 et 0,10 m d'épaisseur) qui repose, par endroits, sur un radier de petits blocs de calcaire (épaisseur : 0,10 m).

Côté cour, le sol 7017 est constitué d'une couche de préparation friable formée par un radier de petits blocs et galets pris dans un mortier sableux à gros grains, jaune ocre. Au-dessus, trois litages de mortier de chaux témoignent peut-être des différentes étapes de mise en œuvre. On a pu noter la présence ponctuelle de branchages pris entre deux couches de mortier. Le litage supérieur est grossièrement lissé et plan.

Dans l'emprise du péristyle, au sud, le sol maçonné est beaucoup plus altéré. Cependant, nous retrouvons le même type de niveau préparatoire.

- Occupation et recharges

Au-dessus du sol et en contact direct avec lui, plusieurs couches semblent relever de différents états du niveau de circulation dans l'emprise du péristyle.

Au sud de la tranchée TR7002, l'Us 7066, couche constituée de galets et de petits éclats de calcaire, apparaît comme une recharge, voire comme le premier sol utilisé à l'époque antique. L'Us 7064, quant à elle, forme un bourrelet de mortier qui court tout le long de la tranchée 7002, côté sud, et atteint la même altitude supérieure que le niveau de galets précédemment décrit (fig. 28, A).

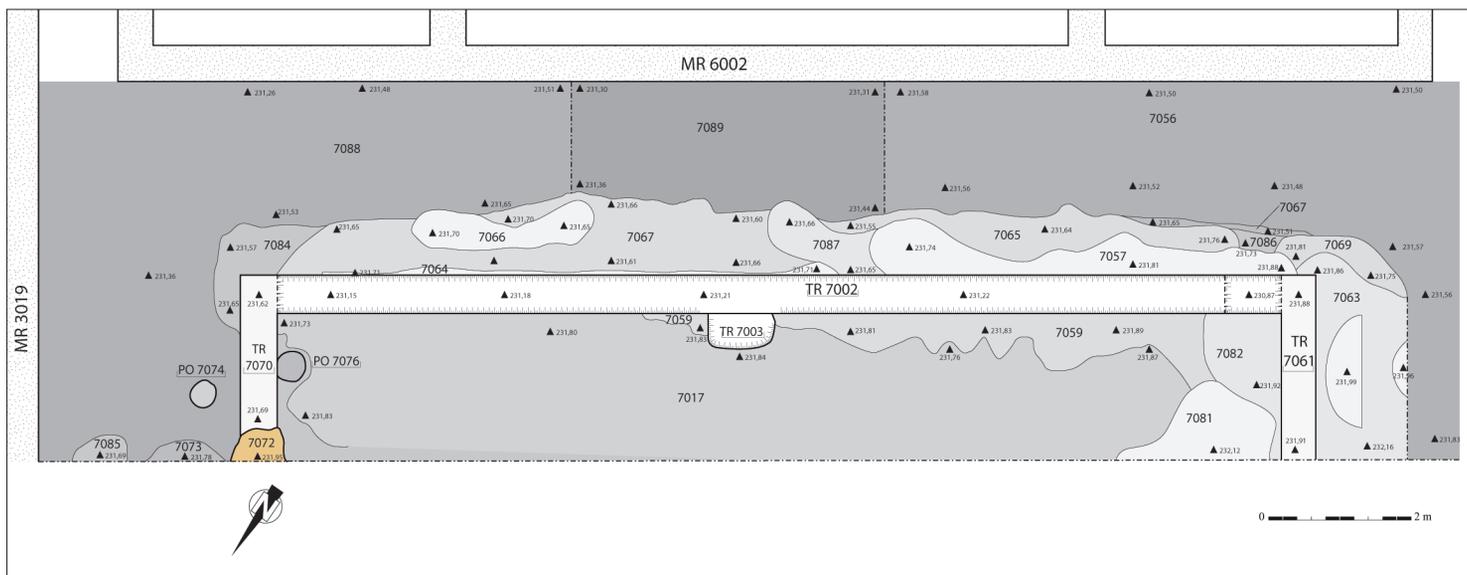


Fig. 26. Plan général de la cour et du péristyle du bâtiment est (relevé et DAO A. Coiquaud, A. Denysiak et P.-E. Beau).

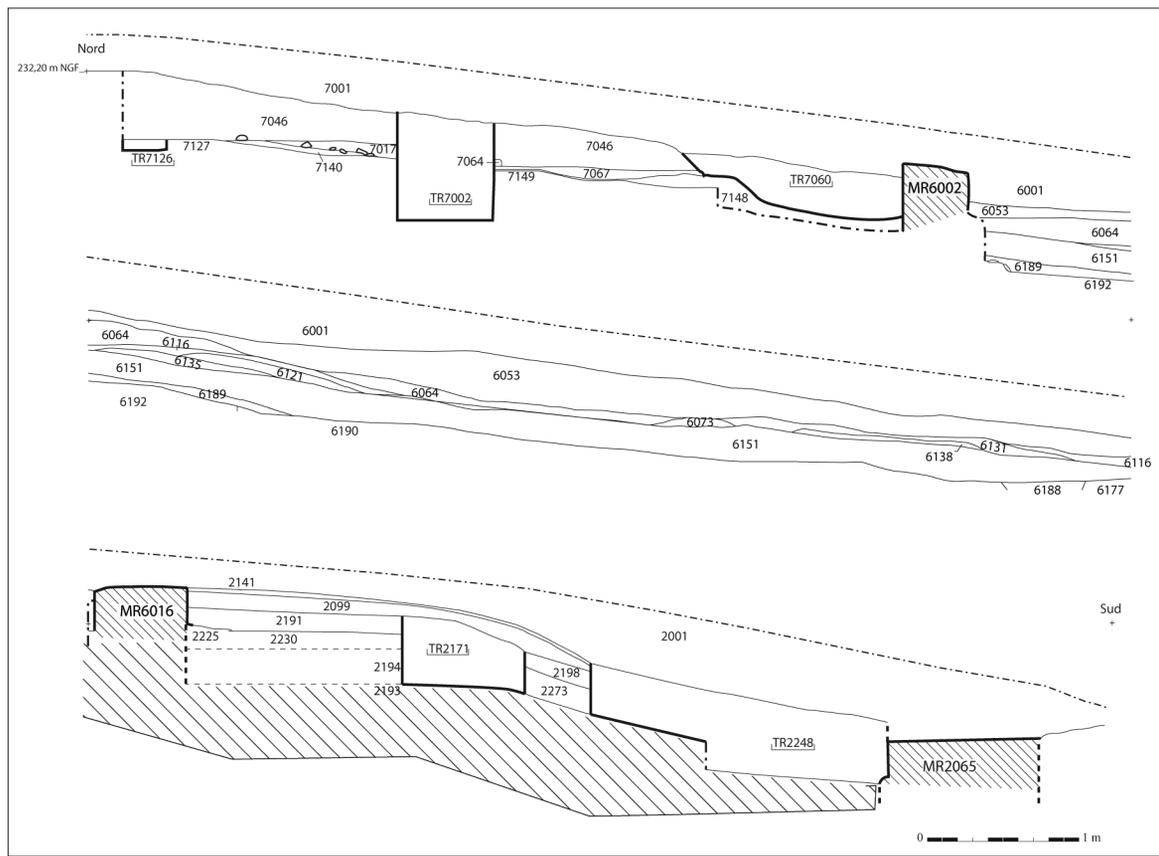


Fig. 27. Coupe cumulative nord/sud n° 2 du Bâtiment Est (relevé et DAO A. Coiquaud, A. Denysiak et T. Le Dreff).

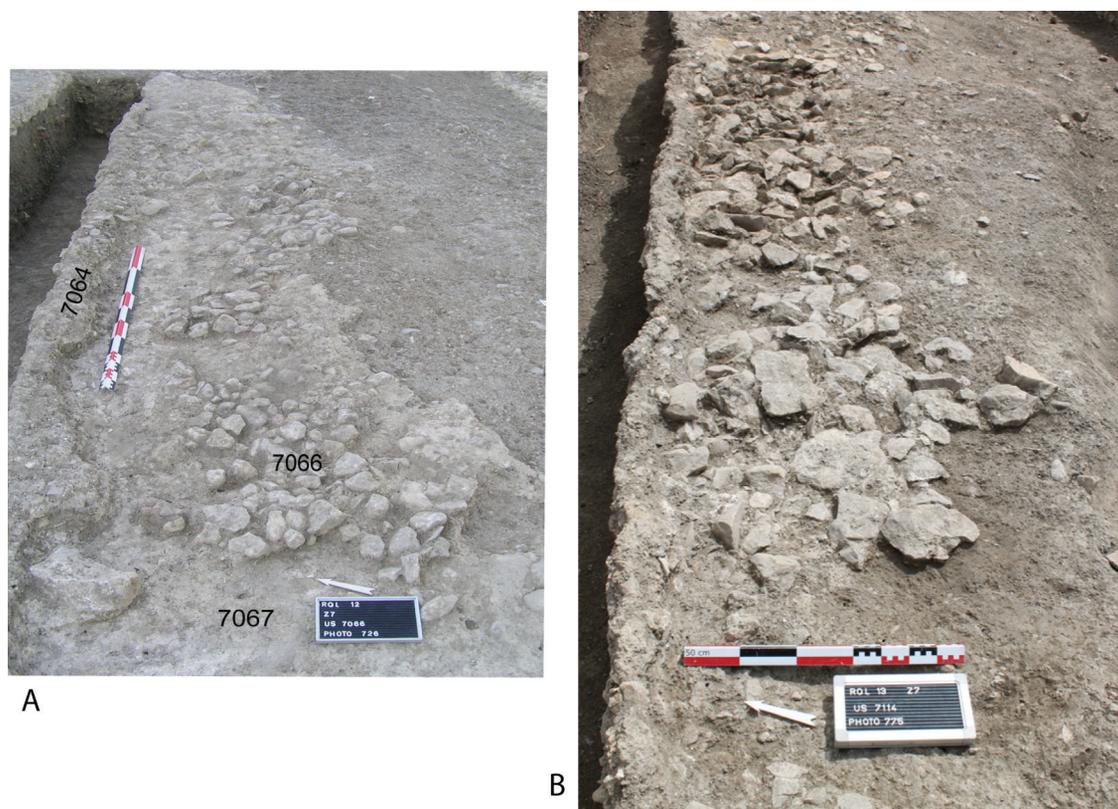


Fig. 28. **A.** Le sol du péristyle (Us 7067) et sa recharge (Us 7066) ; **B.** L'aménagement Us 7112 (cl. A. Denysiak).

Aucun aménagement n'a été observé à la surface du sol, à l'exception de l'Us 7112 qui jouxte la tranchée TR7002. Il s'agit d'une structure très dégradée constituée d'un radier de blocs de calcaire posés à plat et formant un assemblage régulier, sans doute à l'origine rectangulaire (2,6 x 0,90 m) (fig. 28, B). Elle correspond probablement au soubassement d'un aménagement difficile à identifier (passage ?, marche ?, seuil ?).

Les couloirs latéraux

Des couloirs latéraux donnent accès à la cour à partir du nord. Ce sont d'étroits passages de dimensions semblables (8,4 x 1,20 m) situés de part et d'autre de l'aile sud. La photographie aérienne montre qu'ils avaient leurs pendants au nord.

Au sud-est, le couloir PCE6005 met en communication la cour avec la pièce PCE3042 et la galerie extérieure.

Pour sa part, le couloir PCE6014 s'élargit pour former une excroissance, correspondant, d'après les résultats de la fouille ancienne, à un système d'accès avec la pièce PCE2027 (fig. 29). Ainsi, un seuil est mentionné dans l'article de 1963 de même qu'un muret, situé un peu en retrait et alors considéré comme plus tardif⁴⁵. La fouille a permis d'approfondir l'étude de ces structures. Le seuil correspond à une couche de mortier de chaux gris de 0,46 m de large pour 0,03 m d'épaisseur. La largeur de l'ouverture est de 1,34 m pour une hauteur

45- Cantet & Péré 1963a.



Fig. 29. Vue zénithale du système d'accès à la pièce PCE2027 : seuil (Us 6032) et série de marches très dégradées (SB6009 et Us 6030) (cl. P. Gardes).

conservée de 0,25 m. Immédiatement à l'est, se développe un massif maçonné localisé (Us 6030), dont la forme apparaît très irrégulière. Ses dimensions sont approximativement de 0,90 x 0,60 m, mais il a visiblement été tronqué par les fouilles anciennes ou les agents naturels, le contact stratigraphique avec le seuil ayant disparu. Il s'agit d'une structure en mortier de chaux, lissée en surface, dans laquelle sont inclus de petits blocs de calcaire ($\leq 0,08$ m). La partie supérieure de ce massif se situe 0,15 m au-dessus du seuil. Cet aménagement s'appuie à l'est contre le muret dégagé dans les années 1960. Il est large de 0,30 m et conservé sur 1 m de long. La maçonnerie comprend deux parements, dont celui de l'est apparaît très endommagé. Les deux assises conservées, côté ouest, sont assez régulières et formées de blocs de calcaire grossièrement taillés, de module moyen ($\leq 0,20$ m de côté), liés au moyen d'un mortier de chaux d'aspect pulvérulent. Enfin, ce muret ne se situe pas dans l'axe du mur MR6013 comme le laissait penser le plan publié en 1963⁴⁶.

Dans le prolongement du couloir PCE6014, a été mis en évidence un compartiment rectangulaire de 4,80 sur 1,30 m (SB6011). Il s'appuie contre le mur MR6010. Le mur MR6012 est débordant au nord et marque l'amorce de l'alignement des trois piliers découverts dans l'aile ouest⁴⁷. La structure n'est parementée qu'à l'extérieur, ce qui montre qu'il s'agit d'un soubassement, peut être une base d'escalier.

Les éléments actuellement à notre disposition permettent de penser que les différentes structures maçonnées appartiennent à une seule phase de construction. Elles pourraient donc correspondre à un seuil et à au moins une marche permettant de rattraper, à partir de la pièce PCE2027, le niveau de circulation du couloir et de la cour.

L'aile sud

Le corps de bâtiment formant l'aile sud correspond à un espace rectangulaire de 17,5 x 8,4 m (147 m²).

La bonne conservation des niveaux dans cette aile a permis d'observer la présence d'un remblai préalable à la construction. Cette couche uniforme couronne la séquence d'abandon de l'habitat de la fin de l'âge du Fer et vient effacer les ressauts encore visibles des terrasses antérieures dans les pièces et espaces PCE6014, PCE6015, PCE6016 et PCE6017 (Us 6151=6127=6068=6058=6119=6153) (fig. 25 et 27).

La couche présente une épaisseur régulière et suit le pendage préexistant. Elle correspond à un sédiment argilo-limoneux brun, chargé en charbons. Les niveaux de construction du bâtiment est se situent directement à son contact, ce qui suppose qu'il s'agit bien d'un remblai intentionnel, mis en place préalablement au chantier.

Techniques de construction (fig. 30)

Les maçonneries des murs s'inscrivent dans la même phase de construction et témoignent d'une mise en œuvre cohérente. Les murs des trois pièces s'appuient au sud contre un mur maître formé par la façade méridionale du bâtiment (MR6016). De 0,45 m de large en moyenne, ils ont subi un arasement progressif dans le sens de la pente, les élévations conservées oscillant entre quatre à cinq assises au nord et une, voire

46- *Ibid.*

47- Voir *infra*.

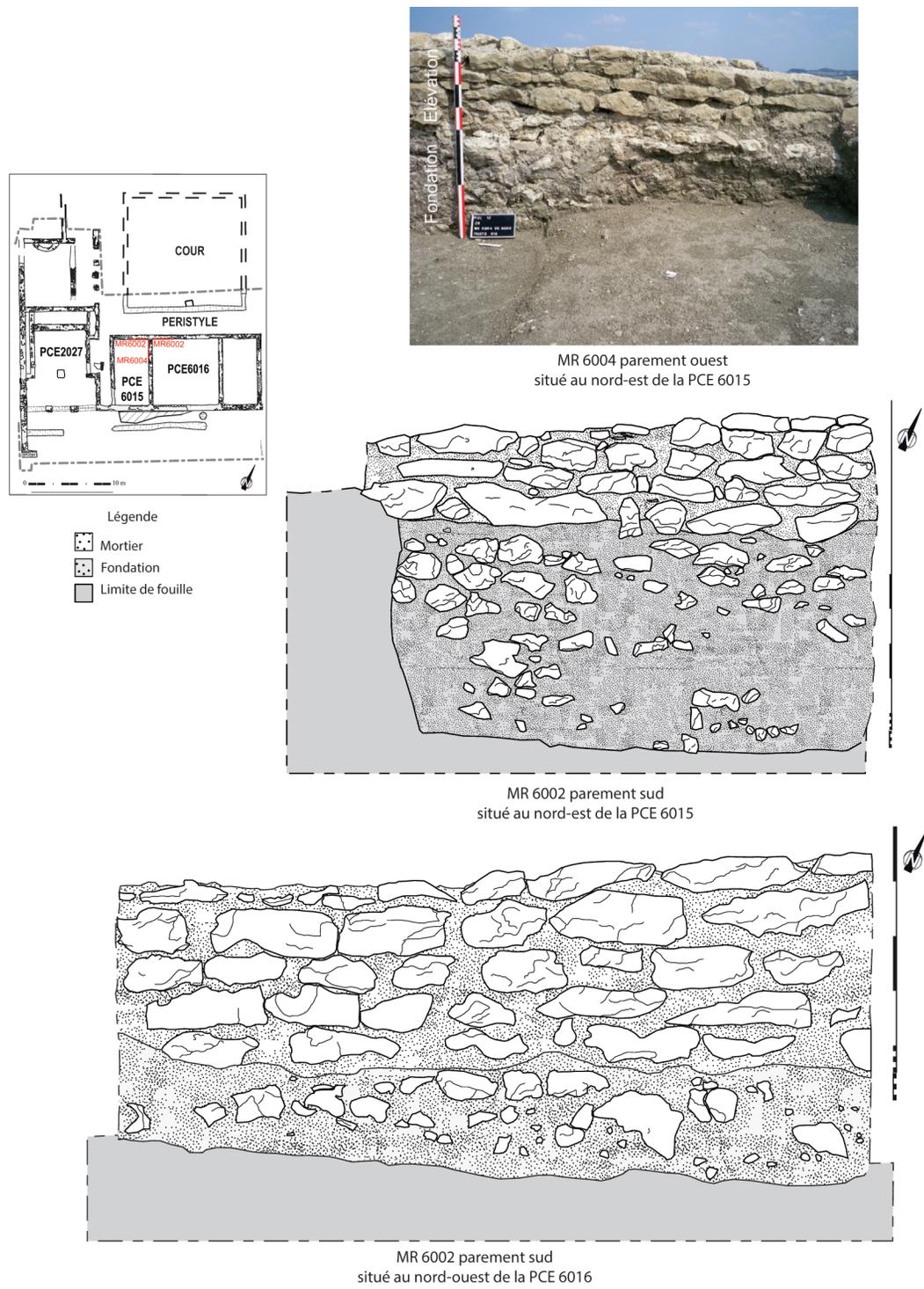


Fig. 30. Parement ouest du mur MR6004 et relevé du mur MR6002 (cl. P.-E. Beau ; relevé et DAO P. Ramis).

plus aucune au sud. L'élévation est constituée d'assises régulières de moellons suivant le sens de la pente. Les moellons de calcaire blanc à ocre de moyen appareil, de modules variables et majoritairement oblongs (en moyenne hauteur : 0,10 m ; L : 0,25 m), sont quelquefois soigneusement taillés, mais le plus souvent grossièrement équarris. Le liant est un mortier jaune-blanc de bonne qualité. Dans la pièce PCE6016, les joints des murs MR6002 et MR6004 apparaissent largement débordants, donnant aux parements un aspect de surface "beurré". Les parois étaient probablement revêtues d'un enduit de texture granuleuse, à surface lissée, dont témoignent des plages très mal conservées.

Les fondations sont aménagées en tranchée pleine et sont formées d'un blocage d'éclats et de moellons de calcaire noyés dans un mortier de chaux très résistant. Tous les murs de cette aile présentent une semelle de fondation débordante parfaitement visible sur le parement sud du mur MR6002. Cette dernière correspond en surface à un ressaut, de 0,10 m à 0,16 m de large maximum, formé d'une assise de petits blocs liés par du mortier jaunâtre.

Les pièces (fig. 24 et 31)

L'aile sud est divisée en trois pièces par deux murs de refend. Elles présentent des proportions cohérentes avec deux espaces jumeaux de 8,4 m de long sur 4,2 m de large (PCE6015 et PCE6017), encadrant une pièce centrale deux fois plus grande (PCE6016).

- La pièce PCE6015

L'ensemble de la pièce PCE6015 a été fouillé jusqu'aux premiers niveaux antérieurs à la construction des murs. Sa partie nord est occupée par une importante excavation réalisée dans les années 1960. Au sud, la fouille a révélé des lambeaux de sol antique (fig. 31).

Une couche formée d'éclats de calcaire à plat, très inégalement conservée, est liée à la sortie de fondation des murs et s'épaissit à leur contact (Us 6052). Elle semble correspondre à la période de construction du bâtiment est et résulte probablement de l'activité des maçons.

En dessous, deux lambeaux de couche sont apparus le long des murs MR6003 (Us 6144) et MR6004 (Us 6118). Ils sont constitués d'un sédiment argilo-limoneux tassé et chargé de cailloutis jaune et blanc. La comparaison avec la pièce voisine PCE6016 permet de penser qu'ils appartiennent aux déblais liés au creusement des fondations.

- La pièce PCE6016

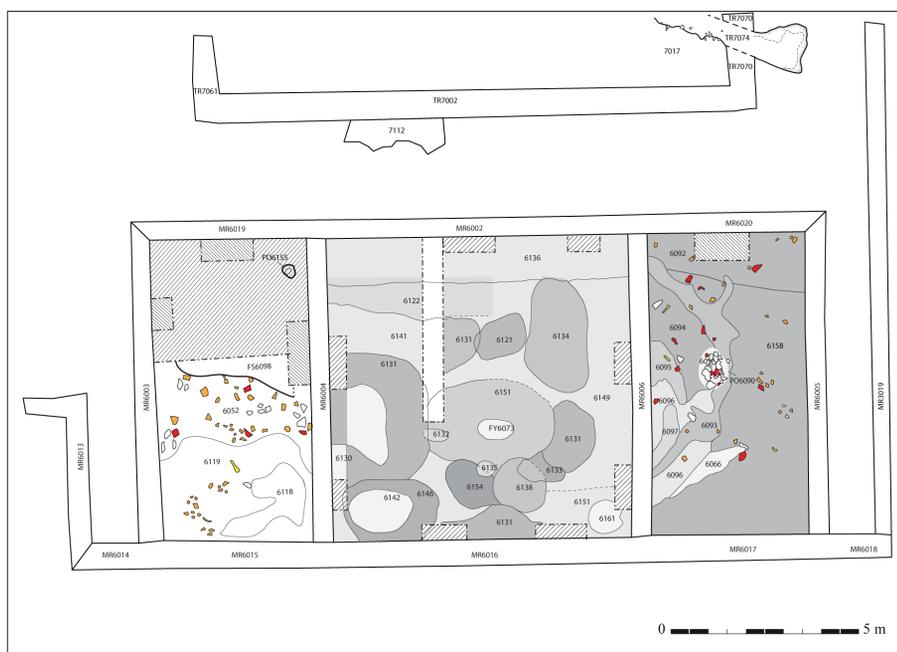
La pièce centrale PCE6016 est presque carrée (8 x 8,40 m). Sa fouille a révélé la présence d'un sol amorphe, partiellement constitué de déchets de taille nivelés (Us 6064). Il recouvre une série de couches ponctuelles, correspondant à des remblais de construction.

Des remblais liés au creusement des fondations ?

Les niveaux de construction les plus anciens correspondent à des remblais qui se répartissent irrégulièrement dans l'emprise de la pièce PCE6016. Ils se situent très majoritairement au plus près des murs (fig. 31).

Ces niveaux sont le plus souvent des plages de sédiment localisées, en général homogènes. Au-delà de leur diversité, on peut distinguer deux séquences. À la base, les remblais sont à dominante sédimentaire et contiennent de nombreux éléments détritiques (particulièrement les Us 6121, 6134, 6138, 6141, 6142, 6145, 6149, 6150, 6154). Au contraire, les niveaux supérieurs recèlent souvent une forte proportion de nodules, voire d'éclats ou de blocs de calcaire, et sont moins chargés en mobilier (Us 6116, 6130, 6131, 6132, 6140). De fait, ces déblais successifs donnent une image inversée de la stratigraphie sous-jacente, avec des remblais d'abord issus de la sédimentation antérieure au bâtiment, puis du substrat remanié et des éclats issus du toit rocheux lui-même. La datation du mobilier s'accorde à ce diagnostic ; les chronologies sont inversées par rapport à l'ordre stratigraphique. Ces caractéristiques suggèrent que les remblais sont directement issus du creusement des tranchées de fondations. Ils ont dû être étalés à même le sol au fur et à mesure de l'avancée du terrassement.

Fig. 31. Remblais de construction (relevé et DAO A. Denysiak).



Phase de construction

Au-dessus des remblais liés au creusement des tranchées de fondation, a été observée une couche liée à la sortie de fondation des murs (Us 6064) (fig. 27). Elle est bien visible au pied des murs et présente un aspect discontinu au-delà, vers le centre de la pièce. Le niveau s'inscrit dans la pente et présente un profil irrégulier, ce qui peut s'expliquer par la présence de terrasses antérieures.

La conservation du niveau apparaît inégale. Il se distingue, ainsi, plus nettement à l'approche des murs qu'au centre de la pièce, où des lacunes laissent apparaître la couche antérieure (Us 6065). Il est constitué d'une couche d'éclats de calcaire serrés, mêlés à un sédiment limono-argileux compact brun-ocre. La constitution de cette couche, avec la présence de déchets de taille, montre qu'elle a servi de sol au moment de la mise en place des fondations et de la construction des murs.

Au centre de la pièce, des éclats de calcaire issus de l'Us 6064 recouvrent la bordure d'une aire de combustion. Il s'agit d'une plaque de terre rubéfiée brune, rouge et orangée, de forme irrégulière (1,05 x 0,95 m) et de faible épaisseur (0,05 m) (Us 6073). La structure n'a fait l'objet d'aucun aménagement complémentaire. Des éléments détritiques (tessons d'amphore, de céramique et faune surtout) ont été relevés à son contact. La position stratigraphique de ce foyer témoigne de son utilisation durant les deux temps principaux de construction des murs : creusement des fondations et construction des murs.

Entre ce sol de travail et le niveau d'arase des murs, se développe une couche dont l'épaisseur varie entre 0,10 et 0,50 m dans le sens de la pente (Us 6053=6039). Il s'agit d'une strate argileuse contenant un très abondant mobilier de type détritique (tessons d'amphore, de céramique, faune, objets métalliques, torchis). Les caractéristiques de ce niveau laissent penser qu'il résulte d'un remblaiement postérieur à l'abandon ou d'une accumulation liée au lessivage du versant.

- La pièce PCE6017

Comme dans la pièce PCE6016, de multiples remblais localisés ont été observés dans la moitié ouest de la pièce PCE6017 (fig. 31). Ils forment une partie des déblais issus du creusement des fondations. Une seule structure peut être associée avec la phase de construction des murs. Il s'agit d'une fosse sub-circulaire (L : 1,16 m, l : 0,90 m, Pf : 0,15 m), située au centre de la pièce, comblée par des blocs de calcaire.

Le niveau de circulation du chantier de construction correspond à la couche Us 6046 (fig. 31). Il s'agit ici encore d'un épandage d'éclats de calcaire équivalent à ceux conservés dans les pièces PCE6015 et PCE6016.

L'étude des murs de l'aile sud fait apparaître une anomalie : l'absence de traces d'ouverture, alors que les murs sont conservés en élévation. À ce constat, on doit ajouter qu'au moins un sol rustique (Us 6052, 6064, 6046), inscrit dans la pente et lié à la phase de construction, est associé aux murs. De plus, ces derniers sont revêtus d'un enduit, au moins dans la pièce PCE6016. Ces observations suggèrent que le niveau de circulation habituel se situait au-dessus de l'arase actuelle des murs. Cependant, le fait que ces derniers possèdent un parement laisse supposer qu'un niveau "bas" existait, que ce soit un "sous-sol" ou à un vide sanitaire.

Les pièces de l'aile sud présentent un certain nombre de caractéristiques qui les éloignent clairement des autres parties du bâtiment actuellement connues. Il s'agit d'abord de pièces d'un seul tenant s'ouvrant largement sur la cour. De plus, leur disposition témoigne de la volonté de mettre en valeur la salle centrale, par le jeu de symétrie des pièces latérales. Enfin, en dehors de la salle PCE3042, la pièce PCE6016 est la plus vaste à ce jour relevée dans l'emprise du bâtiment (67 m²). Elle peut donc être définie comme un espace de réception.

L'aile ouest

Seule la partie sud de l'aile ouest a pu être étudiée. La photographie aérienne ne permet malheureusement pas de préciser la configuration de sa partie nord. Les murs apparaissent très mal conservés au nord de l'emprise, voire ont subi un arasement intégral comme le mur de façade MR2044. Nos prédécesseurs avaient également noté la disparition des murs à partir de cette limite. Les recherches ont permis d'identifier, complètement ou partiellement, quatre pièces se succédant dans le sens de la pente (fig. 32). L'observation des chaînages montre que les murs correspondent à une seule campagne de construction, et ce, même si des variations apparaissent quant à leur mise en œuvre. Les trois espaces situés au sud avaient déjà fait l'objet d'une reconnaissance dans les années 1960.

Les pièces

- Pièces PCE2050 et PCE2051

Deux pièces mitoyennes, partiellement hors emprise (PCE2050 et 2051), se situent en limite nord de fouille (fig. 33, A). L'arase des murs définissant ces espaces présente deux parements de moellons facettés, correspondant sans doute à la première assise en élévation. Le substrat, formé de calcaire délité, est ici affleurant, mais semble avoir été aplani. Son niveau d'apparition coïncide avec la base de la première assise des murs.

La pièce ouest (PCE2050) mesure 4,70 m de large pour au moins 2,40 m de long. Une petite exèdre (SB2010) accolée à son mur sud pourrait correspondre à une structure associée, ou dépendre de la pièce située au sud (PCE2048). La structure n'est plus matérialisée que par sa fondation, assisée. Elle est construite à l'aide de moellons bruts et d'éclats de calcaire, liés par un mortier blanc incluant de nombreux gravillons. Ses dimensions intérieures sont de 1,8 m de long pour 0,6 m de large.

L'interprétation de cette exèdre reste incertaine. Si elle était associée à la pièce PCE2051, l'hypothèse d'une niche ou d'un aménagement domestique indéterminé pourrait être avancée. Dans le cas d'une relation avec la pièce PCE2048, une fonction de socle ou de contrefort devrait être privilégiée.

La pièce PCE2050 n'a été mise en évidence que très partiellement dans l'emprise. Elle mesure 3,30 m de large et fait peut-être office de couloir, communiquant au sud avec la pièce PCE2048, à travers la pièce PCE2030.

- Pièce PCE2048

La pièce PCE2048 correspond à un espace quadrangulaire de 7,70 m de côté d'un seul tenant ou divisé par le mur MR2008. Il est difficile aujourd'hui de trancher entre ces deux hypothèses, les maçonneries n'étant conservées qu'en fondation. Celle du mur MR2008 est construite à partir d'éclats de calcaire disposés en épi tout comme certains des murs du bâtiment ouest. Il pourrait donc s'agir d'un élément antérieur au bâtiment est. Cependant, ce même mur forme un angle avec le mur MR2050, ce qui paraît très surprenant s'ils ne sont pas contemporains.

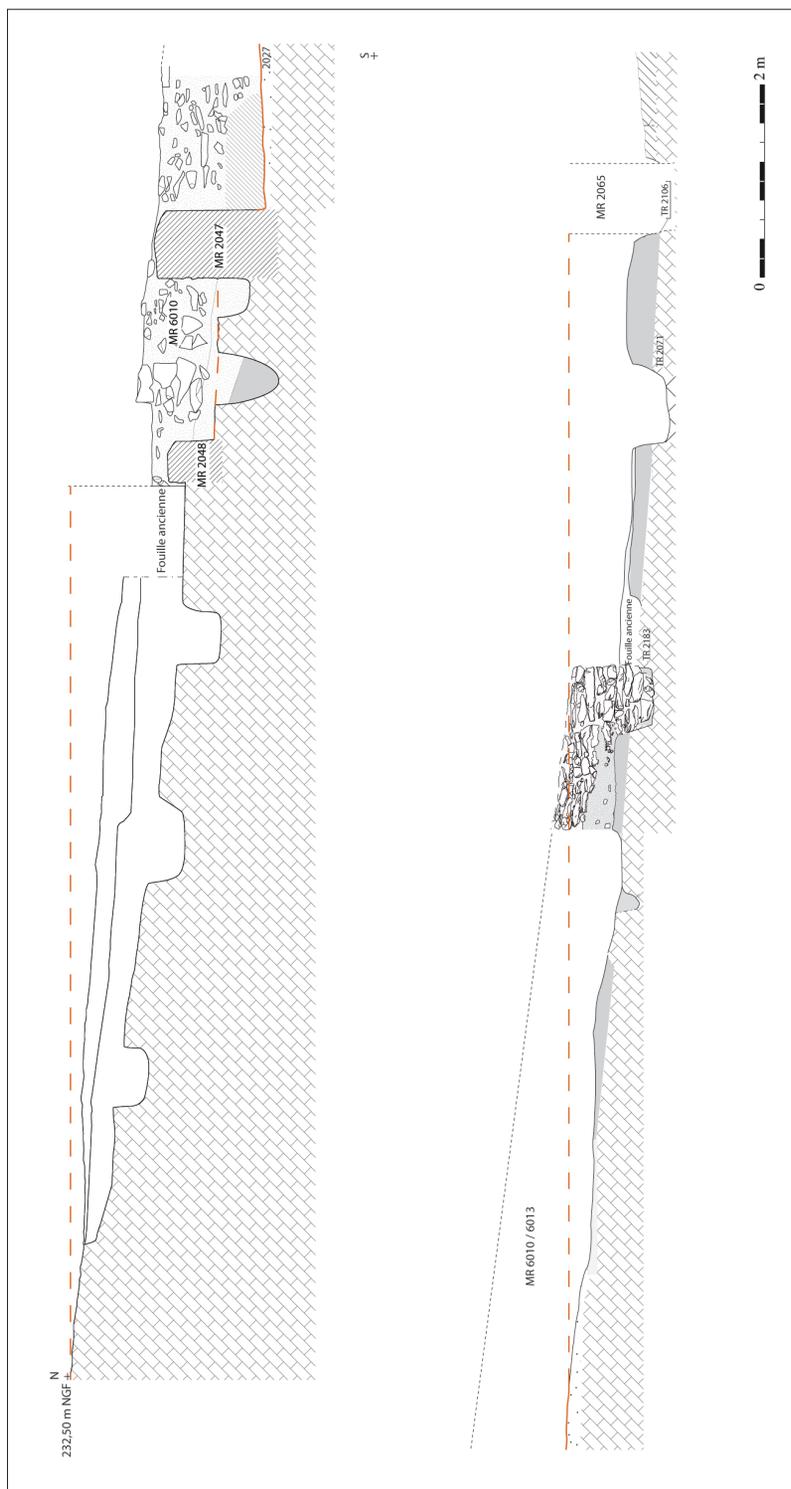
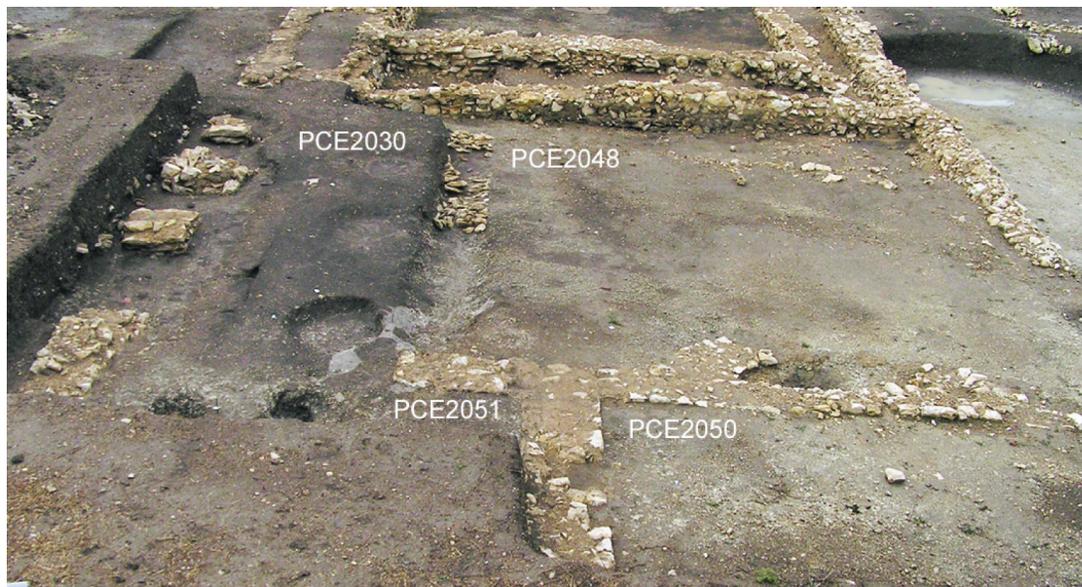


Fig. 32. Coupe cumulative nord/sud n°1 du bâtiment est (relevé I. Pingeon, P. Mounier, K. Bouchité, M. Soler, P. Ramis et A. Coiquaud ; DAO A. Coiquaud ; M. Soler et P. Ramis).



A



B

C



Fig. 33. **A.** Vue générale des pièces PCE2050, PCE2051, PCE2048 et PCE2030 ; **B.** Vue de l'accès à la pièce PCE2030 ; **C.** La pièce PCE2027 vue du sud (cl. A. Coiquaud et P. Gardes).

Si l'on retient la deuxième hypothèse, la nouvelle pièce ainsi définie correspond à un espace étroit et oblong (2,30 m de large) qui donne à l'est sur la cour à travers une entrée monumentale ouverte entre les deux nouveaux murs (MR2131 et MR6012) et axée sur la pièce (PCE2048). Dans le cas contraire nous aurions affaire à une seule vaste pièce largement ouverte à l'est et donnant au nord par un passage de 2,30 m de large.

L'entrée est matérialisée par trois bases de piliers centraux, associées à deux autres placées à l'extrémité des murs latéraux (fig. 33, B).

L'accès ainsi formé est long de 6,50 m, mais le passage entre les piliers centraux n'est que de 0,80 m alors qu'il s'établit à 1,25 m aux deux extrémités du dispositif.

Au nord, cette pièce se prolonge à travers la pièce PCE2051. Il s'agit donc probablement d'un couloir longeant pour tout ou partie la cour, dont la partie sud joue, semble-t-il, un rôle de vestibule pour la pièce PCE2048.

- Pièce PCE2027

L'extrémité méridionale de l'aile ouest est occupée par une vaste salle, en grande partie fouillée dans les années 1960, et alors considérée comme le retour vers le nord de la galerie extérieure (fig. 33, C et 34, A). Dans son emprise, avait été observée une puissante couche de démolition, constituée de blocs de mortier parfois importants, de milliers de fragments d'enduits peints, de moellons, de *tegulae* et de briques entre l'arase actuelle des murs et jusqu'à 1,40 m de profondeur⁴⁸.

La reprise de la fouille a permis de constater que son emprise avait été préalablement décaissée à travers le substrat rocheux et qu'elle conservait des lambeaux d'un sol de mortier désagrégé dans sa partie nord.

L'un des principaux acquis des nouvelles recherches réside dans la découverte de deux piliers fondés dans une tranchée, séparant, au sud, cet espace de la galerie. La nouvelle pièce ainsi définie présente un plan en T. Au nord, la partie la plus étroite est cantonnée par le réduit PCE2046 et un décrochement formé par le couloir PCE6014, contigu à l'est (6,10 x 5,75 m).

L'emprise apparaît plus large au sud (8,45 x 4 m). La limite entre les deux espaces est matérialisée par l'alignement formé par les murs MR2045 et MR6014, dont l'axe passe par le pilier CL2028, en position centrale. L'accès à la pièce se faisait par le seuil Us 6032 à l'est et par la baie reconnue au sud (fig. 34, A).

Le mode de construction des murs de la pièce contraste avec celui des espaces voisins. Ainsi, le mur nord (MR2047) mesure 0,80 m de large pour 0,80 m de haut et le parement intérieur est constitué d'assises irrégulières (fig. 34, B). Les deux assises inférieures comprennent des blocs de calcaire, tandis que les quatre supérieures ont été montées à partir de moellons et de blocs facettés, oblongs. Un tel dispositif suggère une construction en caisson, rendue probablement indispensable par les contraintes techniques induites par le décaissement préalable du substrat. Des plages d'enduit, adhérant encore à la paroi, suggèrent que le parement était masqué par un revêtement en mortier blanc. Ces caractéristiques laissent penser qu'il assurait un rôle de soutènement. La face est de son retour vers le sud (MR2046) offre les mêmes caractéristiques.

Une partie d'un sol en place a été relevée dans l'emprise de la pièce PCE2027 (Us 2027), à l'angle des murs MR2046 et MR2047. Il a également été identifié plus à l'est à travers des plages discontinues. Ce revêtement semble directement assis sur le substrat rocheux, qui apparaît ici relativement plan, ou séparé de lui par une mince couche limoneuse, faisant probablement office de remblai de nivellement. Il correspond, dans les parties les mieux conservées, à un niveau de mortier maigre et secondairement de limon très compact, uniforme et horizontal. De nombreuses tesselles blanches et noires parsèment sa surface sans ordre apparent. Elles sont néanmoins toutes enfoncées "à plat" ce qui suppose une disposition volontaire ou que le sol ait été piétiné. Les fouilles anciennes ont perturbé les connexions à cet endroit, mais l'hypothèse d'un sol de circulation repose également sur le fait que cette couche se situe à la même altitude que la sortie de fondation du pilier CL2028.

Ce dernier, situé dans la partie centrale de la pièce, se présente comme une base rectangulaire (CL2028) et conserve au moins une assise en élévation, partiellement arrachée, matérialisée par deux briques en quart-de-rond liées au mortier. Elles formaient une base circulaire encore conservée dans les années 1960. Ces briques reposent sur un massif de fondation, dont l'arase de mortier apparaît lissée (longueur : 1 m, largeur : 0,86 m)⁴⁹.

48- *Ibid.*

49- En 1968, les fouilleurs avaient observé que cette base de pilier en briques était liée, au nord, aux restes d'une importante pièce de bois brûlée de section quadrangulaire (0,50 m de long minimum pour 0,30 m de côté et 0,08 m d'épaisseur) interprétée comme les restes du pilier (*id.* 1968, 2).



Fig. 34. **A.** Photographie verticale de la pièce PCE2027 ; **B.** Vue du parement sud du mur MR2047 ; **C.** Tranchée TR2183 et piliers (cl. Up-Vision, P. Gardes et A. Coiquaud).

La limite avec la galerie est marquée par la présence d'une tranchée (TR2183) située dans le prolongement du mur méridional de l'aile sud du bâtiment (MR6016) (fig. 34, C). Large de 0,72 m et profonde d'au moins 0,40 m, le creusement entame le substrat rocheux et présente un profil oriental en U. Le tracé apparaît régulier et les parois verticales. Le fond est formé par le rocher aplani. Deux bases de piliers maçonnées, espacées de 2,30 m, ont été aménagées dans la partie médiane de la tranchée. Le massif maçonné CL2159 présente une fondation rectangulaire de 0,72 m sur 1,02 m, débordante vers l'est. Pour sa part, la base de pilier est constituée d'un assemblage de blocs de calcaire, liés par un mortier jaune, chargé en coquillages (0,95 x 0,70 m). La base de pilier CL2170 est installée sur un massif de fondation rectangulaire (0,72 x 0,90 m). Ce dernier est constitué d'au moins deux assises de moellons liés au mortier côté ouest et d'une chape de mortier débordant, à l'est. Le socle est quadrangulaire (0,80 m de côté) et formé de moellons équarris. En 1968 et 1969, avait été dégagé à l'aplomb de chacune de ces bases un bloc de calcaire taillé, de section à peu près carrée dans le cas du socle CL2159 (0,71 à 0,73 m de côté pour 0,30 m de haut), et circulaire dans le cas du pilier CL2170 (0,40 m de diamètre et 0,20 m minimum de haut). Ils étaient calés grossièrement à leur base par des pierres, des briques et des *tegulae* et le bloc reposant sur la base CL2159 était apparu légèrement désaxé par rapport à la fondation lors de sa découverte⁵⁰.

D'abord interprétée comme une récupération d'un mur, la tranchée TR2183 peut désormais être considérée comme une tranchée de fondation filante non construite, comme cela a été observé dans la pièce PCE3042 entre les murs MR3013 et MR3023⁵¹. Les piliers se situent dans la partie médiane de cette tranchée et sont équidistants par rapport au plot central CL2028. Ces caractéristiques suggèrent qu'ils appartiennent à un dispositif d'entrée à la pièce PCE2027 depuis la galerie.

Un système d'accès à l'étage

L'existence d'au moins un étage est suggérée par la découverte d'un probable système d'accès entre les pièces PCE2048 et PCE2027 (fig. 34, A). Il est formé de murs parallèles, successivement orientés nord-sud et est-ouest, définissant deux étroits compartiments qui viennent se raccorder le long de la façade du bâtiment (PCE2046 et PCE2047). Le diverticule PCE2047 mesure 6,5 m de long pour 1,6 m de large. L'espace PCE2046 se développe, quant à lui, sur 7,6 m de long, mais se révèle nettement moins large (0,70 m). La face interne des murs ne présente pas de parement, ce qui laisse penser que leur emprise correspondait à un espace non accessible. Nos prédécesseurs indiquent dans leur rapport de 1968 que la pièce PCE2047 était remplie de gravats de même que la partie nord de la pièce PCE2046⁵².

Le compartiment PCE2047 venait se raccorder côté cour à une structure rectangulaire SB6011 (2,9 m de long sur 0,75 m) également dénuée de parements intérieurs, dès lors interprétée comme la base d'un escalier⁵³.

L'analyse de ces structures permet d'évoquer l'existence d'un étage par lequel on accédait en empruntant, dans le sens de la montée, un escalier (SB6011), puis sans doute une coursive ou plus probablement une nouvelle volée de marches (PCE2047). Quant au diverticule PCE2046, il pouvait soit correspondre à un nouveau changement de palier, soit plus probablement, étant donné ses dimensions, à un effet architectural, qui rétablit la symétrie de la pièce par rapport à l'excroissance du couloir, côté est, sans être répercuté à l'étage.

Les niveaux de circulation : certitudes et hypothèses

Le problème de l'insertion de cette partie du bâtiment dans le versant peut être évoqué à partir d'arguments convergents (fig. 32).

50- *Id.* 1969, 2.

51- Voir *infra*. Observation faite par C. Viers, archéologue du bâti à l'Inrap, que nous remercions ici.

52- Cantet & Péré 1968, 1.

53- Voir *supra*.

Dans l'emprise de la pièce sud (PCE2027), le mur MR2047 conserve une élévation de 0,80 m. Il présente un appareil différent des autres murs, et offre également une épaisseur très supérieure⁵⁴. Cela peut s'expliquer par son rôle de soutènement et par le fait qu'il s'élevait au moins au niveau d'un étage. De plus, il conservait encore une partie d'un enduit couvrant au moment de son nettoyage. En outre, il fonctionne avec une partie d'un sol rustique préservé à l'angle nord-ouest de la pièce PCE2027. Ce dernier se situe à la même altitude que la sortie de fondation du pilier central CL2028 et à une quarantaine de centimètres en dessous du seuil Us 6031. Dernière remarque : une épaisse couche de démolition recouvrait une bonne partie de l'emprise de la pièce PCE2027 au moment de sa fouille en 1962, depuis l'arase conservée des murs jusqu'à l'approche du rocher, d'après la publication de 1963. Un niveau équivalent, mais nettement moins épais, a pu être observé en 2011 à la jonction de cette pièce avec la galerie (PCE2065). Il est apparu directement sous la terre arable, au même niveau et uniquement au sud de l'arase du mur MR6016, dont une assise est au minimum en élévation.

L'étude combinée des altitudes des sorties de fondation et des sols, lorsqu'ils sont conservés, permet d'envisager un étagement des circulations dans la pente. Au nord, la base de l'élévation des murs MR2050 et MR2051 se situe au même niveau que le substrat, dans l'emprise de la pièce PCE2050, ce qui laisse supposer, soit la présence d'un sol peu au-dessus de cette côte et aujourd'hui totalement détruit dans l'emprise observée, soit l'utilisation du rocher aplani comme surface de circulation.

Au sud, la situation apparaît différente. Ainsi, le sol de la pièce PCE2027 (Us 2027) marque un important décrochement de niveau par rapport à celui de la pièce PCE2048 (0,60 m environ) (fig. 32). La rupture de pente signale l'existence probable d'une occupation étagée comme en témoigne le système d'accès mis en évidence entre les pièces PCE2027 et PCE6014.

Quant à la pièce intermédiaire PCE2048, il est plus difficile de se prononcer. En effet, elle n'a pas conservé de sol antique. On doit tout de même noter que seul son mur nord présente au moins une assise parementée, témoignant de l'amorce de l'élévation. Il est donc possible que le niveau de la pente ait été rattrapé à partir de cette côte, définissant du même coup progressivement vers le sud un réduit sous étage ou vide sanitaire.

Le véritable niveau de circulation se situait bien au-dessus. L'hypothèse de planchers est la seule compatible avec les caractéristiques architecturales énoncées. De plus, les caractéristiques de la pièce PCE2027 laissent penser qu'elle était dotée d'au moins un étage. Ce niveau supérieur coïncide peut-être avec celui du plain-pied de la pièce PCE2050. Dans cette hypothèse, le sol de la pièce PCE2048 correspondrait à un niveau surélevé, auquel on pouvait peut-être accéder latéralement par la possible coursive PCE2047.

La fonction des différents espaces est difficile à établir en raison de l'état de conservation des vestiges. On doit néanmoins souligner que, dans les années 1960, M. Labrousse, se fiant sans doute à la découverte de "pilettes d'hypocauste" et de "traces de canalisation" par les fouilleurs⁵⁵, considérait que des thermes et des pièces chauffées avaient pu exister dans cette partie du bâtiment⁵⁶. Nos recherches n'ont pas apporté d'éléments complémentaires plaidant en ce sens⁵⁷. Ajoutons que la pièce PCE2048, par sa position, via une entrée monumentale, assumait probablement une fonction importante. Le doute est également de mise en ce qui concerne la pièce PCE2027. Plusieurs arguments indiquent qu'elle jouait un rôle important, comme en témoignent sa surface, supérieure à 60 m², mais aussi le fait qu'elle communique avec l'étage. De plus, elle ouvre largement sur la galerie, véritable belvédère de la *domus*. Dernier élément à noter : ses murs, et/ou ceux de l'étage, étaient sans doute agrémentés d'une partie, au moins, des peintures découvertes dans les années 1960 dans la couche de démolition recouvrant la pièce⁵⁸. Dans ces conditions, il pourrait s'agir d'une pièce d'agrément et, peut-être, d'une salle de réception d'été.

54- Il ne présente pas non plus de similarité avec les fondations des autres murs.

55- Cantet & Péré 1963a, 202.

56- Labrousse 1964, 455. En fait de "pilettes d'hypocauste", il s'agit en réalité très probablement de briques conservées dans les réserves du musée des Jacobins à Auch.

57- De ce point de vue l'exèdre de la pièce PCE2050 ne peut être interprétée comme une installation de bains, en raison de ses dimensions.

58- Le fait que des panneaux pratiquement entiers aient été remontés à partir des fragments contenus dans cette couche démontre que ces œuvres viennent des murs de cette pièce.

*L'aile est***Organisation spatiale**

L'aile est du bâtiment n'a été reconnue que dans sa partie sud (fig. 35, A). Deux pièces principales ont été étudiées. L'ensemble des vestiges est apparu directement sous la terre arable. Tous les murs intérieurs du bâtiment jusqu'ici reconnus participent du même horizon chronologique. De même, sauf exception, ils ne subsistent qu'en fondation.

- Les pièces PCE3009 et PCE3011

La pièce PCE3009 n'a été que partiellement dégagée. Elle s'inscrit dans un espace rectangulaire de 8,4 x 3,8 m (surface : 32 m²) et comporte, côté ouest, un compartiment quadrangulaire de 0,75 m de large. Seul ce dernier a révélé un sol lié aux murs. Il est constitué de nodules de calcaire compactés, mêlés à la terre.

- La pièce PCE3042 : une vaste salle flanquée de compartiments

La partie sud de l'aile est occupée par une salle de 12,10 x 8,40 m comportant un espace principal (PCE3042) accosté de petites pièces en enfilade à l'ouest (PCE3023, 3070, 3048 et 3114) (fig. 35, A). Un accès a été ménagé entre deux *antes*, à l'ouest, dans l'axe médian de la pièce PCE3042 (PCE3070).

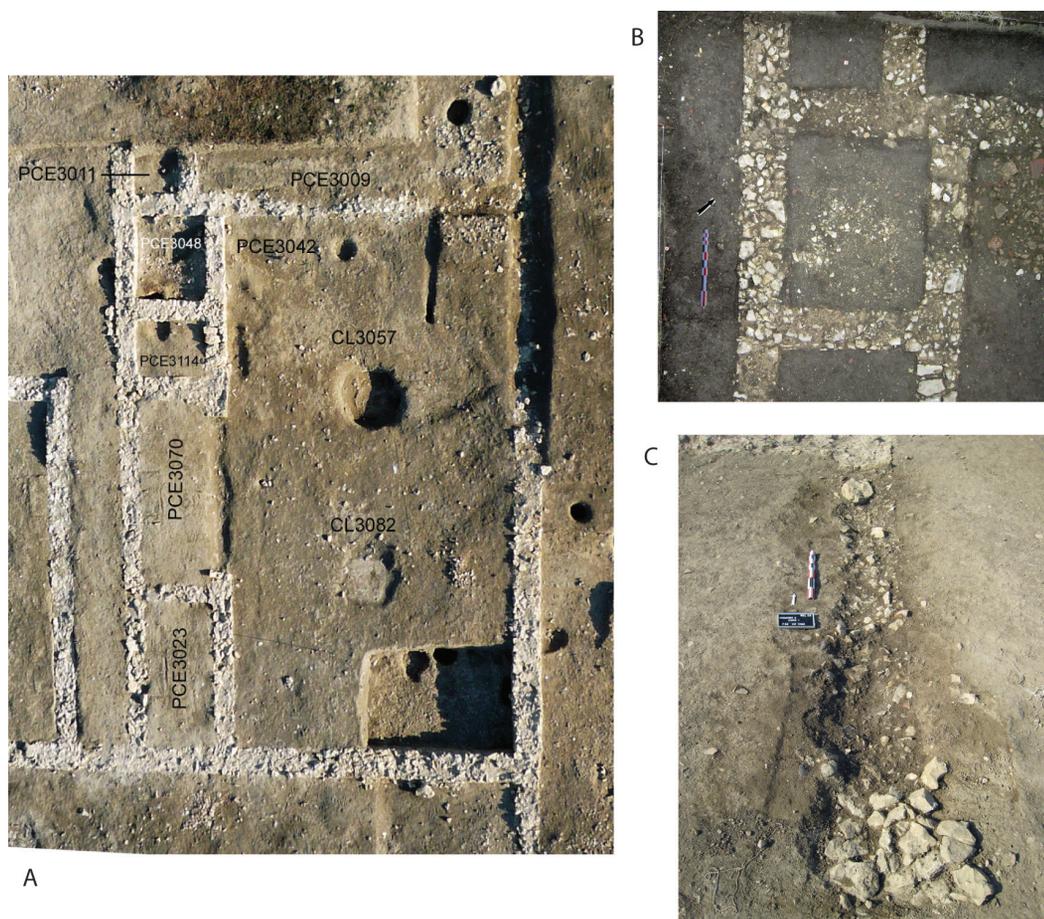


Fig. 35. **A.** Photographie zénithale de l'aile est : pièces PCE3009 et 3042 ; **B.** Vue zénithale du réduit PCE3048 ; **C.** Tranchée de sablière TR3070 (cl. Up-Vision et P. Gardes).

La pièce PCE3042 est un espace rectangulaire d'un seul tenant de 12,10 x 6,60 m (80 m² environ).

Deux piliers s'intercalent de part et d'autre de l'axe médian est-ouest de la pièce et dans l'alignement des *antes* formées par les extrémités sud du mur MR3023 et nord du mur MR3013⁵⁹. Ces structures ont été intégralement récupérées, et seuls subsistent leurs massifs de fondation. Le pilier sud (CL3082) a été repéré dès le décapage à travers le comblement de sa fosse de récupération. Le massif de fondation en mortier (Us 3082) a été coulé dans une fosse quadrangulaire (fig. 36). Sa profondeur est d'un peu plus de 0,30 m. Son arase, lissée en surface, conserve l'empreinte d'un élément sub-quadrangulaire de 0,62 sur 0,58 m correspondant probablement à la base de l'élévation, peut-être à une dalle de réglage. L'arase supérieure de la fondation du pilier nord (CL3057) apparaît, elle, à la base d'une fosse de récupération de 0,70 m de profondeur. Cette fondation correspond à un massif maçonné carré à angles arrondis (0,91 m de côté), formé d'une accumulation de mortier jaune très résistant (Us 3057) (fig. 36). L'arase supérieure apparaît plane et lissée. Au centre, est conservé le négatif d'un élément angulaire de 0,66 x 0,52 m. Il est délimité par un bourrelet de substrat remanié, très compact, reposant directement sur la bordure de la fondation (Us 3058). Il s'agit probablement des restes d'un système de contention de la partie enterrée du pilier. Deux creusements localisés ont été pratiqués dans ce bourrelet (PO3060 et PO3063). Leur fonction reste énigmatique. Néanmoins il pourrait s'agir de négatifs d'un système de coffrage.

Deux points importants doivent d'ores et déjà être soulignés. D'abord, les deux fondations de piliers relèvent des mêmes techniques de construction. Ensuite, leur arase supérieure se situe à la même altitude, à un centimètre près (nord : 230,43 m NGF ; sud : 230,42 m NGF). Étant donné le dénivelé préexistant, le pilier nord se trouvait enterré jusqu'à une profondeur d'au moins 0,70 m, alors que le second se développait, plus logiquement, entièrement hors-sol. Aucun sol aménagé n'a été identifié dans les limites de la pièce PCE3042. De surcroît, le niveau de démolition Us 3031, situé dans la partie nord de cet espace, recouvre directement les niveaux de la fin de l'âge du Fer, ce qui semble exclure l'hypothèse d'une destruction des sols par l'érosion.

La pièce PCE3042 est flanquée de trois compartiments, disposés en enfilade côté ouest. Ils se répartissent en deux ensembles de surface équivalente (compartiments PCE3114 et PCE3048 au nord, compartiment PCE3023 au sud), séparés par un accès (PCE3070). Celui-ci se situe dans l'axe médian de la PCE3042, et mesure 3,90 m de long sur 1,60 m de large (6 m² environ). Côté est, deux *antes* symétriques (0,42 m de long sur 0,37 m de large), situées dans le prolongement des murs MR3013 et MR3023, déterminent un espace libre intermédiaire de 3,20 m de long. Le compartiment PCE3023, au sud, est, quant à lui, un espace rectangulaire de 3,40 x 1,65 m (5,60 m² environ). Enfin, les compartiments PCE3114 et PCE3048, au nord, adoptent une forme respectivement rectangulaire et carrée de 1,6 x 1 m et de 1,6 x 1,6 m (2,5 m² environ) et s'intègrent dans une unité constructive rectangulaire de 1,6 x 3,6 m environ (5,8 m²). Chacun des compartiments semble avoir bénéficié d'un accès médian, matérialisé par la base d'un seuil, communiquant avec la pièce PCE3042.

L'ensemble des relations chronologiques établies entre les murs de la pièce PCE3042 démontre la contemporanéité de tous les éléments de la construction en relation avec les murs de façade. Ces pièces ont révélé au moins un état de sol associé aux maçonneries.

La pièce PCE3048 présente une séquence stratigraphique de trois couches successives. Le premier niveau est caractérisé par un épandage de blocs de calcaire issus du substrat, délités et damés, mêlés à de la terre pour composer un sol (Us 3050) (fig. 35, B), similaire au sol 3047 de la pièce PCE3011. Il est recouvert par un fin niveau argileux incluant quelques tessons de céramique (Us 3049), qui témoigne de sa sédimentation. Ces deux strates peuvent être interprétées respectivement comme un sol et un niveau d'utilisation. La séquence est coiffée, directement sous le labour et au niveau de l'arasement des murs, par un premier sol, aménagé à partir d'éclats de calcaire jointifs (Us 3048). Un niveau proche a été observé dans la pièce PCE3114 (Us 3114).

59- Voir *infra*.

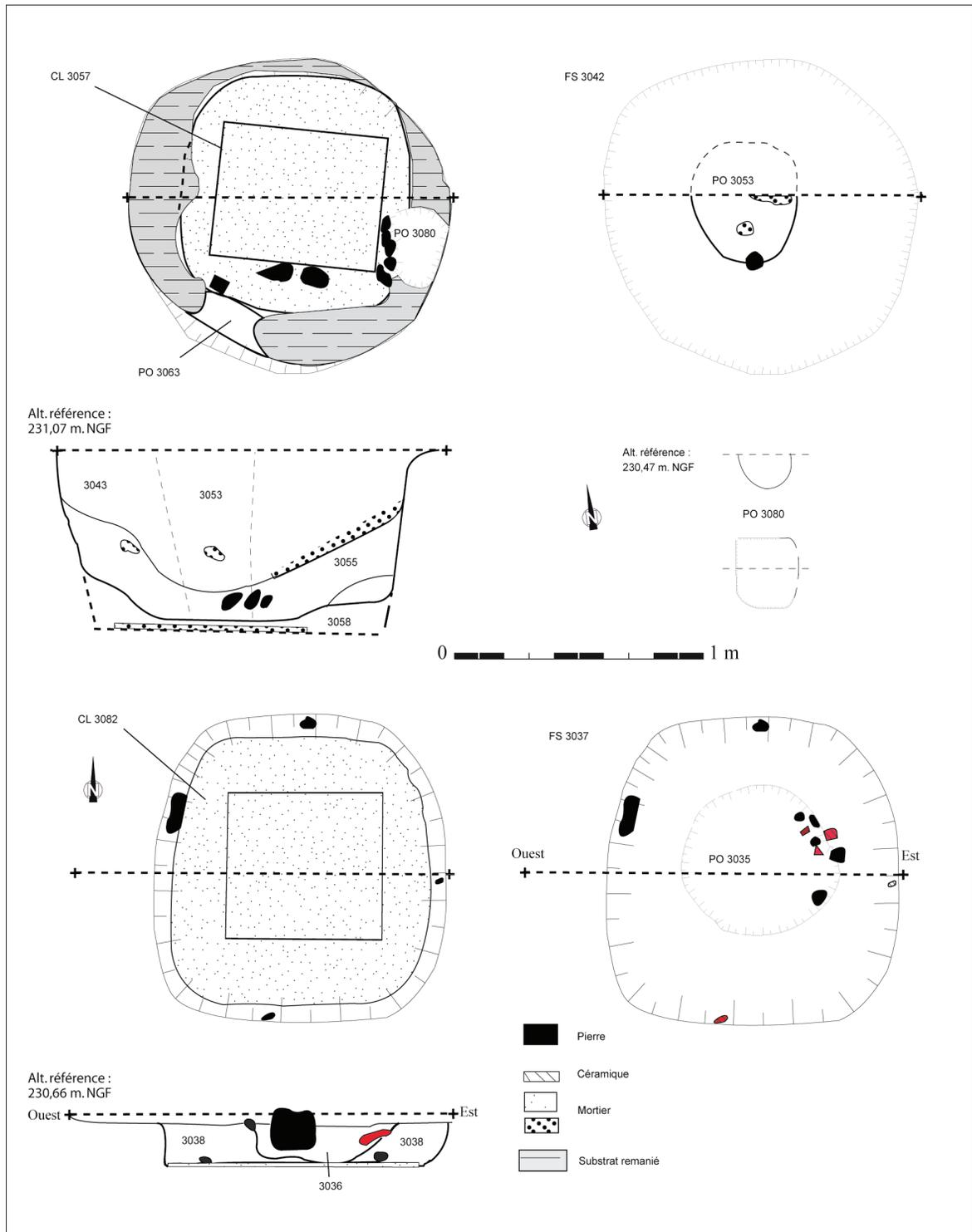


Fig. 36. Fondations des piliers CL3057 et CL3082 (relevé C. Giraudo et C. Portenart ; DAO A. Coiquaud).

Seules les pièces PCE3042, PCE3048 et PCE3011 ont pu faire l'objet d'une étude des sols associés. En revanche, aucun niveau antique n'a été mis en évidence dans l'emprise des autres pièces. Il est à noter que le premier sol de la pièce PCE3048 (Us 3047), ainsi que celui de la pièce PCE3011 (Us 3050) se trouvent à un niveau inférieur aux couches les plus récentes identifiées dans l'emprise de la salle PCE3042. Pourtant, paradoxalement, une partie des niveaux d'abandon de la pièce PCE3042 a été préservée en place, sans qu'aucun élément de sol sous-jacent n'ait été repéré.

Les murs : techniques de construction

Le mode de construction apparaît très homogène. Les fondations sont aménagées en tranchée pleine et filantes, sans tenir compte des ouvertures prévues (PCE3070). Les maçonneries sont constituées d'un blocage de cailloux, moellons et blocs de calcaire pris dans un dense mortier jaune, sableux.

Un sondage a permis d'étudier plus en détail la fondation des murs MR3007 et MR3005. Elles sont toutes deux ancrées de 0,40 m environ dans le substrat et présentent une hauteur conservée de 0,90 m minimum. La partie inférieure de la tranchée d'installation a été comblée à l'aide d'un blocage de mortier et de petites pierres, extrêmement résistant. La partie supérieure est, pour sa part, formée d'assises très irrégulières de moellons bruts, noyés dans une épaisse couche de mortier jaune.

Une phase de réfection

Malgré l'état d'arasement des vestiges, quelques indices, tous concentrés dans la pièce PCE3042, témoignent d'une phase de restructuration de la construction préexistante. Toutefois, en l'état des connaissances, nous ne pouvons dater ces modifications avec précision. Cette réfection se traduit d'abord par le remplacement des piliers centraux par des supports circulaires dont la nature précise, colonnes ou poteaux, nous échappe.

Ainsi, le pilier sud (CL3082) a fait l'objet d'un épierrement qui s'est probablement arrêté à la base de l'élévation. La fosse de récupération (FS3037) est de forme rectangulaire (1 x 0,80 m) et a été comblée par un remblai argileux (Us 3038) (fig. 36). Le réaménagement se manifeste à travers une structure circulaire (PO3035), creusée à l'aplomb du pilier et dont l'assise correspond au sommet de la fondation. Il s'agit d'un trou de "poteau" circulaire de 0,60 m de diamètre, peu profond (0,20 m) à parois bien marquées.

Il en va de même du pilier nord (CL3057) qui a subi une récupération systématique réalisée à partir d'une large fosse de travail circulaire (FS3054) (fig. 36). Ce creusement présente des parois évasées et mesure 1,15 m de diamètre pour 0,70 m de profondeur. Il a ensuite fait l'objet d'un nouveau creusement destiné à implanter, de la même manière que le pilier sud, un support circulaire en lieu et place du pilier récupéré (PO3053), dont le fantôme a pu être détecté malgré le creusement d'une nouvelle fosse destinée à récupérer le deuxième support (FS3042).

Un troisième témoignage de la réfection de la pièce PCE3042 réside dans la fermeture de son accès à la pièce PCE3070, désormais condamnée par une cloison (MR3070) (fig. 35, C). Cette structure a été aménagée à partir d'une tranchée de sablière de 3,20 m de long pour 0,45 m de large et 0,20 m de profondeur. Elle présente des parois évasées et plusieurs niveaux de comblement. À la base, a été observée une couche argileuse gris foncé (Us 3069), scellée par une concentration d'éclats de calcaire et de cailloutis formant un assemblage très compact (Us 3066). La couche terminale se signale par une forte densité de fragments de torchis brûlé (Us 3065). Les caractéristiques du remplissage font penser à la présence d'une cloison de torchis, calée par des pierres dans une tranchée de fondation. Le soubassement de la cloison est préservé dans son intégralité et épouse le dénivelé de la pente.

La question de l'insertion de ces pièces dans le coteau peut être abordée à travers un faisceau d'informations apparemment inconciliables. Un premier élément à noter est l'absence de sol *aménagé* dans l'emprise de la salle PCE3042, alors que sa partie nord est partiellement recouverte d'une couche de démolition (Us 3031) et qu'un niveau de circulation subsiste dans les petits réduits adjacents PCE3048 et PCE3114. De plus, ces compartiments latéraux communiquaient avec la pièce principale par des ouvertures, dont ne subsistent que les bases de seuils. Un autre fait marquant réside dans le fait que le fond de la tranchée de sablière MR3070

suit la déclivité du terrain. Enfin, la salle PCE3042 possède deux puissants piliers, échelonnés dans la pente, dans son axe médian. Mais le niveau de leur sortie de fondation coïncide parfaitement alors qu'une partie de l'élévation du pilier nord était enterrée.

Plusieurs enseignements peuvent être tirés de ces observations. Ainsi, la possibilité d'un nivellement préalable par décaissement au détriment du versant peut être écartée, en raison de la préservation des niveaux immédiatement antérieurs au bâtiment. L'option d'un remblaiement paraît également difficile à retenir, en raison du pendage du fond de la sablière MR3070 et de l'enfouissement partiel d'un des piliers. Seules deux hypothèses peuvent donc être présentées : soit la pièce se développait de plain-pied et les sols étaient installés sur un plan incliné, soit cet espace comprenait au moins deux niveaux et seul le niveau supérieur rattrapait le pendage du versant. La présence des piliers et leur concordance altimétrique constituent un argument de poids en faveur de la deuxième option. Dans ce cas de figure, les compartiments périphériques, dont la fonction n'apparaît pas évidente au premier abord, auraient pu jouer un rôle d'accès au niveau supérieur (base d'escalier ?).

Des incertitudes persistent également quant à la destination de ces différents espaces. Un premier élément à noter est que la position de la pièce PCE3042, à l'écart de la cour, paraît exclure une fonction de réception. Il pourrait plutôt s'agir d'un espace de service. C'est du moins le cas pour sa partie inférieure si l'on prend en compte la largeur de l'accès ménagé dans la pièce PCE3070, le caractère rustique de son sol et la présence des compartiments qui s'ouvraient à ce niveau et correspondaient peut-être à des sous-pentes, aménagées sous un probable escalier. Il en était peut-être de même du niveau supérieur, même si cette hypothèse ne repose que sur la qualité très médiocre des enduits peints découverts au pied du mur nord de la pièce.

L'aile nord

L'aile nord du bâtiment ne peut être restituée qu'à travers le cliché aérien réalisé par C. Petit-Aupert en 1987 (fig. 23). Il met en évidence l'impact de l'érosion qui semble avoir fait disparaître la plupart des structures antiques au nord-est et au nord-ouest, ainsi que la partie arrière de la majorité des pièces. Néanmoins, la différence de maturation du blé révèle une organisation semble-t-il strictement identique à celle de l'aile sud avec deux pièces jumelles encadrant une salle centrale deux fois plus grande.

La galerie (PCE2065)

La galerie extérieure flanque le bâtiment au sud. Elle se développe sur 38 m de long pour 4,75 m de large. Les stigmates de la fouille des années 1960 sont nettement visibles à travers deux tranchées, l'une courant tout le long du mur de façade sud, la deuxième suivant une partie du mur nord. Le mur de façade sud a été intégralement épiercé sur la quasi-totalité de son tracé. Seul l'angle sud-ouest a échappé aux récupérateurs. La portion de mur conservée possède deux parements, formés de moellons facettés, et une largeur d'un peu moins de 0,80 m. On doit également noter que les murs latéraux offrent une conception différente de celle du reste de la façade ouest et est du bâtiment. Cela peut s'expliquer par des contraintes techniques ou par une construction décalée dans le temps. Aucune de ces deux hypothèses ne peut pour l'instant être privilégiée.

Aménagements divers

La fouille de la galerie a révélé une série d'aménagements contemporains de son utilisation. Une fosse circulaire FS2205 a été observée à l'approche du mur nord et à l'aplomb d'un trou de poteau antérieur. Son contour est très régulier et elle mesure 1,50 m de diamètre. Elle contenait quelques fragments de *tegulae*, mais aussi et surtout plusieurs gros éléments appartenant à un *dolium*, peut-être resté *in situ*.

Deux tranchées, orientées est-ouest et à peu près alignées, signalent sans doute la présence de maçonneries récupérées. La première (TR2071) se développe sur 4,50 m de long et s'appuie contre le mur ouest. Le creusement a été arrêté au contact du rocher et présente des parois bien marquées. Le comblement est essentiellement constitué d'éclats de calcaire. À 5,60 m à l'est s'amorce une deuxième tranchée de 12,10 m de long, dont les contours sont beaucoup moins visibles (TR2171).

Les niveaux archéologiques

La plus grande partie des niveaux liés au bâtiment a été détruite par l'érosion ou fouillés dans les années 1960. Seule, dans la partie centre-ouest de l'emprise, subsiste une couche d'abandon (Us 2099), qui repose directement sur des niveaux de l'âge du Fer ou sur des niveaux liés à l'installation du bâtiment. Ainsi, une couche conservée sur quelques mètres carrés (Us 2190), entre la tranchée TR2171 et la tranchée de fouilles anciennes TR2095 (fig. 24), est une concentration de charbons, d'une épaisseur de l'ordre de 0,05 m. Son interprétation reste encore incertaine, même si l'hypothèse des vestiges d'un aménagement de bois peut être avancée (plancher ?).

Un jardin en terrasses ?

En périphérie est du bâtiment, un mur extérieur, orienté est-ouest et très arasé, signale sans doute un aménagement de la pente en terrasses (MR4044). Il est chaîné au mur de façade du bâtiment est (MR3007). Reconnu sur 10 m de long, il est perpendiculaire à la pente et se prolonge hors-emprise. Les niveaux de cette période sont ceux qui ont le plus subi les effets de l'érosion, sur l'ensemble de la zone. Ils ne sont préservés qu'à proximité immédiate du mur MR4044 qui a protégé les sédiments, en amont comme en aval. Le mur MR4044 (fig. 24 et 37) ne subsiste qu'en fondation et rien ne permet de se prononcer sur la nature de son



élévation. La maçonnerie se présente comme un blocage de moellons de calcaire ébauchés, liés à du mortier blanc, sableux, qui ne manifeste pas d'assises régulières (0,45 m de large). Elle a été aménagée dans une large tranchée de fondation à fond plat et parois évasées.

Malgré la connexion de ce mur avec le corps de bâtiment est et son état d'arasement prononcé, quelques différences notables peuvent être relevées quant au mode de construction. D'abord, la fondation de ce mur est, pour l'instant, la seule à avoir été aménagée en tranchée ouverte. Ensuite, le mur MR4044 se démarque par le faible ancrage de sa fondation (0,20 m en moyenne sous le niveau de sol associé). À titre de comparaison, le mur de façade MR3007, au même niveau de la pente, présente une fondation de 0,90 m de haut, solidement ancrée dans le substrat rocheux.

L'espace nord (ESP4039)

Au nord du mur MR4044 la sédimentation archéologique a subi une érosion importante. Seule une bande proche du mur a été en partie préservée, en raison du léger affaissement des niveaux à l'emplacement d'un ressaut de terrasse antérieur. Dans ce secteur, la mise en place du mur a été précédée par le remblaiement des terrasses de la fin de l'âge du Fer.

Fig. 37. Le mur MR4044 (cl. P. Gardes).

Le premier niveau assurément lié au mur – il scelle le comblement de la tranchée de fondation – correspond à un sol constitué d'un lit d'éclats de calcaire calibrés et jointifs (SL4037), associés à des fragments d'amphores et de tuiles épars. Ce niveau témoigne d'un réel aménagement, marqué par la régularité et l'enchâssement des matériaux et non d'une simple surface de circulation. Deux structures fonctionnent avec le sol SL4037 (PO4231 et PO4235) : il s'agit de creusements circulaires de 0,36 à 0,40 m et d'une dizaine de centimètres de profondeur, qui correspondent sans doute à des trous de poteau ou de piquets comme le suggère un calage encore conservé autour du poteau PO4231.

L'espace sud (ESP4225)

L'espace sud (ESP4225) a révélé un sol proche du précédent qui n'est conservé que dans la partie nord du secteur (Us 4225). Il suit le pendage naturel et disparaît progressivement vers le sud, ce qui s'explique par les effets de l'érosion. La couche se présente, à l'image de son équivalent nord, comme un lit d'éclats de calcaire, et secondairement de fragments d'amphores et de tuiles, calibrés et jointifs. Ce niveau repose sur une première couche d'éclats et gros blocs de calcaire, qui semble avoir fait office tout à la fois de remblai de nivellement des terrasses antérieures et de radier de sol. Cette séquence ne subsiste qu'à l'état de lambeaux dans la moitié est de la zone. Ce niveau de conservation différentiel s'explique probablement par la récupération plus poussée du mur MR4044, qui n'a plus dès lors joué son rôle de protection contre les effets de l'érosion. Deux trous de poteau, dont un a conservé son calage, ont pu être mis en relation avec le sol. Il s'agit de creusements sub-circulaires de 0,24 et 0,30 m de diamètre respectivement pour 0,12 m de profondeur.

L'ensemble des indices rassemblés permet de penser que cet espace extérieur correspond à un jardin, sans doute aménagé en terrasses. Celles-ci ont peut-être fait l'objet d'aménagements complémentaires, dont témoignent les ancrages de poteaux (clôtures ?).

Abandon du bâtiment est

Les vestiges postérieurs à l'occupation du bâtiment est se manifestent à travers des couches de démolition et des tranchées de récupération mises en évidence dans la cour et dans la galerie.

Les opérations de récupération

La cour

L'étude des niveaux conservés sur le sol de la cour a révélé deux étapes de récupération, séparées par une phase de sédimentation (fig. 27).

Des lits de blocs de calcaire, conservés au pied du mur et au-dessus du dernier état de sol dans le péristyle et du niveau de sédimentation dans la cour, marquent une première étape de récupération du mur du stylobate. Une partie des blocs extraits de ces tranchées semble avoir été traitée sur place. En effet, le secteur sud-ouest du péristyle est occupé par des litages ou des amas de déchets de taille.

Dans un second temps, le stylobate du portique a subi un épierrement intégral, matérialisé par le négatif des fondations (tranchée TR7002 au sud, TR7061 à l'ouest et TR7070 à l'est). Ce dernier a été effectué à partir d'un niveau d'abandon d'une vingtaine de centimètres d'épaisseur postérieur à la première récupération (Us 7046).

Suite à la récupération du stylobate, une excavation est venue recouper la tranchée de récupération du mur est (TR7074). Orientée nord-ouest/sud-est, celle-ci traverse le sol de la cour (Us 7017) et s'élargit à son extrémité est. Elle est comblée par un sédiment chargé en blocs et en moellons de calcaire, de module petit à moyen.

La galerie

Les stigmates de l'abandon et de la récupération du bâtiment est se manifestent de différentes manières dans la galerie.



Fig. 38. Vue en plan et en coupe de la tranchée de récupération du mur MR2065 (cl. P. Gardes).

Le mur de façade sud du bâtiment (MR2065) (fig. 38) n'est plus conservé que sur 1 m de long à l'angle avec le mur de façade ouest (MR2044). Au-delà sur 37 m il a fait l'objet d'un épierrement systématique, fondation comprise. Cette récupération s'observe sous la forme d'une tranchée (TR2070), au contour plus ou moins régulier, dont la largeur oscille entre 0,73 et 0,80 m. Le comblement apparaît très hétérogène en fonction des sections et de l'état de conservation (fig. 38).

Dans l'emprise de la galerie, des tranchées semblent indiquer la présence de deux maçonneries rectilignes, également récupérées. La première s'appuyait semble-t-il contre le mur de façade MR2044. Elle mesure 4,50 m de long pour 0,75 m de large et présente des parois bien marquées et régulières. Le comblement est essentiellement constitué de petits blocs de calcaire mêlés à un sédiment d'infiltration très peu abondant. La tranchée TR2171, quant à elle, mesure 12,10 m de long et 0,80 m de large en moyenne. Elle présente une profondeur de 0,50 m en moyenne, décroissante vers l'est, mais n'atteint pas le substrat. Son contour est difficile à percevoir et sa paroi sud est très érodée. Le comblement est constitué d'une couche argileuse brune, fortement chargée en matériaux et gravats divers, dont de nombreux enduits peints.

Par ailleurs, une couche de démolition observée dans la partie centre-ouest de la galerie a été étudiée en détail (Us 2099). Elle apparaît irrégulière, surtout côté est où elle a subi plus intensément l'érosion et les labours, et occupe une surface de l'ordre de 50 m². La couche est constituée d'un sédiment fortement chargé en enduits peints, résidus de mortier et tesselles de mosaïque noire et blanche accompagnés de blocs de calcaire et de fragments de *tegulae*. Cet épandage correspond à une phase de démolition ancienne, probablement d'époque romaine.

La récupération des maçonneries de l'aile est

Dans l'aile est, l'activité des récupérateurs se note à travers des tranchées d'épierrement des maçonneries et un niveau d'abandon.

La fondation du mur de façade est MR3007 a été récupérée en plusieurs endroits, principalement au niveau des angles formés avec les murs MR3009 et MR3025. À l'amorce sud de l'angle avec le mur MR3009, la maçonnerie a été intégralement épiercée jusqu'au substrat, et ce jusqu'à l'angle avec le mur MR3025, en limite nord d'emprise.

Pour sa part, l'épierrement du mur MR3009 a concerné la totalité de la maçonnerie sur son tiers est, depuis l'angle avec le mur de façade (MR3007). La partie observable du mur MR3025 a subi le même sort.

Enfin, le long du mur MR3009, au nord de la pièce PCE3042, est conservée une couche de destruction en place (Us 3031) (fig. 39). Il s'agit d'un épandage comprenant des éléments de démolition (briques, tuiles, moellons, mortier), mais aussi et surtout une forte concentration d'enduits peints répandus sur un à deux niveaux. Ils semblent appartenir à deux ou trois panneaux maximum seulement, ce qui suggère un effondrement en place suite à la ruine ou à la récupération des murs. La concentration d'enduits se perd vers le sud, même si une partie de cette même couche (Us 3084) a été piégée dans un affaissement du sommet de la fosse de récupération (FS3042) creusée à la fin de l'occupation de la pièce.



Fig. 39. Couche de démolition (Us 3031) au pied du mur MR3009 (cl. P. Gardes).

Questions chronologiques

Les éléments de datation disponibles proviennent surtout de contextes liés à la construction du bâtiment et à son abandon (récupérations), les niveaux d'occupation ayant pour la plupart été détruits.

Période de construction

L'intérêt chronologique du mobilier issu du bâtiment est apparaît très variable, étant donné la part importante de mobiliers résiduels. Ceci s'explique soit par des remaniements consécutifs aux travaux de construction du bâtiment (remblaiement, creusement des fondations...) soit par des remaniements postérieurs dus aux travaux agricoles.

La vaisselle céramique

Les lots les plus exploitables proviennent des niveaux d'occupation insérés dans la stratigraphie, à savoir surtout ceux des Us 4209 et 4225, correspondant à l'occupation des deux terrasses situées en périphérie est du bâtiment est. Le remblai associé à l'une de ces terrasses appartient également à cette phase (Us 4039), ainsi que les comblements de la tranchée de fondation du mur MR3070 (Us 3065 et 3069), ont également livré quelques éléments de mobilier céramique. Enfin, dans l'emprise de l'aile sud, le remblai d'installation (Us 6151) permet de situer au plus tôt la phase de construction.

Au total, sont concernés 7 445 restes céramiques appartenant à 767 individus hors amphores.

Les céramiques régionales non tournées

Le faciès de céramique non tournée connaît une évolution sensible par rapport aux périodes antérieures ; il est matérialisé par deux tendances. Tout d'abord, le groupe de production se polarise autour des céramiques semi-fines traditionnelles, aux surfaces simplement lissées et tendant vers une cuisson réductrice homogène. La réduction de l'éventail des formes de pots constitue un deuxième phénomène de portée générale.

En effet, à quelques exceptions près, ne sont plus représentés que deux grands types de pots⁶⁰. Les plus communs sont les pots ovoïdes à bord simple ou épaissi et lèvre arrondie ou à facette oblique externe (fig. 40, A, n° 3 ; fig. 41, n° 1-2). L'autre type correspond à une morphologie que l'on ne retrouve actuellement que dans le pays auscitain à la fin de l'âge du Fer. Il s'agit d'un pot à panse plutôt ovoïde, dépourvu de col et avec un bord triangulaire le plus souvent sub-vertical, quelquefois mouluré (fig. 40, A, n° 1-2). Les formes ouvertes continuent à jouer un rôle important, avec essentiellement des écuelles traditionnelles à panse en calotte peu profonde et à bord rentrant simple ou épaissi (fig. 41, n° 6-7 ; fig. 43, n° 5). Plus rares sont les exemplaires à bord simple droit ou sans inflexion (fig. 41, n° 5 ; fig. 43, n° 6 ; fig. 40, A, n° 4-5). Quelques coupelles à tenon de préhension pré-oral sont attestées à partir de la phase immédiatement antérieure (40/30-20/15 a.C.) (fig. 41, n° 4).

Les jarres finies au tour restent ponctuellement présentes dans les ensembles mis au jour. Elles appartiennent essentiellement au type sans col à bord simple divergent, que l'on trouve tout au long de la fin de l'âge du Fer sur le site (fig. 41, n° 8).

Les céramiques communes importées

Les céramiques communes importées commencent à sortir de l'ombre durant cette période (3,6 % en NMI dans les Us 4209-4225 et 1,6 % globalement). On observe peu de changements dans la représentation des différentes catégories. À noter tout de même le développement des productions sableuses oxydantes, attestées seulement par plusieurs bords et un fond. Parmi ceux-ci, on doit insister sur la présence d'un pot à bord à gouttière interne de type SABL-OR A1 (fig. 41, n° 9). Il s'agit d'une production languedocienne ou apparentée, dont les modèles se retrouvent par exemple dans l'atelier de Laure-Minervois (Aude). Ces pots sont datés à partir de la fin du I^{er} s. a.C.⁶¹. Les céramiques à pâte claire sont, semble-t-il, surtout représentées par des cruches, dont certaines proviennent probablement des ateliers de Bram, en activité à partir de 40 a.C.

Pour sa part, la céramique commune italique se signale, en dehors de couvercles de type COM-IT 7 (fig. 41, n° 10-11), à travers plusieurs formes. Le répertoire semble se diversifier et comprendre désormais des vases spécifiques aux préparations culinaires méditerranéennes, au premier rang desquels les *caccabi* COM-IT 3c (100-1 a.C.) et 3d (300-50 a.C.). Ces derniers étaient jusqu'alors inconnus en Gascogne et peu diffusés dans le Toulousain. On doit ensuite noter la présence de *patinae* de type COM-IT 6c (fig. 40, A, n° 17), également attestées pour la première fois dans le Gers. Ces vases apparaissent dès la fin du II^e et le début du I^{er} s. a.C. dans le Toulousain, mais sont surtout diffusés à partir du milieu du I^{er} s. a.C. et sous Auguste dans la moyenne Garonne⁶².

Enfin, un mortier à pâte calcaire appartient à ce lot. Il s'agit d'un récipient profond à bord pendant replié vers le bas, appartenant à la série CL-REC 21. La datation assignée à ce modèle s'échelonne du dernier quart du I^{er} s. a.C. au début du II^e s. p.C.

La céramique régionale tournée

Les céramiques régionales tournées conservent un rôle prééminent dans les ensembles étudiés. Les pots ovoïdes (fig. 40, A, n° 6 à 9 ; fig. 42, n° 10 ; fig. 43, n° 7) surclassent très nettement les autres formes hautes fermées. Dans ce groupe, on distingue des exemplaires à col bien marqué de différents modules (fig. 40, A, n° 7-8). Il faut noter que la fréquence et l'éventail des décors paraissent se réduire ; on ne recense plus que des baguettes ou des cannelures disposées à la base du col. Le seul fait nouveau réside dans le développement de décors à la molette, avec des motifs de bandes horizontales. L'autre grande série est constituée d'écuelles à bord rentrant et lèvre épaissie (fig. 40, A, n° 12-14).

60- Un type à bord développé, encore très rare à La Sioutat (fig. 53, n° 3), évoque des productions à marli oblique que l'on connaît actuellement mieux entre le bassin d'Arcachon et l'Adour à la fin de l'âge du Fer et au début de l'époque romaine (par exemple à Hastings : Riuné-Lacabe & Tison 1990, fig. 13, 20-21 notamment).

61- Sachot *et al.* 2008, 805.

62- Genin *et al.* 2010, 45-48.

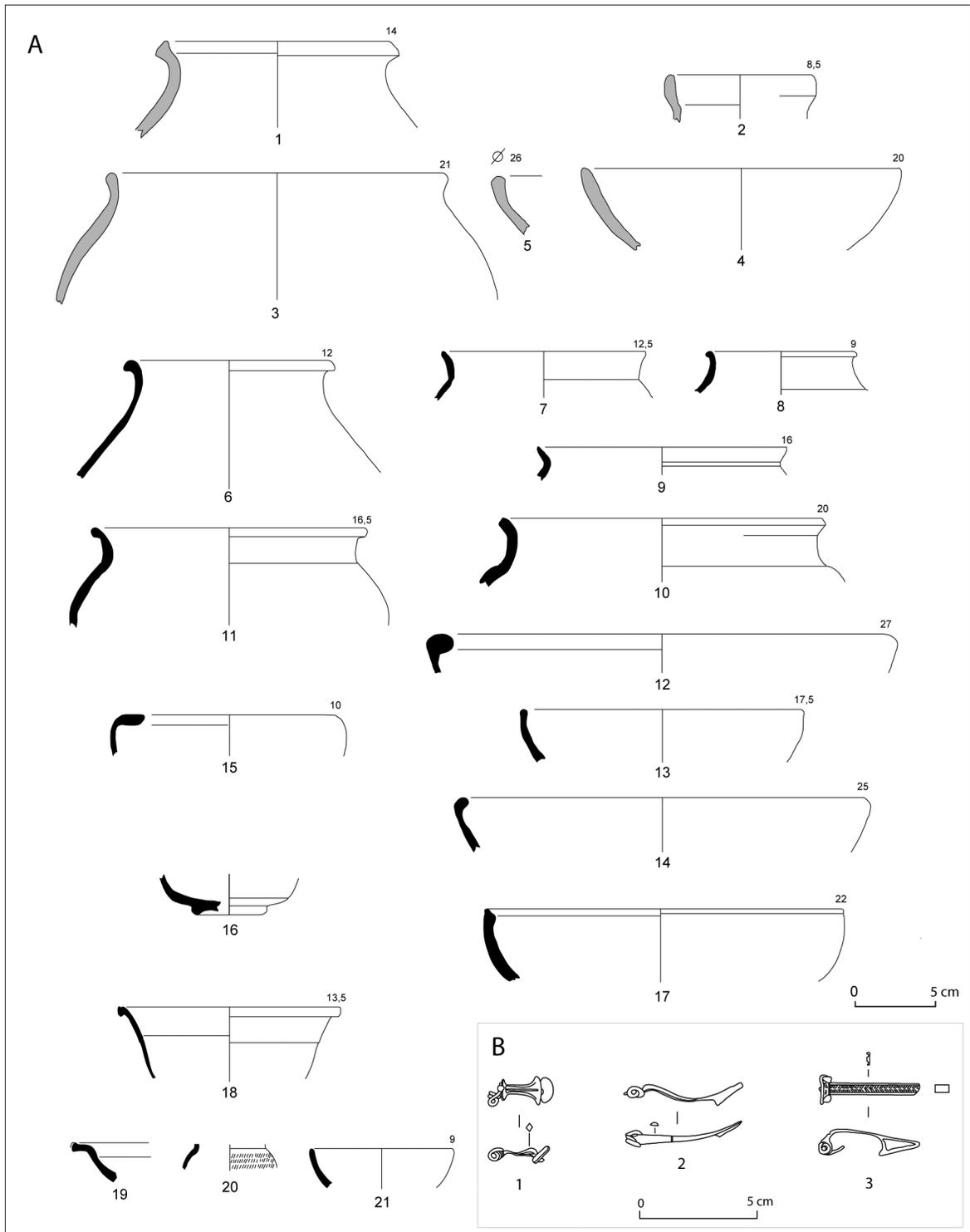


Fig. 40. Mobilier de l'Us 4225 (dessin des céramiques S. Simioni ; DAO des céramiques T. Le Dreff ; dessin des fibules M. Vidal ; DAO des fibules A. Coiquaud).

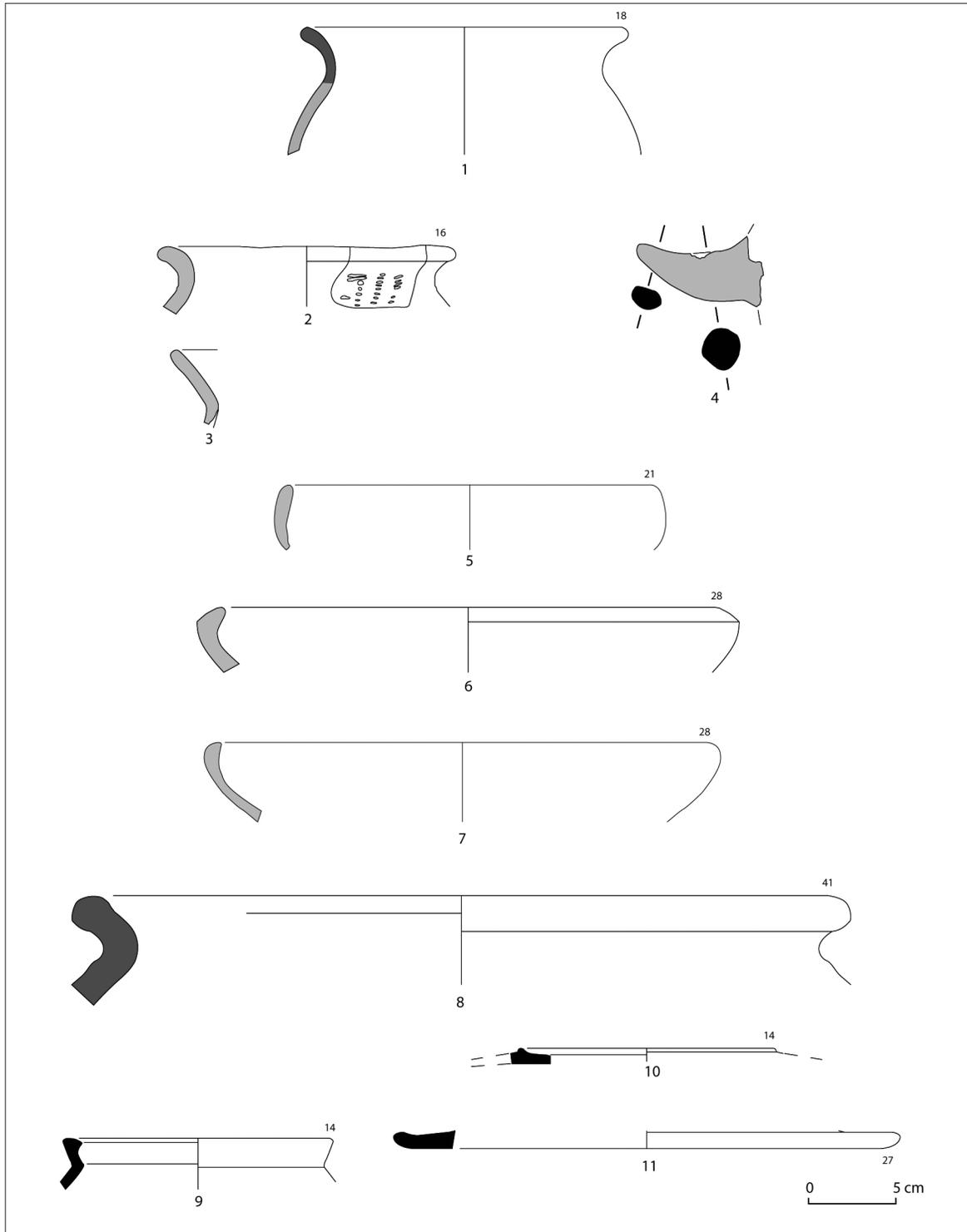


Fig. 41. Mobilier de l'Us 6151 (dessin et DAO T. Le Dreff).

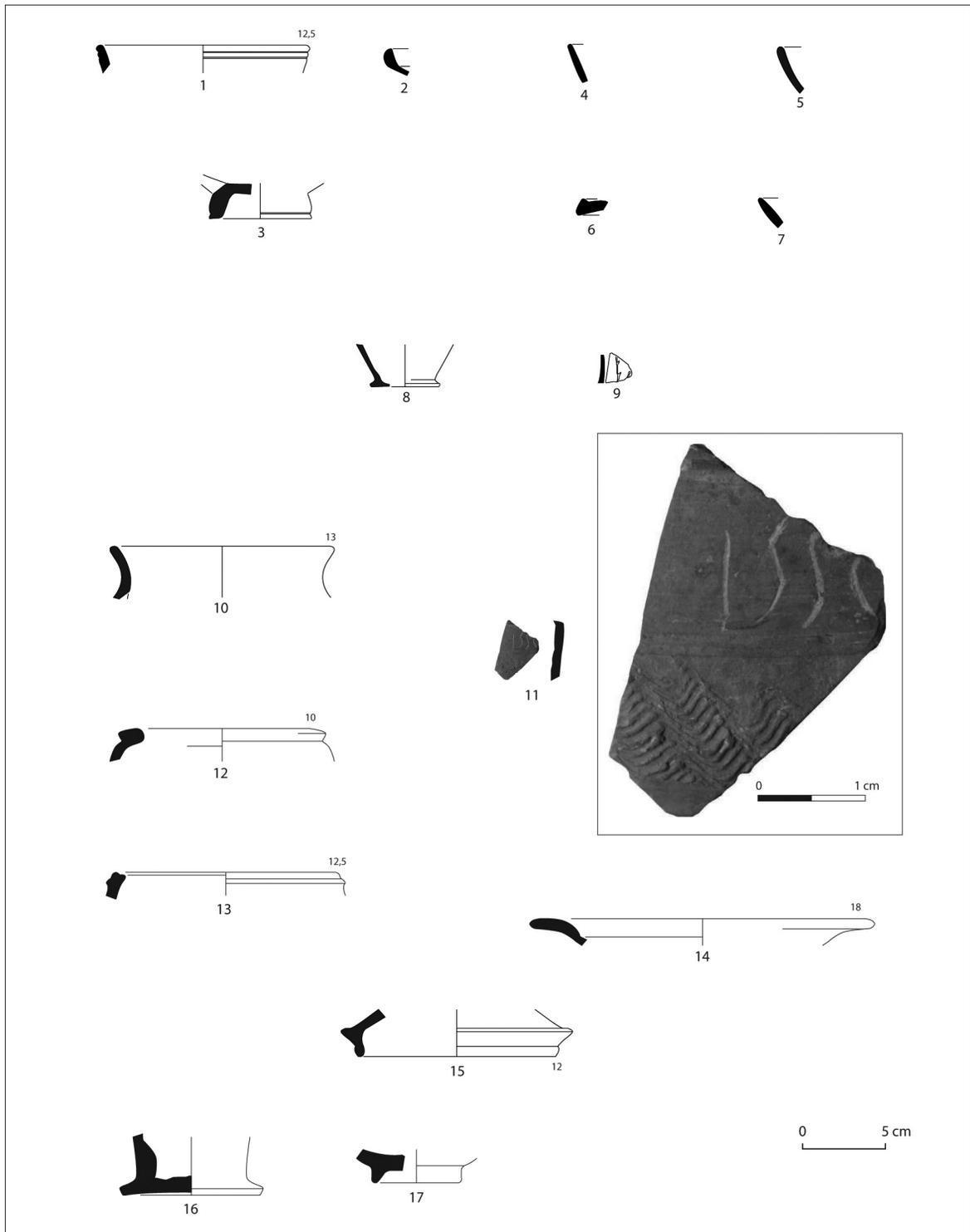


Fig. 42. Mobilier de l'Us 6151 (suite) (dessin et DAO T. Le Dreff).

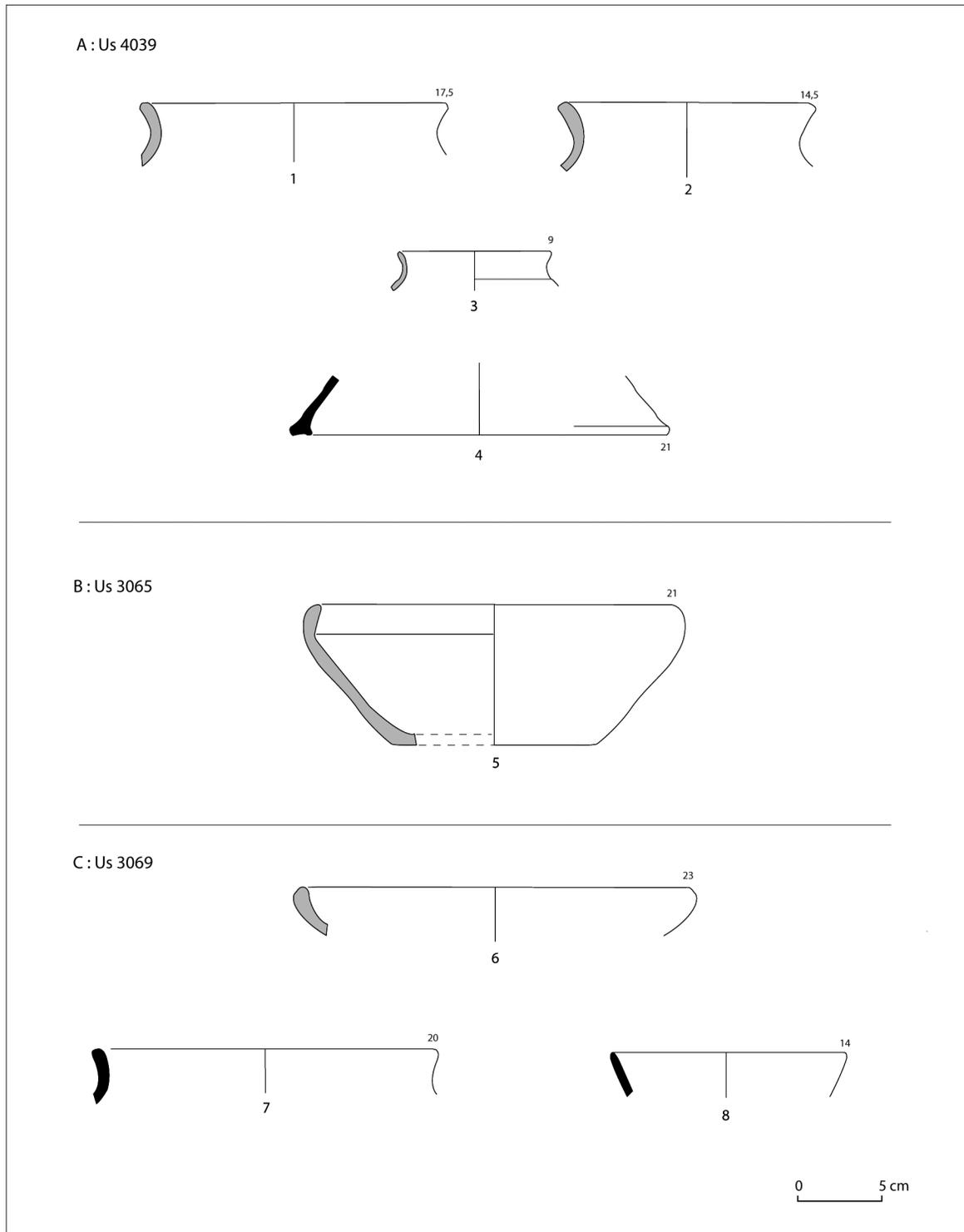


Fig. 43. Mobilier des Us 3065, 3069 et 4039 (dessin et DAO A. Bertaud).

Le répertoire des formes de tradition régionale est complété par des jattes qui offrent des changements dans leur répartition typologique. Ainsi, les types à profil en S simple peu profond (fig. 40, A, n° 11) semblent perdre en importance et ce, au profit des modèles sans col et à bord doublement épaissi rentrant simple ou mouluré (fig. 42, n° 12-13 ; fig. 40, A, n° 15). Ces vases ne prennent réellement leur essor que durant le 1^{er} s. a.C. dans la région et la variante à lèvre moulurée semble plus typique du pays d'Auch.

Un exemplaire de mortier/couvercle à bord en Y externe droit, de petit module (0,14 m), est attesté (fig. 42, n° 15). Il s'agit d'une forme typique du Gers, identifiée depuis la fin de l'âge du Fer sur le site de La Sioutat.

Les imitations de céramiques à vernis noir constituent un groupe relativement diversifié. On note la présence de bols/coupes d'inspirations multiples dans le registre de la céramique campanienne (par exemple : fig. 40, A, n° 17), de plats de type CAMP-A/B 5-7 et d'assiettes de type CAMP-A 36 (fig. 42, 14). Un fond appartient sans doute à une imitation de tasse en campanienne ou en sigillée italique (fig. 40, A, n° 16). Cette forme se retrouve dans des contextes de la deuxième moitié du 1^{er} s. a.C., voire augustéens à Lectoure⁶³ et Vieille-Toulouse⁶⁴.

Les céramiques fines importées

Les céramiques fines importées occupent une place non négligeable dans ce lot.

Les quelques tessons de campanienne A présents doivent être considérés comme résiduels. En revanche, la campanienne B de Calès est attestée essentiellement par des plats de type CAMP B5 (fig. 42, n° 1-3). Apparue durant la période antérieure sur le site de La Sioutat (40-20 a.C.), la sigillée italique est toujours bien représentée, avec en particulier de nouvelles formes, comme les plats creux SIG-IT 10.1/5.3.1 (30-15 a.C.) (fig. 40, A, n° 18 ; fig. 42, n° 6). D'autres types "anciens" sont représentés comme des assiettes SIG-IT 1.1 (40-15 a.C.) (fig. 42, n° 4) ou 4.1 (40-10 a.C.) (fig. 42, n° 5). Dans ce lot, figure également un bol de type SIG-IT 14.1, quasiment entier, qui permet de ramener la datation autour de 15 a.C. (fig. 40, A, n° 19). Ce faciès apparaît habituel sur des sites évoluant sur la longue durée comme Vieille-Toulouse ou Narbonne⁶⁵.

Les pré-sigillées occupent une place équivalente avec 12 individus. Parmi ceux-ci se détachent les assiettes PRE-SIGGA 10 (30 a.C./10 p.C.) (fig. 42, n° 7). Les autres types ne sont représentés que par un exemplaire chacun : bol PRE-SIGGA 20 (fig. 43, n° 8), bol PRE-SIGGA 170 (30 a.C./30 p.C.) et coupelle PRE-SIGGA 30 (30 a.C./10 p.C.) (fig. 40, A, n° 21). Enfin, les parois fines ne jouent qu'un rôle très secondaire. Elles sont représentées uniquement par des gobelets datables à partir de la deuxième moitié du 1^{er} s. a.C. (fig. 42, n° 8-9) : PAR-FIN 3.1 (50-1 a.C.) (fig. 40, A, n° 20) et PAR-FIN 5 (50-1 a.C.).

Les amphores

Le poids du mobilier résiduel explique la relative stabilité des associations d'amphores par rapport à la période précédente. En effet, les Dressel 1A et 1A/1B représentent près de la moitié du corpus. Les Dressel 1B sont bien représentées avec 15 individus. En revanche, les amphores de Tarracoennaise sont en nette progression formant près du tiers des conteneurs. La modernité de cet ensemble se manifeste à travers l'apparition timide des amphores de Bétique, sans doute de type A-BET Dressel 20, mais aussi des amphores italiques impériales (A-ITI Dr. 2-4) (-25/...). À noter que ce dernier type est bien représenté dans le foyer Us 6073 ayant fonctionné au moment de la construction des murs de la pièce PCE6116. Pour finir, un exemplaire de type A-TAR Oberaden 70 apparaît comme l'élément le plus tardif répertorié (1-30 p.C.). Ce type d'association est habituel dans des contextes de la fin du 1^{er} s. a.C., mais sur des sites évoluant sur la longue durée, comme Vieille-Toulouse⁶⁶.

63- Larrieu-Duler 1973.

64- Puits PT267, inédit.

65- Genin *et al.* 2010, 42-45.

66- Benquet & Gardes 2008.

Petit mobilier

Le petit mobilier comprend une quinzaine de pièces. Parmi celles-ci se distinguent huit éléments susceptibles de donner des indications chronologiques.

Les fibules comprennent une majorité d'exemplaires de type Nauheim, résiduelles ou plus probablement utilisées sur la longue durée. En revanche, trois autres types sont propres à la période. Il s'agit tout d'abord d'une pièce de type Feugère 10.a1 (fig. 40, n° 1) dont la datation oscille entre 75 a.C. et le début de l'époque augustéenne. La même chronologie s'applique à une variante du type Feugère 6 (fig. 40, n° 2). Enfin, une fibule à arc décoré d'incrustations de plomb ou d'argent complète le lot (Feugère 14a) (fig. 40, n° 3). Une datation comprise entre 10 a.C. et 30 p.C. peut être assignée à cet objet.

Une bague formée d'un fil enroulé appartient à un type connu sur différents sites de Gaule interne. Elle est attribuable à une période assez large, comprise entre la fin du II^e s. a.C. et 20-10 a.C.

Enfin, la seule monnaie recensée dans ce contexte est un denier d'Auguste datable à partir de 10 a.C.

Une inscription sur céramique

Un fragment de céramique régionale tournée découvert dans l'Us 6151 porte une inscription (fig. 42, n° 11). Elle est gravée à la pointe sèche après cuisson et se compose de signes tracés régulièrement en alphabet latin en suivant les marques de tournage. Le sens de lecture est suggéré par la forme du tesson et des marques de tournages, le décor et le *ductus* notamment pour le second signe qui montre que le tracé a été réalisé du haut vers le bas.

Incomplète à droite, elle semble être complète sur la gauche : nous avons donc affaire à un début de mot ou de nom. Les signes sont réguliers et mesurent 0,01 m.

Les deux premiers signes sont clairs : il s'agit d'un I et d'un S. Le troisième est coupé et peut être composé d'une ou de deux lettres. Il s'agirait ainsi soit :

- d'un R ouvert en capitale cursive ;
- d'un autre S, parallèle au précédent, même si l'épaisseur du trait est légèrement supérieure, suivi par une quatrième lettre qui doit être une voyelle. Cette dernière pourrait être un O, hypothèse la plus probable, mais il est possible également d'envisager que la lettre prise dans la cassure soit un U. Il s'agirait alors d'une forme avec la branche gauche arrondie, comme celle qui est présente dans les inscriptions L-30b et L-30g, répertoriées à La Graufesenque ou sur le plat de Lezoux L-66⁶⁷.

Nous pouvons donc dans un premier temps proposer trois lectures :

- ISR[
- ISSO[
- ISSV[

La lecture ISR[doit être écartée, car elle ne donne pas de parallèles satisfaisants⁶⁸.

Une lecture ISSO[ou ISSV[serait plus satisfaisante. Les séquences commençant par ISS- sont peu nombreuses dans les inscriptions latines et on n'en répertorie aucune en Gaule Narbonnaise ou en Aquitaine.

Un cognomen *Issus* est attesté⁶⁹, notamment sous une forme féminine *Issa*⁷⁰ et son diminutif *Issula*⁷¹, même si les inscriptions concernées ont été trouvées majoritairement en Afrique. Ici, le terme pourrait être au nominatif (*Issu[s]*) ou au datif (*Isso*).

67- Voir RIG, II, 376, fig. 198a : tableau récapitulatif des formes de cursive latine.

68- En dehors de la forme *Israël* (AE, 1955, 141, Tigava Municipium en Maurétanie Césarienne) qui nous semble improbable dans le contexte de Roquelaure, on peut noter un *Isrius*[--] à Rome (CIL, XV, 2957).

[1] Pompéi : CIL, IV, 225 et 234 ; Canosa (Pouilles) : AE, 1986, 00204 ; Carthage : AE, 1998, 1539. Et au datif : *Isso* : CIL, VI, 15128, Rome.

69- Pompéi : CIL, IV, 225 et 234 ; Canosa (Pouilles) : AE, 1986, 00204 ; Carthage : AE, 1998, 1539. Et au datif : *Isso* : CIL, VI, 15128, Rome.

70- AE, 1917/18, 56, Carthage ; ILafr, 412, 16, Carthage ; CIL, VI, 27247, Rome ; CIL, X, 1568, Pouzzoles.

71- Numidie : CIL, VIII, 7348 = ILaAlg, II, 01, 1130, Cirta ; CIL, VIII, 8029 = ILaAlg, II, 01, 135, Rusicade ; ILaAlg, II, 02, 5046, Thibilis ; Maurétanie Césarienne : CIL, VIII, 8601, Sétif ; CIL, VIII, 09784, Portus Magnus ; et peut-être issue d'Afrique mais découvert à Ostie : CIL, XIV, 888.

L'élément -isso- existe en composition d'anthroponymie latine, mais il s'agit d'un suffixe et non d'un élément qui apparaîtrait à l'initiale. Aucun nom aquitain ne commence par une telle séquence.

Une recherche dans les inscriptions latines de Lectoure n'a pas donné de parallèles satisfaisants. Les quelques rares graffites de ce site (ILA-Lectoure, n° 41-1 à 41-9) sont portés sur sigillée (datation : 1^{er} s. p.C.) et, de plus, l'ensemble de la documentation épigraphique est plutôt sur de la pierre et à dater du 1^{er} et du 3^{es} s.

Le mobilier lié à l'occupation du bâtiment est offre d'évidentes affinités avec plusieurs ensembles régionaux contemporains. Il se rapproche ainsi de lots datés du dernier tiers du 1^{er} s. a.C. à Auch⁷² et des assemblages les plus tardifs de Vieille-Toulouse, dont le *terminus ante quem* peut être situé vers 10 a.C.⁷³. Il en va de même de l'Hôtel Saint-Jean à Toulouse⁷⁴. On doit en particulier noter l'absence de productions typiques du début du 1^{er} s. p.C., comme les sigillées italiques tardives ou la *terra nigra*, mais aussi la sigillée sud-gauloise. L'occupation peut donc être placée entre 20 et 15 a.C. et, au plus tard, 10 p.C.

Période d'abandon

L'abandon du bâtiment peut être situé dans le temps grâce au mobilier issu de niveaux de démolition, telles les Us 4027 et 7046, ou de tranchées de récupération. Au total, sont concernés 4 397 restes céramiques appartenant à 227 individus hors amphores.

La vaisselle céramique

L'essentiel de la céramique appartient aux productions régionales, qui ne présentent pas de signe évident d'évolution par rapport aux périodes antérieures. Les rares éléments se rapportant à la céramique campanienne sont en position résiduelle (fig. 44, A, n° 22-23). Les pots tournés à col marqué (fig. 44, A, n° 7 et 11 ; fig. 43, n° 11) se maintiennent, de même que les écuelles à bord rentrant simple ou épaissi (fig. 42, A, n° 12-14 ; fig. 45, n° 15). Il en est de même pour les jattes à profil en S simple et bord rentrant (fig. 44, A, n° 16-18). Un exemplaire de jatte à profil en S caréné attire notre attention du fait de la rareté – semble-t-il – de cette forme sur le site (fig. 44, A, n° 15). Elle comporte un décor bruni composé de bandes horizontales et de deux ondes chevauchées, réalisées rapidement à la main levée. Les vases à marli horizontal interne (fig. 43, n° 14) restent peu nombreux, mais se maintiennent durant cette phase. Il semble également que la part des vases tournés à décor d'ondes incisées multiples (fig. 44, A, n° 8-10) se développe. Enfin, les imitations de plats méditerranéens se maintiennent (fig. 44, A, n° 20). On relève également des exemplaires, uniques à ce jour dans le Gers, d'imitation d'assiette SIG-IT 10.3 ou 11.1 (fig. 44, A, n° 21) et de coupelle SIG-IT 13.2 (fig. 44, A, n° 19). Ces imitations sont attestées à Vieille-Toulouse durant la période augustéenne⁷⁵.

Parmi la céramique modelée, on doit observer la coexistence des pots (fig. 44, A, n° 1-3 ; fig. 43, n° 1-3), des écuelles (fig. 42, A, n° 4-6 ; fig. 43, n° 4-8) et des couvercles (fig. 45, n° 9). La part des pots dont l'ouverture a été reprise au tour semble plus importante qu'auparavant (fig. 44, A, n° 3).

L'intérêt du lot réside surtout dans la présence d'un bord de gobelet en paroi fine PAR-FIN 33 (10 a.C./30 p.C.) (fig. 45, n° 17) et de deux éléments de vases en sigillée italique : un plat SIG-IT 11.1 (-15/+1) et un bol SIG-IT 14.2 (-15/+15). Quelques fragments de sigillée sud-gauloise, qui apparaissent pour la première fois sur le site, sont également à signaler. Un bord de coupelle Drag. 24-25a de Montans oriente la datation entre la deuxième décennie et le milieu du 1^{er} s. p.C. (fig. 45, n° 16).

72- Bach & Gardes, 2001-2002.

73- Benquet & Gardes, 2008.

74- Genin *et al.* 2010.

75- *Ibid.*, fig. 8, n° 5-8 et fig. 16, n° 3-4.

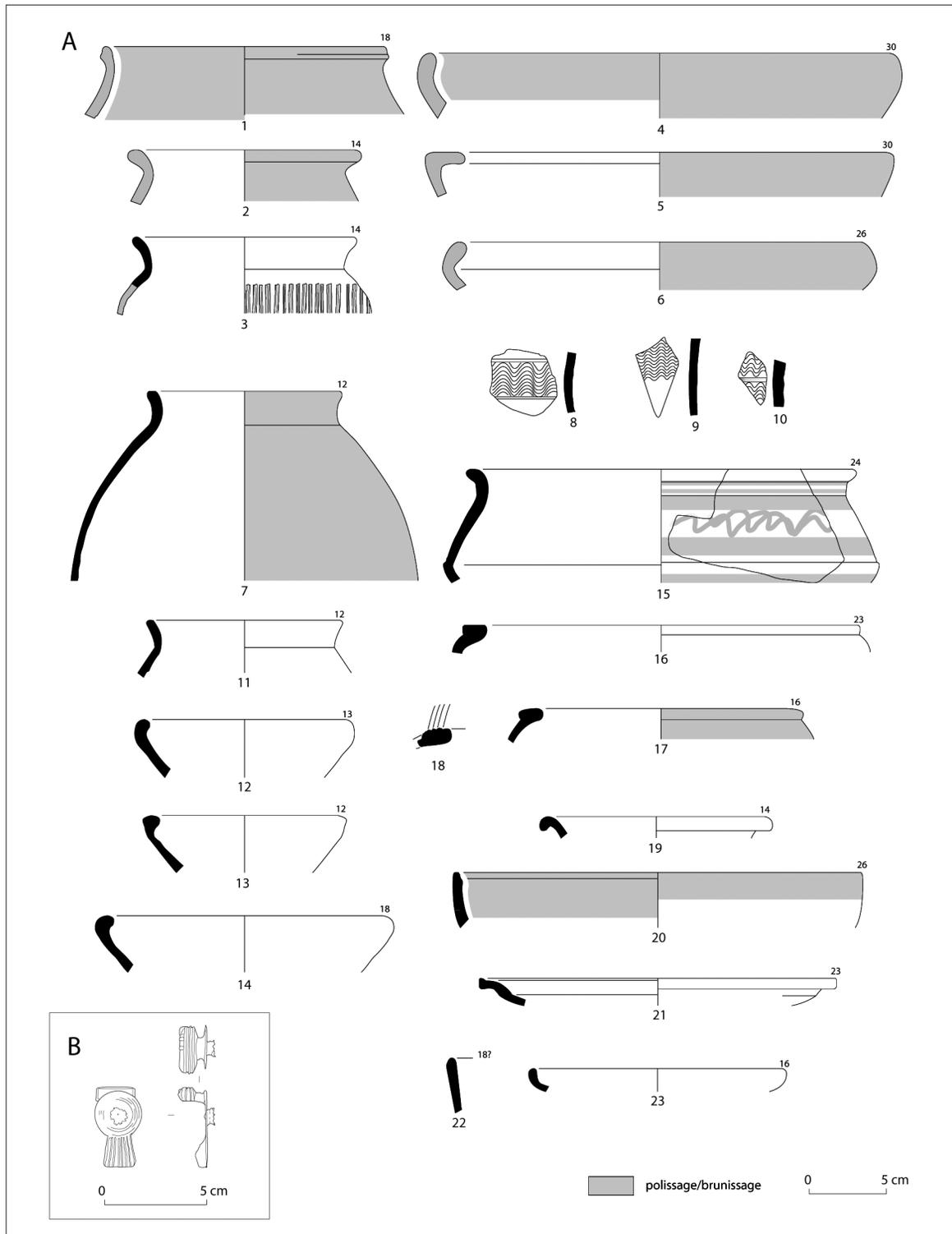


Fig. 44. Mobilier de l'Us 7046 (dessin et DAO des céramiques T. Le Dreff ; dessin de la fibule M. Vidal ; DAO de la fibule A. Coiquaud).

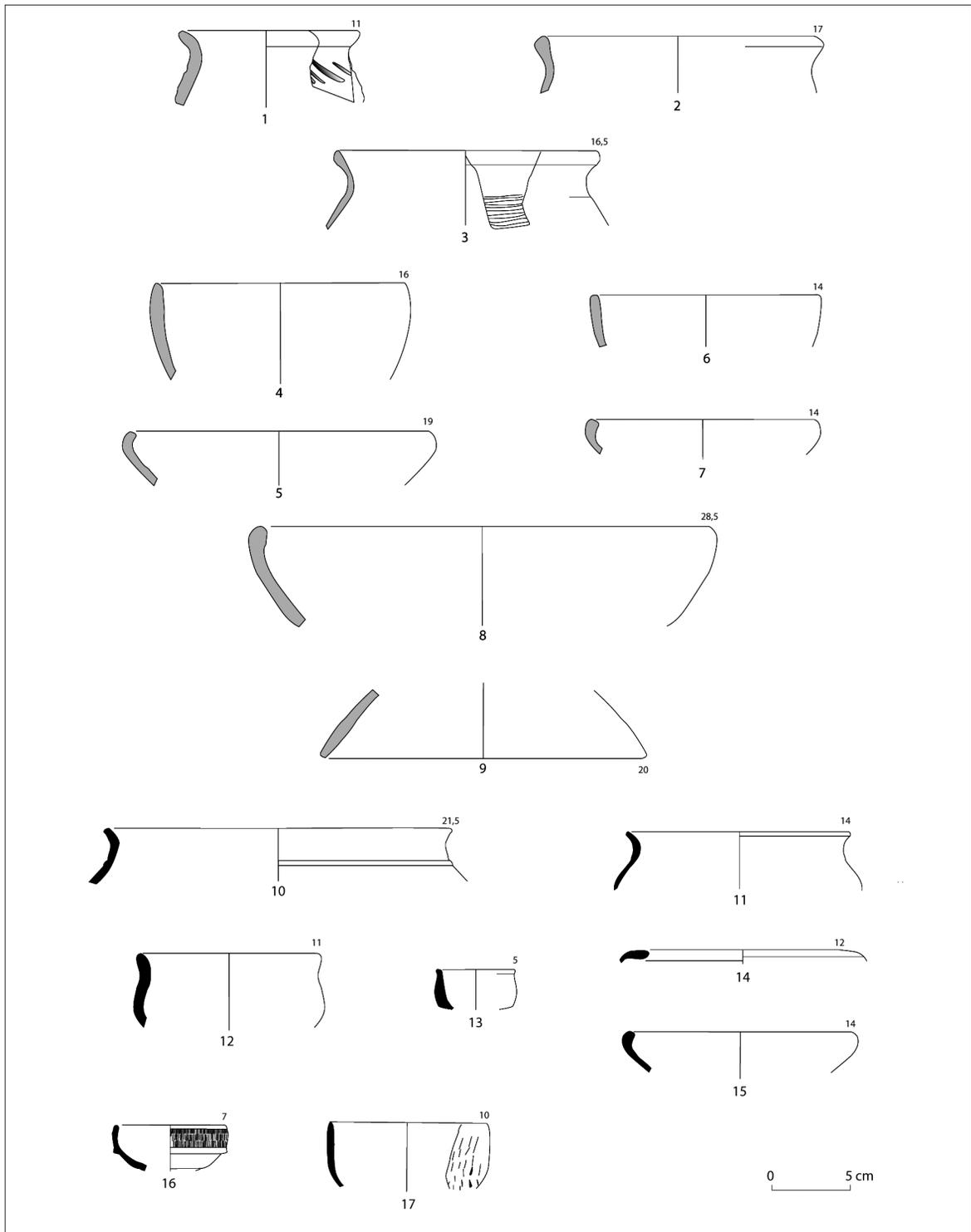


Fig. 45. Mobilier de l'Us 4027 (dessin A. Bertaud ; DAO T. Le Dreff).

Les amphores

Les amphores comprennent une forte proportion d'éléments résiduels, en particulier des modèles italiques de type Dr 1A. Quelques formes plus tardives sont attestées dont des amphores de Tarraconnaise Léétaniennes 1 et Pascual 1, mais aussi des amphores italiques impériales de type A-ITI Dr. 2-4 et de Bétique A-BET Dr. 20.

Petit mobilier

Un seul élément métallique se rapporte à cette période. Il s'agit d'une fibule en alliage cuivreux de type Feugère 20b, dont il manque l'ardillon (fig. 44, B). L'arc circulaire se termine par une queue de paon moulurée, fixée sur le couvre ressort décoré, sur ses trois faces, par deux cannelures parallèles. La partie circulaire, elle aussi finement moulurée, était recouverte à l'origine par une collerette ajourée, aujourd'hui manquante. Le porte-ardillon est plein.

Il s'agit d'un modèle assez rare dans la Gaule méridionale. Il est particulièrement fréquent en Haute-Normandie, où il est daté dans le début du II^e s. p.C.⁷⁶ ; il est signalé en Suisse entre 1 et 75 p.C.⁷⁷, également en Belgique dans la nécropole de Blicquy durant l'époque flavienne⁷⁸, au Titelberg (Luxembourg), où il est compris entre la fin de la période augustéenne et la fin du I^{er} s. p.C.⁷⁹, et encore à *Camulodunum* en contexte claudien⁸⁰. Dans la région, il est présent dans les grottes sanctuaires rutènes de l'Ourtiguet (2 exemplaires), où ces fibules sont datées, d'après les typologies existantes, du troisième quart du I^{er} s. p.C., du Rajal del Gorp à Millau (trois exemplaires)⁸¹ et de Sargel (4 exemplaires)⁸².

Même si des éléments résiduels figurent dans ce lot, le mobilier issu de cette phase d'abandon ne diffère pas sensiblement de celui qui correspond à l'occupation. Cependant quelques indices orientent la datation vers le milieu du I^{er} s. p.C.

Le bâtiment est : état des recherches et hypothèses

La reprise des investigations sur le plateau de La Sioutat a été l'occasion d'approfondir les recherches sur le bâtiment partiellement fouillé dans les années 1960. Nos prédécesseurs avaient dégagé sa partie sud. Les vestiges avaient alors été considérés comme appartenant à une villa et datés du I^{er} s. p.C.. Les recherches menées depuis 2006 ont permis de revoir cette interprétation.

L'édifice mesure 40 m d'est en ouest pour 43 m estimés dans le sens nord-sud (autour de 1 700 m²) et sa partie couverte s'étend sur une surface de 1080 m² environ. Il comporte une cour centrale à péristyle (450 m²), une galerie extérieure (200 m²) et neuf pièces dans la partie en cours de fouille. Au moins cinq salles se situent dans la partie nord, encore non explorée, mais illustrée par la photographie aérienne.

Le plan du bâtiment est

Le plan général du bâtiment est, dans son état actuel, présente une très grande cohérence et ne laisse pas apparaître de traces de reprises d'ampleur. L'examen des murs permet de confirmer ce premier diagnostic.

76- Dollfus 1973, 99 et 129-145.

77- Ertlinger 1973, 29 et 85-86, pl. 7, n° 12.

78- De Laet *et al.* 1972, 115, 124 et 126.

79- Gaspar 2007, 42 et 55.

80- Hawkes 1947, 80-84 et 316.

81- Vidal *et al.* 2000, 65.

82- Suau 1966, pl. 15.

Ils font tous partie d'une seule phase de construction et aucune modification, même ponctuelle n'apparaît dans leur structure ; les "ruptures" quelquefois visibles correspondent à des arrêts de chantier⁸³. La même conclusion s'applique à la galerie, dont les murs ont plus que probablement été construits au cours du même chantier. Mieux, la tranchée TR2183 peut être interprétée comme une portion de tranchée de fondation filante, non maçonnée car correspondant en surface à une entrée.

Contrairement à beaucoup d'autres bâtiments où ces traces ont été effacées, on peut suivre les différentes étapes du chantier dans le détail grâce aux séquences de construction identifiées dans l'aile sud. Dans un premier temps, les bâtiments de terre et bois antérieurs ont été démantelés et le terrain nivelé avec les matériaux issus de la démolition. L'impact de cette opération se note dans tous les secteurs de la fouille. À partir de ce niveau, les fondations ont été tracées et creusées sans tenir compte des ouvertures projetées. Les tranchées ont été approfondies jusqu'au substrat, qui a été en partie entamé. Les déblais ont pour partie été laissés sur place, formant encore quelquefois des "tas". Les fondations ont ensuite été mises en place et une semelle débordante laissée en place dans les murs de l'aile sud. Les murs ont ensuite été édifiés à partir d'un sol de construction nivelé.

Le mode de construction témoigne d'une grande maîtrise technique, avec l'emploi de matériaux sélectionnés et d'un mortier de bonne qualité. Les fondations, enfouies quelquefois jusqu'à un mètre de profondeur (MR3007), associent des blocs et des éclats de calcaire informes noyés dans le mortier. L'élévation est constituée dans l'aile sud, la mieux conservée, d'assises régulières de moellons facettés oblongs qui s'inscrivent dans le sens de la pente naturelle.

Comme nous l'avons dit, aucun stigmatisme de reprise ne ressort de l'étude architecturale. En revanche, des modifications ponctuelles ont été apportées à la pièce PCE3042. Celles-ci concernent d'abord les piliers axiaux CL3057 et CL3082, récupérés et remplacés par des supports de forme circulaire, dont ne subsiste que le négatif de leur propre récupération. Dans cette même salle, l'accès à la niche ou à l'abside PCE3070 a été fermé par un mur de torchis dans un second temps. Ces changements ne peuvent être datés précisément, mais le mobilier collecté dans les fosses de récupération ne diffère pas fondamentalement de celui qui provient des couches de construction du bâtiment est.

Ce constat va dans le sens d'une occupation courte de la bâtisse. C'est déjà ce que l'on pouvait déduire, au premier abord, du plan et de l'absence de reprises structurelles. Le mobilier issu des niveaux de remblai préalables et de construction permet de fixer précisément un *terminus post quem* autour de 20/15 a.C.

Les conditions d'abandon ont pu être étudiées en détail. Les murs ont presque tous subi un épierrement, dans certains cas systématiques, fondation comprise (MR2065, stylobate du péristyle). Le tri des matériaux semble avoir été opéré sur place, comme le montrent par exemple les dizaines de milliers d'éclats de calcaire rejetés dans la tranchée de récupération du mur MR2065.

L'étude de la cour a révélé deux phases principales de récupération, séparées par une sédimentation. La plus ancienne a dû intervenir peu de temps après l'abandon du bâtiment, ce dont témoigne la concordance du niveau d'ouverture des tranchées avec les sols antiques (cour et pièce PCE3031). C'est durant cette première étape que le mur sud du stylobate du péristyle est récupéré. La couche Us 3031 apparue dans la pièce PCE3042 appartient également à cette première phase. Il s'agit d'un niveau chargé en enduits peints sans doute rejetés au moment de la récupération des murs MR3009 et MR3013. De même, l'épais niveau de démolition découvert dans la pièce PCE2027 est sans doute contemporain, comme en témoignent, d'après les fouilles des années 1960, son contact avec le sol Us 2027 et la cohérence des enduits découverts dans sa masse. La deuxième phase est plus difficile à distinguer en dehors de la cour. Elle se manifeste, en particulier, par la récupération de la branche est du stylobate.

83- Information C. Viers.

La reconstitution du bâtiment est : quelques réflexions

L'état d'arasement avancé des vestiges rend la reconstitution du bâtiment et de son aménagement intérieur particulièrement délicats. Une réflexion peut néanmoins être engagée sur la question de l'étagement de l'occupation, du revêtement des sols et de la décoration murale.

La circulation dans le bâtiment est

Quelles que soient les restitutions envisagées en élévation, les données convergent pour considérer que les sols de circulation se situaient au-dessus de l'arase des murs conservés. La progression de la fouille depuis 2007 nous a amenés à étudier les différentes hypothèses de restitution des sols. En 2010, seule la possibilité d'un sol sur niveau bas ou vide sanitaire a été jugée compatible avec l'étude combinée de la stratigraphie et de l'architecture (fig. 46). La poursuite de la fouille de l'aile sud a conforté cette hypothèse par l'absence d'ouvertures dans ses murs, pourtant pour partie en "élévation"⁸⁴. Les principaux arguments en faveur de ce choix technique peuvent ici être rappelés.

À l'ouest, l'analyse comparée des niveaux de sortie de fondation ou de sols, lorsqu'ils sont conservés (Us 207 et seuil Us 6032), permet de penser que le sol de la pièce PCE2048, sans se situer au niveau d'un étage (plancher ?), surmontait un vide sanitaire inscrit dans la pente. Le sol de la pièce voisine (PCE2027), quant à lui, se situe près de 0,80 m plus bas, trahissant un décaissement préalable du terrain. Sur ce plain-pied se développait très probablement un véritable étage comme en témoigne le puissant pilier central de la pièce, mais aussi et surtout un système d'accès latéral (SB6011), par la cour.

La situation observée dans l'aile ouest trouve des parallèles côté est. En effet, si le sol du vide sanitaire de la pièce sud (PCE3042) s'inscrit probablement sur un plan incliné, comme en témoignent la présence d'une couche de démolition en place, un niveau de sol dans deux des compartiments latéraux et le pendage de la base de la cloison MR3070, la position des deux puissants piliers axiaux, dont la semelle de fondation se situe de surcroît à la même altitude, pourraient signaler la présence d'un étage. Dans ce cas de figure, les compartiments flanquant la pièce à l'ouest auraient pu servir d'assise à un système de sous-pentes placées, au moins pour une partie d'entre elles, sous un escalier.

La question se pose en des termes plus simples en ce qui concerne l'aile sud. En effet, aucune ouverture n'a été observée dans ce secteur alors que la plupart des murs sont en élévation. On peut donc en déduire que la partie inférieure des pièces était aveugle et communiquait avec le niveau de circulation habituel, situé plus haut.

Au-delà de ces différents espaces, l'observation du plan général et la prise en compte de l'altimétrie permettent d'opérer d'utiles recoupements. Ainsi, les bases des piliers situés aux deux extrémités des ailes latérales présentent une altitude comparable (230,42/230,43 pour les piliers de la pièce PCE3042 contre 230,23 m NGF pour le pilier CL2028), témoignant d'un nivellement préalable. Le plan révèle également que les structures liées à un possible étagement se concentrent dans les ailes latérales et en partie basse du bâtiment (PCE2027 et PCE3042). Il en va de même de certains murs est-ouest qui se distinguent par une largeur supérieure à la norme et une technique de construction différente. Il s'agit concrètement du mur sud de l'aile sud (MR6016), de la façade de la galerie (MR2065) et du mur nord de la pièce PCE2027 (MR2047), qui, de ce fait, devaient jouer un rôle de soutènement (murs-terrasses), mais aussi de maintien des niveaux supérieurs.

Selon ces hypothèses, un étagement progressif, probablement matérialisé par un plancher, s'amorcerait dans le bâtiment à partir d'un axe est-ouest formé par les pièces PCE2050 et PCE3009 (fig. 47). Toutefois, excepté dans le cas de la pièce PCE2027, préalablement décaissée, le vide sanitaire produit par ce procédé ne serait accessible que dans les pièces situées plus au sud (aile sud et pièce PCE3042). Dans cette hypothèse, le péristyle pouvait, soit se trouver à ce niveau, soit communiquer avec chacune des pièces de l'aile sud par un petit escalier, aujourd'hui disparu.

84- Ces hypothèses sont issues des observations et du travail produit par A. Badie.

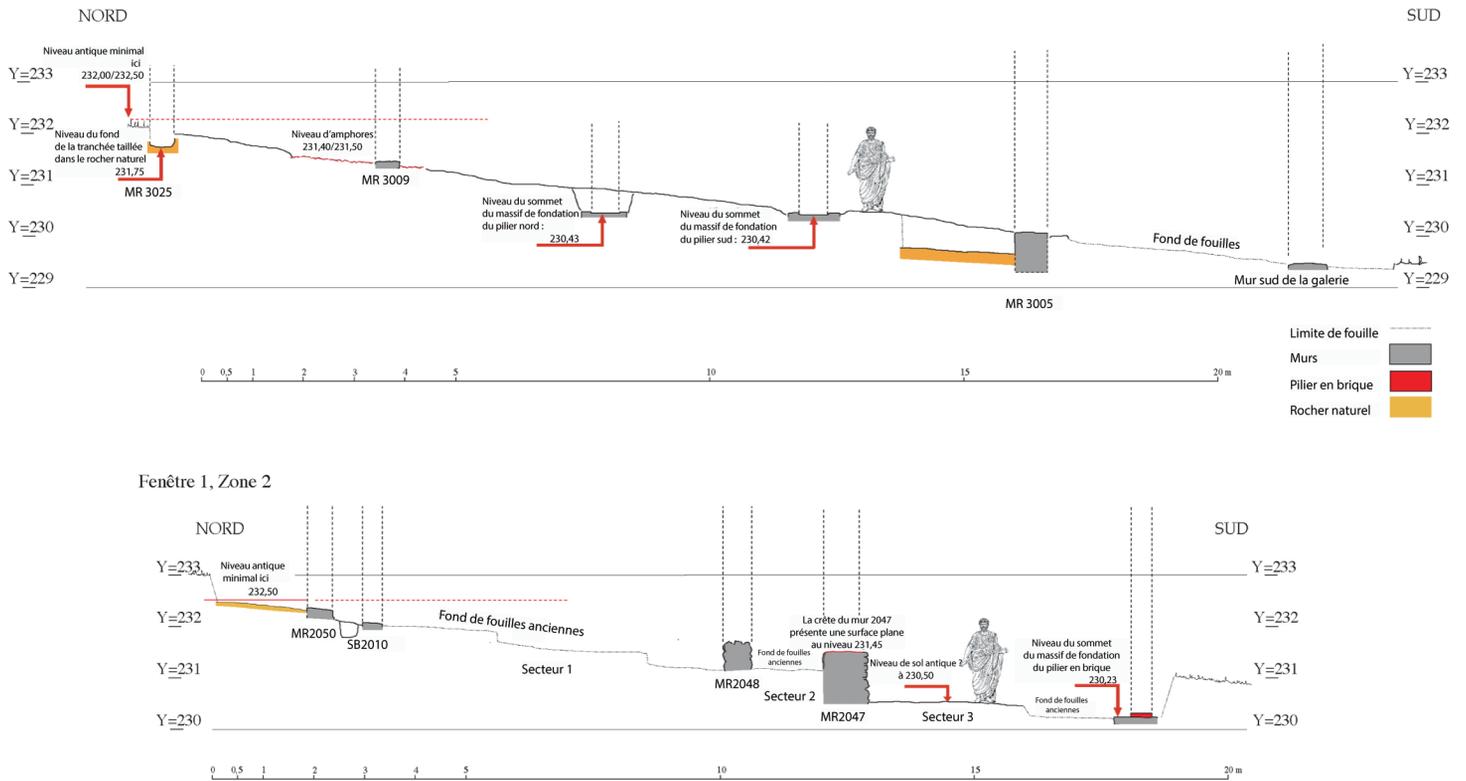


Fig. 46. Coupes nord-sud des ailes ouest (coupe 1) et est (coupe 2) (DAO A. Badie et S. Irigoy).

Les sols et les revêtements muraux

Dans l'emprise du bâtiment est, l'essentiel des vestiges d'aménagements intérieurs a été découvert sous forme de fragments, en position secondaire (fig. 48). Les fouilles anciennes ont manifestement touché des remblais liés à la récupération des murs ainsi que nous avons nous-mêmes pu l'observer dans la galerie⁸⁵. Les enduits peints y sont massivement présents ainsi que des éléments de sols, dans le sud de l'aile ouest et dans l'ouest de la galerie ; ils y sont mélangés, aucune paroi n'est effondrée en place. Le stylobate était peut-être peint car quelques éléments de fresque ont été trouvés dans le comblement de la tranchée de récupération dans la cour. De petits éléments d'enduits peints résiduels sont présents en très faible quantité dans d'autres zones de la maison et de manière très occasionnelle sur son pourtour. Les remblais des fouilles anciennes (pièce 2027 et pièce 3042) comportent quelques traces de ces enduits et de nombreux fragments de sols. Une partie d'une paroi a été retrouvée effondrée dans la pièce 3042.

Les sols

En dehors des vides sanitaires, aucun sol du bâtiment n'a été conservé *in situ* à proprement parler, exception faite d'un lambeau dans la pièce PCE2027 et d'une partie de la cour intérieure. Selon nos hypothèses, la majorité des sols de la partie sud du bâtiment est correspondrait à un plancher. Dans les parties de plain-pied, mais aussi dans l'aile nord, construite en terrain plat, la présence de revêtements en dur peut être envisagée. En outre, les niveaux de démolition ont livré de rares éléments de sols de mortier, sans doute rapportés avec des gravats pour niveler le terrain avant la mise en culture des parcelles.

85- Dans ces remblais ont été trouvés les grands panneaux recomposés au musée d'Auch : nos prédécesseurs ont ramassé des fragments dans quasiment toute l'épaisseur des remblais comblant la pièce PCE2027.

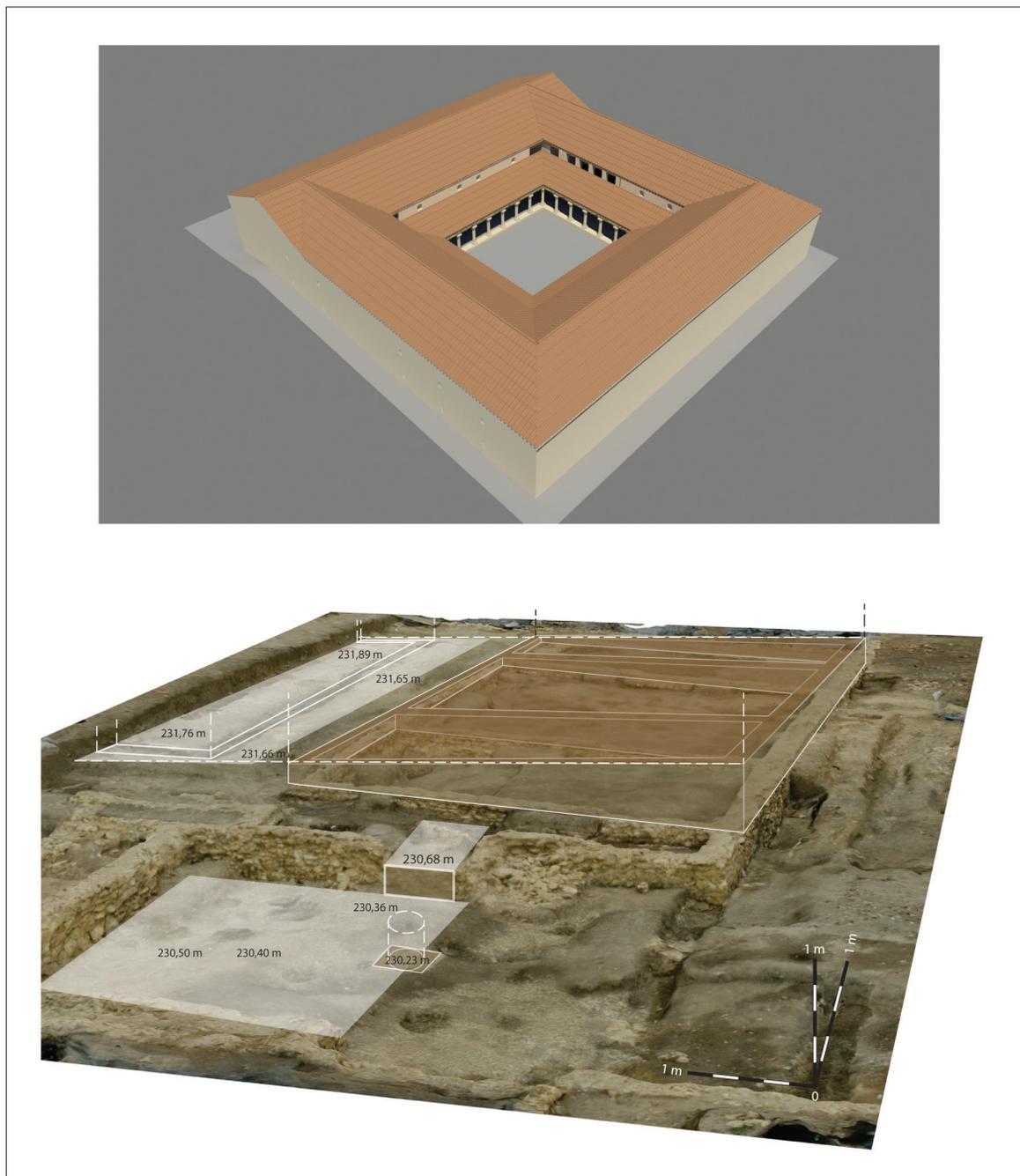


Fig. 47. En haut, évocation 3D du bâtiment est (DAO S. Doze) ; en bas, restitution des niveaux de sol assurés et probables du bâtiment est (photogrammétrie C. Chanteraud ; DAO T. Le Dreff).

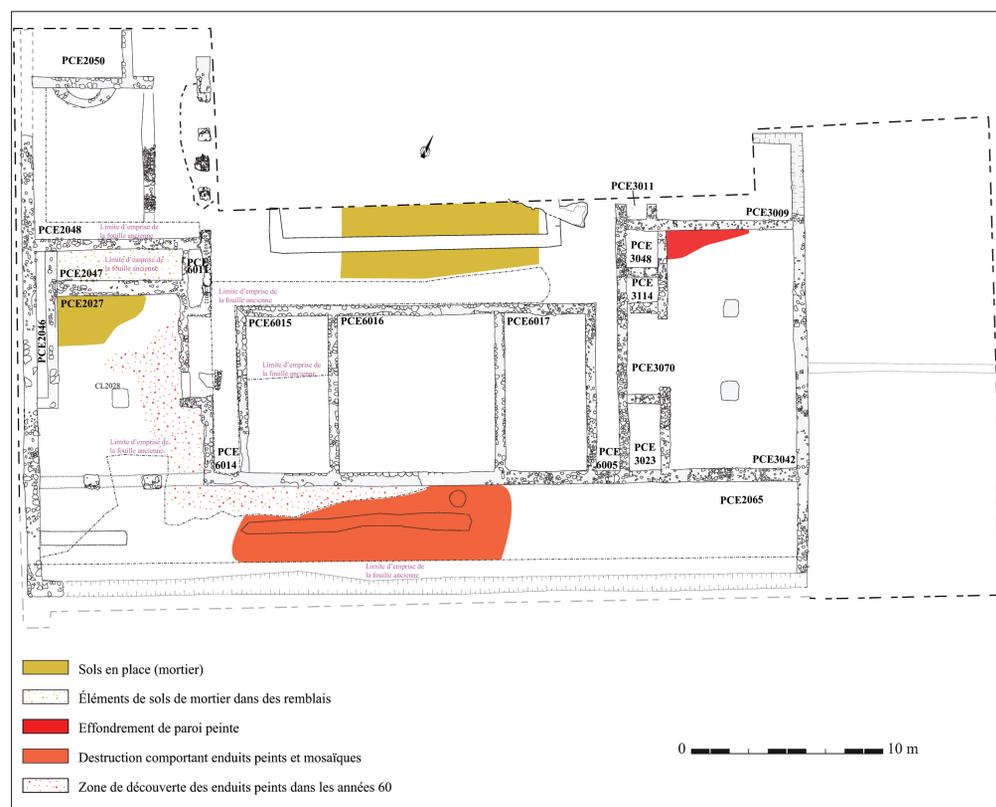


Fig. 48. Plan des découvertes des éléments ornementaux (relevé F. Callède ; DAO F. Callède, A. Coiquaud, P. Gardes et M. Soler).

Les sols en place

Le sol de la pièce 2027 est une couche de mortier maigre de 0,01 à 0,02 m d'épaisseur, très compacte au contact du substrat calcaire. De nombreuses tesselles noires et blanches, sans organisation particulière, parsèment sa surface, notamment à l'est, où une forte concentration a été notée sur environ 1 m². Il pourrait s'agir d'un sol à incrustations de tesselles, déstructuré.

Le sol de la cour et du péristyle a, lui, pu être étudié en plan, mais aussi observé en coupe dans la tranchée de récupération du stylobate. Les fouilles des années 60 ont partiellement endommagé le sol maçonné et ont coupé sa connexion avec les murs. Il n'a pas été observé dans l'axe des retours est et ouest du péristyle, mais il n'a peut-être jamais été présent dans ces secteurs. Il n'est visible qu'au nord et au sud de la tranchée de récupération (fig. 49). Rappelons qu'il correspond à une chape de mortier lissé jusqu'à 0,10 m d'épaisseur qui repose, par endroits, sur un radier de petits blocs de calcaire d'une épaisseur équivalente. Au-dessus du sol et en contact direct avec lui, plusieurs couches semblent relever de différents états du niveau de circulation, dont une concentration de galets. Un bourrelet de mortier court tout le long de la tranchée de récupération (fig. 49). Il appartient probablement à un système d'étanchéité du mur-stylobate. Côté cour, au nord de la tranchée, une couche de terre, mêlée à de nombreux petits éclats calcaire, peut être interprétée comme une recharge du sol ou un dépôt naturel lié à la pente.



Fig. 49. Sol en mortier de la cour : vue en plan et vue en coupe (cl. T. Le Dreff).

Inventaire et description des éléments isolés

Des fragments de sols maçonnés ont été retrouvés dans l'aile ouest, dans des remblais de fouilles anciennes. Ils mesurent de 0,03 à 0,075 m d'épaisseur et reposent sur des radiers d'amphores ou d'éclats de calcaire (fig. 50, A).

D'autres éléments épars ont été retrouvés en position secondaire dans l'emprise de la *domus*. La galerie et son retour ouest, formé par la pièce aux piliers (PCE2027), livrent de grandes quantités de tesselles en position secondaire. Quelques fragments de décors ont été conservés. Il s'agit de mosaïques blanches et

noires à motifs géométriques (fig. 50, B). Ces tesselles sont supportées par des épaisseurs de mortier atteignant jusqu'à 0,075 m d'épaisseur et alternant des couches de chaux blanche et de mortier rosé pulvérulent associé à de la terre cuite. Un autre type de sol mosaïqué de 4 cm alterne du mortier de chaux blanc et du béton de tuileau lourd et dense. L'un comme l'autre ne reposent pas sur un *statumen*. Les types de mortier et leurs agencements montrent l'existence d'au moins trois sols mosaïqués provenant sans doute de pièces différentes.

D'autres éléments épars ont été retrouvés en position secondaire dans l'emprise de la *domus* : tomettes et bourrelets d'étanchéité en béton de tuileau (fig. 50, C).

Les revêtements muraux

L'étude de la décoration murale de la *domus* constituait un des enjeux de la reprise d'étude du bâtiment est. À cette fin, deux axes de recherche ont été suivis. D'abord les panneaux exposés au musée d'Auch ont fait l'objet d'une nouvelle analyse critique, dans le sillage de l'étude pionnière menée par A. Barbet⁸⁶. Sur le terrain, le contexte de découverte des enduits peints a pu être précisé grâce à la reprise de la fouille des pièces explorées dans les années 1960. En outre, de nouveaux fragments ont été mis en évidence, en particulier en périphérie de la fouille ancienne. Les résultats obtenus concernent tant les aspects techniques que l'iconographie des décors.

Les peintures ont été appliquées sur différents types de supports de mortier. L'étude de ces derniers ne peut concerner que les enduits issus des recherches récentes, ceux qui ont été découverts dans les années 1960 ayant été débarrassés de leur support pour faciliter le remontage des panneaux. L'examen des fragments recueillis révèle l'existence de trois types de mises en œuvre.

La structure la plus répandue se rapporte aux ensembles peints de grande qualité, tels ceux conservés au musée d'Auch (fig. 51, A). La peinture recouvre une sous-couche jaune reposant sur un *intonaco* de chaux blanc très pur, mêlé de poussière de marbre (cristaux de calcite), lui-même posé sur quatre couches de mortier plus grossier avec des inclusions de sables siliceux⁸⁷. Cet ensemble, homogène, bien conçu et étonnement régulier au-delà des différences de motifs, est d'une épaisseur de près de 0,07 m avec de très faibles variations (quand toute l'épaisseur est conservée) et conserve parfois des empreintes de moellons et des chevrons. Un second type, de même composition, mais avec des inclusions de quartz rose, n'a pas de sous-couche et parfois exclut l'une des couches.

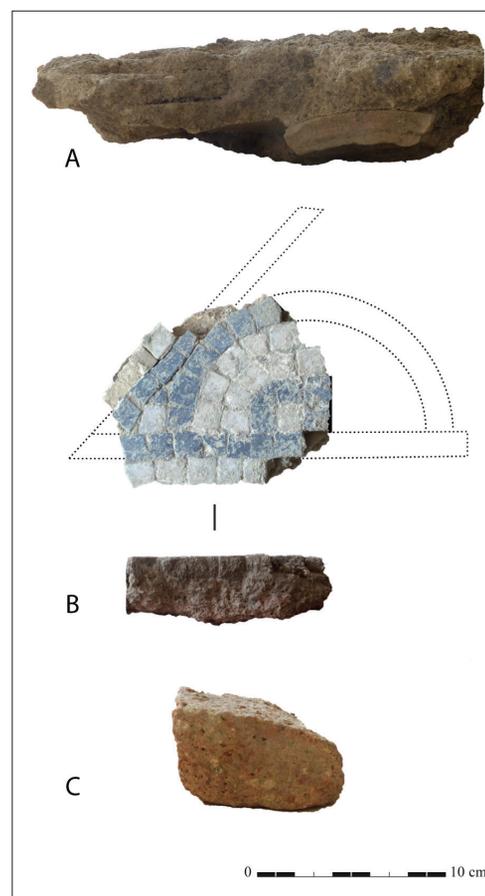


Fig. 50. Fragments de sol maçonné associés au bâtiment est. **A.** Fragment de sol maçonné sur radier de tessons d'amphore ; **B.** Fragment de mosaïque blanche et noire ; **C.** Béton de tuileau (cl. et DAO M. Soler).

86- Barbet 1983.

87- Vitr. 7.2 préconise sept couches, Plin., *Nat.*, 35, cinq couches, en Gaule romaine en général les fresques ne présentent que deux ou trois couches : Coutelas 2009, 109. Observations reprises de Pingeon, 2014.

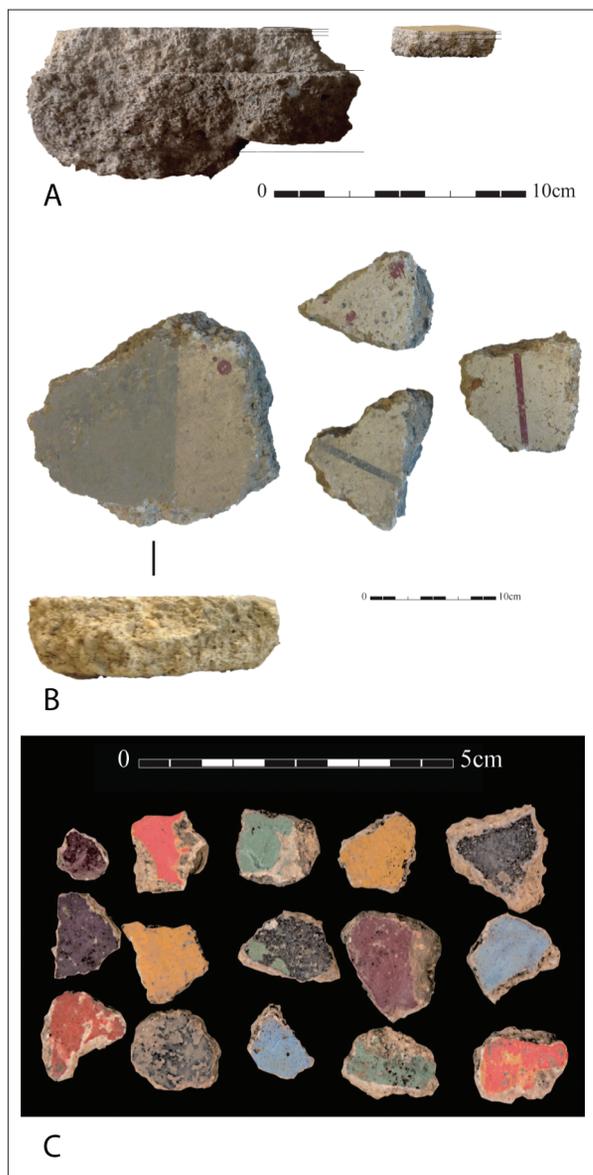


Fig. 51. **A.** Premier type de mise en œuvre d'enduits (cl. et DAO M. Soler) ; **B.** Troisième type de mise en œuvre d'enduits provenant de la pièce PCE3042 (cl. et DAO M. Soler) ; **C.** Registre chromatique des enduits peints (cl. C. Acquaviva).

partir de calcium, silicium et de cuivre⁸⁹. Il n'est, du reste, utilisé qu'avec parcimonie pour des motifs. Le rouge cinabre quant à lui, issu du sulfure de mercure, produit essentiellement en Espagne, est un pigment fragile requérant un grand savoir-faire.

Un troisième type de mortier a été identifié uniquement dans la pièce PCE3042. Avec des inclusions plus grossières, il mesure moins de 0,03 m et est constitué de trois couches sans traces de l'enduit de lissage très fin des types précédents (fig. 51, B).

Ces variantes de mortiers sont cohérentes avec les motifs peints, qui révèlent deux types de décors dans la *domus* : un type figuratif et à fond rouge et un autre à fond blanc et décor géométrique moins soigné.

La décoration murale

Couleurs et motifs

Les mortiers les plus grossiers découverts dans un effondrement de paroi au nord de la pièce PCE3042 semblent appartenir à deux ou trois panneaux rectangulaires composés de fonds noirs ou rouges, encadrés de bandes de lignes rouges et noires sur fond blanc, avec parfois des mouchetis de même couleur. La pièce, au décor simple et aux pigments de qualité inférieure, devait être une pièce de service.

Les enduits découverts dans la galerie de façade (PCE2065) et la pièce ouest (PCE2027) appartiennent, quant à eux, à des salles d'apparat : appartements privés ou salles de réception. Les pigments utilisés sont un rouge à sous-couche jaune, un rouge à sous-couche violette pour certains motifs, un rouge cinabre pur sans sous-couche pour d'autres motifs, un rouge ocre, un noir, un jaune ocre et un violet (fig. 51, C). Le bleu, le vert, le rose, le beige et le blanc sont se situent nettement en retrait⁸⁸. Chaque couleur se décompose en plusieurs tons, deux pour le jaune, six pour le violet, trois pour le bleu, quatre pour le vert, trois pour le beige, deux pour le rose. Le plus coûteux des pigments représentés à Roquelaure est le bleu égyptien, composé, entre autres, de lapis-lazuli, mais qui est aussi synthétisé à

88- Dardenay *et al.* 2016.

89- Plin., *Nat.*, 35.27-28 parle aussi d'un Indigo très cher assez proche de notre bleu égyptien.

Les décors représentés le plus fréquemment sur les fragments empruntent au répertoire essentiellement végétal et floral (guirlande de fleurs, fleur de lotus, tiges, pétales, bouton de fleur), mais aussi comportent des éléments architecturaux et des vases (fig. 52). D'autres fragments illustrent des décors ou des bandes séparant les panneaux ou inter-panneaux : filets, bandes d'encadrement, candélabre ou hampe et frise de cœurs. Les motifs végétaux se concentrent essentiellement sur des fonds jaune ocre, rouge sans sous-couche et violet. Les autres fonds rouges voient se développer des décors linéaires ou architecturaux et les représentations de vases, tandis que le rouge sans sous-couche est parfois orné de motifs courbes concentriques. Le rouge à sous-couche violette est associé à une alternance de cadres rouge framboise et vert, séparés par des liserés blancs et reposant sur un jaune ocre. Le répertoire est donc varié, mais il conserve une cohérence chromatique et iconographique dominée par les éléments architecturaux et végétaux qui peuvent appartenir aux grands panneaux que nos prédécesseurs ont tenté de reconstituer au musée d'Auch. On retrouve surtout des bases de colonnes, des entablements, des pilastres et des corniches moulurées, qui faisaient partie d'une plus vaste composition alternant murs, écrans et édifices ornementaux, parfois rythmés par des personnages. Ces éléments caractéristiques du II^e style pompéien dominent, de très loin, les très rares fragments pouvant être rattachés au III^e style. Cela place ce décor dans une phase de transition entre le II^e et le III^e style, à la fin du I^{er} s. a.C.

Iconographie

Trois hypothèses de reconstitution de panneaux ont été réalisées à partir des enduits découverts dans les années 1960 (fig. 53-54). Les fragments découverts récemment complètent les panneaux déjà attestés ou appartiennent à de nouveaux ensembles. La masse totale d'enduits suggère que la plupart des salles de la maison devaient être peintes.

Le premier panneau, caractéristique du II^e style pompéien, est un décor d'architecture fictive, marqué par des fonds vermillons vifs courus dans les milieux aristocratiques de Rome dans les années 20 a.C. (fig. 54 et 58)⁹⁰. Plusieurs éléments sont de provenance incertaine et appartenaient sans doute à plusieurs décors différents, soit qu'ils aient orné différentes pièces, soit qu'ils soient chronologiquement espacés dans le temps. En effet, l'absence de repeints n'interdit pas de penser que toutes les pièces n'ont pas été peintes exactement au même moment. Ce panneau rassemble des éléments qui devaient appartenir à au moins deux ou trois ensembles distincts. Cela étant, A. Barbet en a proposé une restitution convaincante (fig. 58). La colonnade dotée de tenons du premier plan repose sur un podium en perspective fuyante, les deux plans étant liés par des panneaux de couleur bleu-violet. Il s'agit d'un type de colonne caractéristique du II^e style pompéien, dont on ne connaît pas d'attestation après le tournant de notre ère. À lui seul, cet élément ancre stylistiquement et chronologiquement notre décor dans la deuxième phase du II^e style pompéien. Les bagues à tenons des fûts de colonnes ont pu être plus nombreuses, jusqu'à trois ou quatre. Les oiseaux adossés à une colonne sont sûrement issus d'un autre panneau. De lourdes guirlandes en feston, également caractéristiques de ce style, sont accrochées à cette colonnade surmontée, selon A. Barbet, par des blocs isodomes, des bordures moulurées et une lunette. Il n'est pas sûr que les interpanneaux aient pu être occupés par des scènes figurées ou par des natures mortes ponctuées de vases issus de fragments épars. Sans une reprise globale de l'étude après dérestauration des oeuvres, il est impossible d'être totalement certain de l'organisation du décor. L'ensemble devait mesurer au minimum 8,50 x 3,50 m. Les motifs quadrangulaires encadrés par des bandes bleu égyptien restitués en partie supérieure auraient aussi bien pu faire partie d'un soubassement alternant orthostases et lésènes, amplement utilisé dans le I^{er} style pompéien et dans la maison d'Auguste (fig. 55, A-B).

90- Barbet 1983, fig. 8 et Dardenay *et al.* 2016, 21-22, notamment pour les descriptions des trois panneaux, reprises ici.

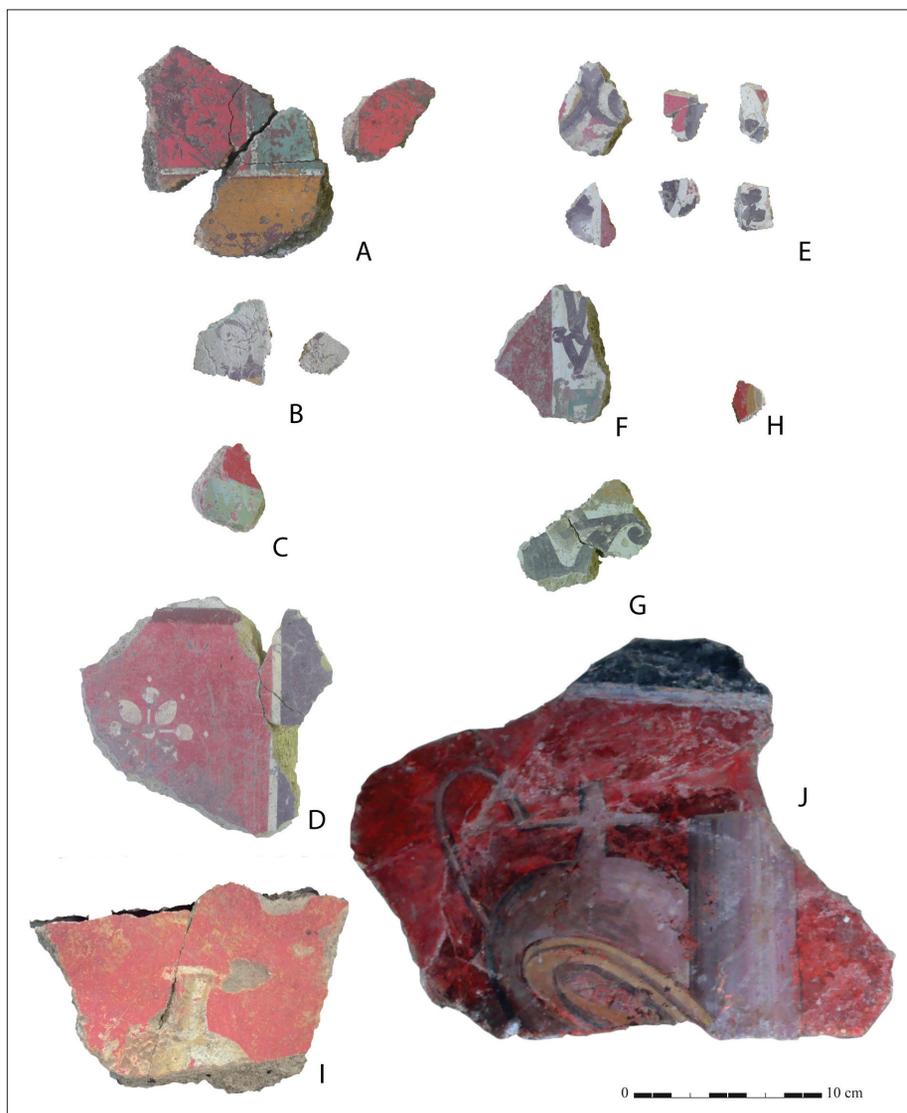


Fig. 52. Exemples de motifs végétaux, géométriques et figuratifs caractéristiques des peintures de Roquelaure (cl. I. Pigeon et M. Soler).

A. Quadrilatères alternant entre rouge framboise et vert encadrés par des filets blancs, sur sous-couche violette ;

B. Fragment de frise violette sur fond blanc ;

C. Fragment de motif végétal vert sur fond rouge ;

D. Motif ornemental blanc sur fond rouge ;

E. Fragments de frises violets sur fond blanc ;

F. Galons brodés similaires au panneau du musée d'Auch ;

G. Fragment de fleur de lotus violet sur fond blanc ;

H. Motif concentrique sur fond rouge ;

I. Amphore jaune sur fond rouge à sous-couche jaune ;

J. Vase, plat et colonnette sur fond rouge avec encadrement blanc sur fond noir.

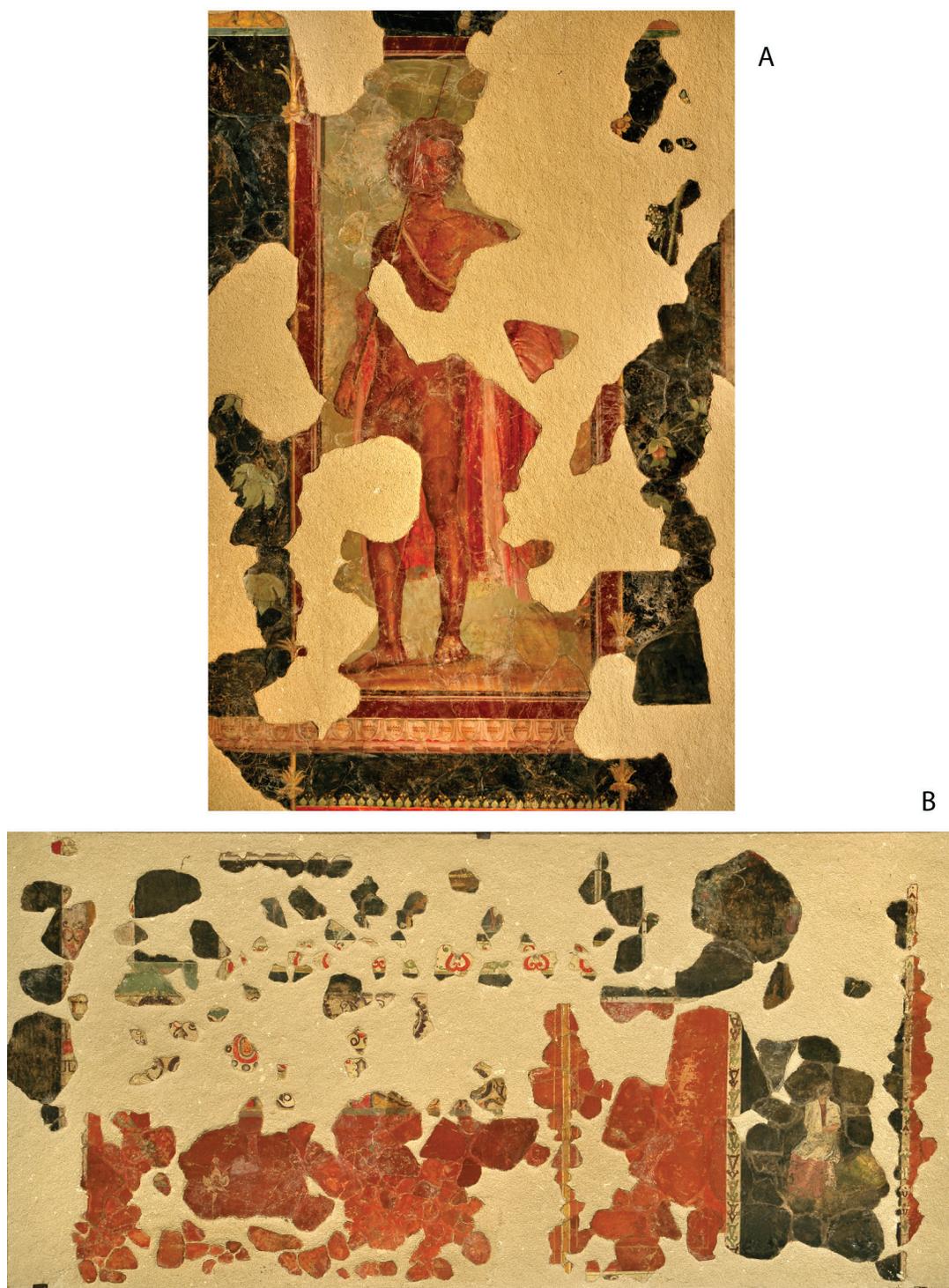


Fig. 53. Restitutions de deux panneaux conservés au musée des Jacobins à Auch (cl. J.-F. Peiré).



Fig. 54. Restitutions d'un panneau conservé au musée des Jacobins à Auch, avec un détail (cl. J.-F. Peiré).

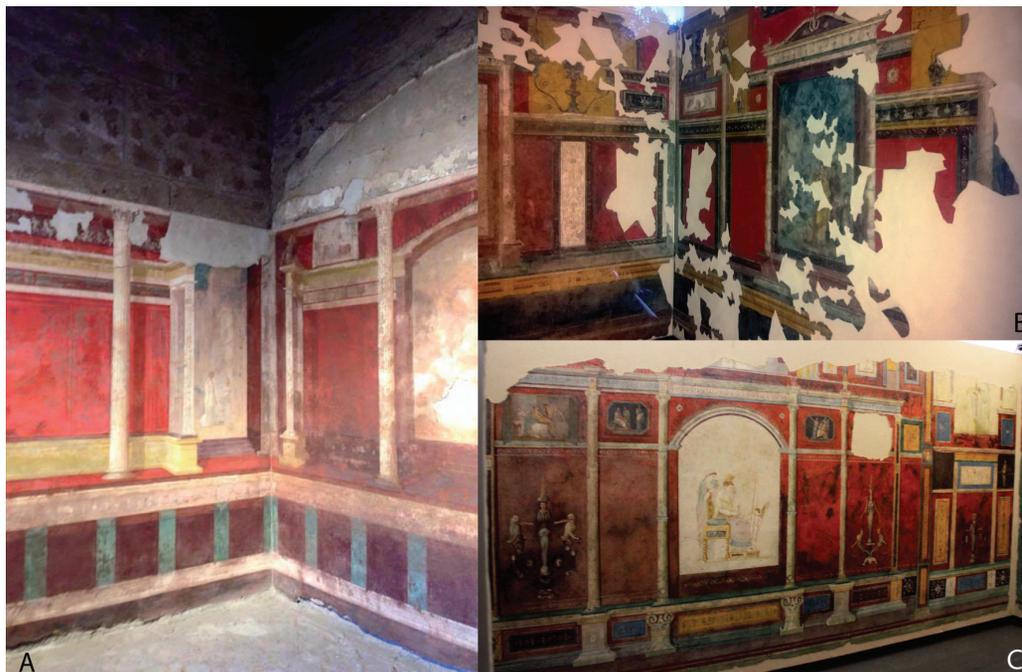


Fig. 55. Éléments de comparaison : **A.** et **B.** Les *cubicula* XIV et XV de la *Domus Augustea* (Rome) ; **C.** Exemple de décor de la villa sous la Farnésine (Rome) (cl. N. Delferrière).

Le deuxième panneau est une scène figurée dans un décor neutre, bordé de larges pilastres latéraux encadrant un Bacchus juvénile (fig. 53, A). Là encore, le panneau est recomposé de fragments parfois hétéroclites, à tel point qu'il est très difficile d'imaginer le décor complet. Il présente de nombreux éléments qui appartiennent au répertoire ornemental de la période de transition entre le II^e et le III^e styles pompéiens, soit les années 20 a.C. Citons par exemple la frise d'oves illusionniste, qui sert de transition entre la zone basse et la zone médiane du décor ou encore la lourde guirlande en feston similaire à celles de la maison de Livie sur le Palatin, dont on sait qu'après son maintien sous une forme très fine et grêle pendant le style candélabre, elle disparaît quasi complètement du répertoire ornemental de la peinture romaine après les années 20 a.C. Comme pour le premier, la restitution didactique proposée par le musée mélange des éléments de plusieurs panneaux et des repeints modernes et a des dimensions trop réduites. Une pièce devait donc être ornée de panneaux noirs sur fond vermillon, mais trop peu de fragments noirs ont été retrouvés pour pouvoir supposer qu'un fond noir pouvait couvrir des murs entiers. Un seul de ces panneaux est partiellement conservé. Sur un soubassement occupé par une patère ou un *clipeus* sur champ vermillon encadré de candélabres végétalisés à ombelles, apparaît un personnage en nu héroïque, tenant une chlamyde tombant dans son dos, et dont des fragments du drapé ont été retrouvés en 2013. Les plis sont finement rendus par des dégradés de tons allant du rouge au rosé. Un cordon torsadé, de couleur rose pâle, barre sa poitrine. Il est figuré de trois quarts face, le visage tourné vers la droite, appuyé sur la jambe droite, la jambe gauche légèrement fléchie. Ses pieds sont nus. Sur son visage, est imprimée une expression noble, paisible et lointaine. On reconnaît dans les proportions de son corps le plus pur canon de la statuaire grecque d'époque classique, ses muscles bien dessinés et sa peau foncée, ce qui est caractéristique des personnages masculins. La main gauche est nonchalamment appuyée sur le thyrses qui repose sur son épaule, attribut facilement reconnaissable à son sommet fait d'une pomme de pin. L'identification du thyrses est problématique : cet élément est-il bien antique et ne relève-t-il pas d'un repeint ? Seule la dérestauration pourrait nous apporter une réponse. Un thyrses permettrait de reconnaître ici Dionysos-Bacchus, dont il est à la fois le sceptre et l'arme avec laquelle il combat. La plupart des personnages de son thiasos le portent également, mais pas de manière systématique. S'il s'agit bien de Bacchus, cette représentation n'est pas celle la plus fréquemment utilisée pour le dieu. En effet, il est ici apparemment isolé, sans autre attribut que son thyrses, alors qu'on le trouve en général accompagné d'au moins un personnage, ou accomplissant une action telle que verser du vin à terre ou abreuver un animal. Des éléments découverts dans les réserves du musée des Jacobins pourraient appartenir à cet ensemble. Il s'agit d'une main, d'un fragment de visage féminin et du haut d'une tête masculine qui se détachent sur le même fond bleuâtre. Cela indique peut-être que Bacchus pouvait regarder à droite un autre personnage, membre de son cortège (fig. 56).

Le troisième panneau est beaucoup plus fragmentaire et a livré l'image isolée d'une femme en tunique rose, drapée dans un manteau blanc, assise sur une banquette dans une posture pudique (fig. 53, B). Il pouvait appartenir à l'un des précédents panneaux ou à un autre décor. La restauration ne doit pas nous faire oublier que ce personnage n'était sans doute pas seul. Parfois la figure est accompagnée, comme sur la fameuse frise dite des *Noces Aldobrandines* (Vatican), où une autre femme est assise avec la première.



Fig. 56. Fragments de personnages conservés au musée des Jacobins à Auch (cl. I. Pingeon).

0 10cm

De telles représentations de l'intimité du foyer sont fréquentes, notamment dans les tableautins du *cubiculum* D de la villa sous la Farnésine, contemporaine de la *domus* de Roquelaure⁹¹. Le panneau noir jouxtait un ou deux panneaux rouges, dont il était séparé par des bordures polychromes. L'une, restituée à gauche, présente un galon brodé de triangles superposés ; à droite, est restituée une fine colonnette ornée de délicats motifs verts, blancs et rouge bordeaux. Ces bordures appartiennent au répertoire ornemental du III^e style pompéien. Il existe un dernier panneau très altéré, conservé à Éauze. Ce fragment de personnage est un important témoignage de l'existence d'autres tableaux figurés dans le programme ornemental de la *domus* de Roquelaure. La scène est très lacunaire, il est donc difficile de l'identifier avec certitude, mais quelques éléments peuvent malgré tout être relevés. La figure doit être debout, jambes croisées au niveau des mollets, dans une position très hanchée. Le genou gauche plié (celui de la jambe libre) est en effet situé plus bas que le genou droit (celui de la jambe d'appui). Si le personnage avait été allongé, la perspective aurait occasionné un rendu inverse, avec le genou gauche (le plus en arrière) plus haut que le genou droit (le plus proche du spectateur). À titre de comparaison, la position de la figure de Roquelaure est très semblable à celle de l'Hermaphrodite d'un tableau pompéien (maison d'Adonis blessé). Il pourrait s'agir ici d'une figure masculine, comme le laissent supposer deux indices : la carnation foncée de la peau et la présence probable d'un sexe masculin dans l'entrejambe. Derrière lui, se déploie un fond traité dans des tons vert amande et violine, peut-être des tentures, évoquant ainsi une scène d'intimité. Cette gamme chromatique est caractéristique de l'esthétique en vogue à l'époque augustéenne. Le modelé du corps est rendu par la

juxtaposition d'une multitude de hachures en rehauts formant un réseau très dense. Plus qu'un style d'époque, on a là le témoignage de la façon, de la main d'un peintre. Il a appliqué des hachures blanches sur les zones à éclairer et des hachures rouge ocre sur les parties du corps à ombrer, afin de mieux souligner le volume de la silhouette. À l'extrémité gauche du panneau conservé, on distingue nettement une partie de la bande d'encadrement du tableau figuré. Il s'agit d'une bande ocre rouge large d'au moins 0,03 m, doublée à l'intérieur d'une bande plus sombre d'environ 0,01 m de largeur. Le dispositif d'encadrement est donc différent de celui du tableau au "Dionysos", mais l'état de conservation en est également plus médiocre. Quoiqu'il en soit, il est délicat d'associer ces deux tableaux à un même décor car, ainsi que le souligne A. Barbet, le traitement en hachures mis en œuvre par le peintre du tableau conservé à Éauze pour modeler le corps du personnage évoque les techniques picturales des années 40 p.C. (fig. 57).



Fig. 57. Fragments d'enduits peints conservés au musée d'Éauze (cl. A. Barbet).

91- Mols & Moormann 2008, 34.

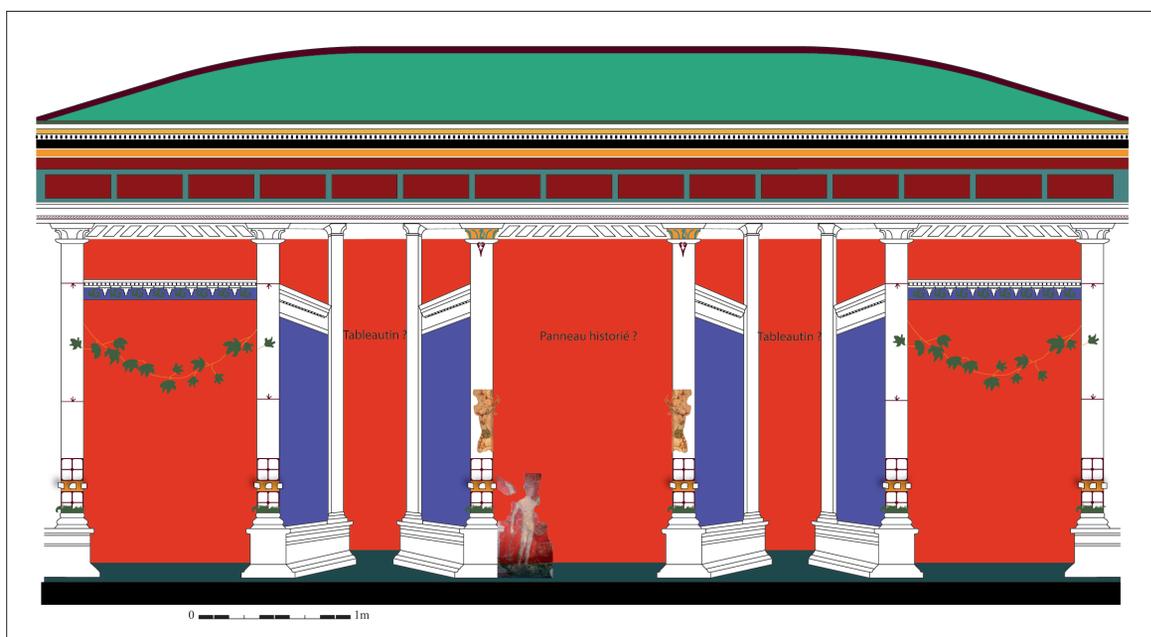


Fig. 58. Hypothèse de restitution du décor architectural (d'après A.Barbet, DAO M. Soler).

Synthèse et comparaisons

La multiplicité des décors laisse penser qu'ils appartiennent à plusieurs pièces, dont certaines peintes à plusieurs années d'intervalle. Pour préciser, il faudrait dérestaurer les peintures du musée et analyser les pigments, les mortiers et les mettre en rapport avec leurs contextes de provenance pour essayer d'affiner les groupes.

La technique de mise en œuvre des mortiers, en particulier pour les revêtements muraux, reflète la grande qualité du travail. Les cinq couches supportant les enduits sont rares dans la construction romaine, même si on en connaît dans la maison de Livie sur le Palatin⁹². De la même manière, les différents lits préparant la pose des mosaïques sont extrêmement soignés. Les fresques présentent une scénographie du II^e style finissant, couru par les élites d'Italie centrale à la fin de la période républicaine⁹³. De même, le choix des couleurs traduit un effet de mode qui se diffuse depuis la métropole. Elle affectionne, dans ces années-là, les couleurs vives et onéreuses, à l'image de ses commanditaires, issus de la classe aristocratique.

Les points de comparaison sont à chercher du côté des *domus* augustéennes du Palatin, par exemple la salle des masques de la *Domus Augusta*, de la villa sous la Farnésine, ou encore de la villa de Portici, et non du côté des productions narbonnaises. La demeure impériale est directement dans le centre de création de la métropole et reflète les recherches iconographiques en cours entre les années 30 et 12 a.C. L'arrivée d'Auguste au pouvoir entraîne un changement radical dans la production picturale. L'abondance du II^e style pompéien s'atténue pour laisser place à des parois plus sobres, aux motifs minimalistes, représentés à leur apogée dans la maison d'Agrippa Postumus, datée des années 14 p.C. Les Gaules adoptent plus tard de

92- Adam 1995, 236.

93- Sauron 2007.

manière pérenne les schémas issus du III^e style pompéien, développé à Rome autour de 12 a.C. Ainsi, les fresques de Roquelaure font partie des rares témoignages du II^e style pompéien, même si certaines cités ont révélé d'importants ensembles, on pense notamment à la mégalographie du quartier de la Verrerie, à Arles, antérieure au complexe de Roquelaure. Certains motifs seront amplement utilisés dans le répertoire provincial des Gaules, comme les galons brodés, les plinthes mouchetées ou encore les fins candélabres déclinés sous de nombreuses formes, comme au clos de la Lombarde.

Les premières années de création, amorcées dans les palais impériaux, proposent une approche décomposée du II^e style pompéien, alliée à de nombreuses nouveautés iconographiques. L'édicule central est mis en valeur par des architectures latérales. Il porte généralement de grands tableaux ou personnages mythologiques. On conserve dans un premier temps les couleurs vives à dominante rouge et quelques éléments décoratifs épars, qui viennent compléter les vides architecturaux. Les parois se vident néanmoins par rapport à l'abondance iconographique du II^e style pompéien.

Les œuvres de Roquelaure sont de qualité et les jeux d'ombre et de lumières révèlent la touche du peintre, artisan habile. Le programme ornemental n'a pas fait l'objet de réfections. En revanche, il est possible que le travail des artisans ait été réalisé en plusieurs fois, voire par plusieurs ateliers. En effet, quelques rares fragments présentent des éléments habituellement rattachés au III^e style pompéien, plaçant le décor à la transition entre les deux styles. Cela étant, rien ne prouve formellement la présence d'un décor d'ampleur du I^{er} s. p.C., ce qui est cohérent avec la datation du site occupé principalement jusque dans les années 10 p.C. avec une phase d'abandon progressive entre les années 20 et 70 p.C.

La fonction des espaces

La disparition des sols rend difficile l'interprétation des différentes pièces reconnues. Notre perception de l'affectation des espaces est également biaisée par la disparition de la partie nord du bâtiment. Plusieurs pièces se détachent néanmoins par leur position dans l'édifice, leur emprise et leur aménagement, comme les salles PCE6016, PCE2048 et PCE2027 qui, de plus, offrent un module proche (tabl. 1).

Une place à part doit être faite à la pièce PCE6016. En effet, elle présente un plan carré très régulier et une emprise de 70 m². De plus, elle se situe en position axiale par rapport au bâtiment et se singularise d'autant plus qu'elle est encadrée par deux pièces jumelles exactement deux fois moins grandes, elles-mêmes flanquées de couloirs latéraux, mettant en exergue l'ensemble de l'aile sud. Par comparaison avec d'autres édifices de ce type, elle pourrait être identifiée à une pièce de réception.

Dans l'aile ouest, la salle PCE2048 s'inscrit dans un vaste espace (68 m²) de tendance carré relativement régulier. Elle possédait peut-être une sorte d'antichambre à l'est, si le mur MR2008 appartient bien à cette phase. En dehors de ses dimensions, la présence d'un accès monumental au péristyle, marqué par une série de piliers à l'est, signale l'importance qui lui est accordée.

Immédiatement au sud, la pièce PCE2027 s'inscrit dans un plan en T (68 m²), matérialisé par un espace carré rétréci au nord par l'excroissance formée par le couloir voisin PCE6014 à l'est et la pièce PCE2046 à l'ouest, cette dernière ayant sans doute été aménagée pour rétablir la symétrie de la salle. Elle était dotée d'au moins un étage auquel on accédait par le seuil Us 6032 puis par un escalier extérieur (SB6011). Le rôle important de cette pièce se déduit également de sa position dans le bâtiment. En effet, elle possède deux entrées, l'une donnant sur la cour, l'autre sur la galerie à travers un porche à deux piliers. Notons enfin que sa décoration murale était sans doute formée par une partie, au moins, des enduits exceptionnels trouvés dans son emprise dans les années 1960. Il est intéressant de noter ici qu'un des panneaux remontés mesure au moins 3,50 m de haut.

Dans l'aile est, la pièce PCE3042 se distingue clairement par son emprise et son organisation interne. Elle est de plan rectangulaire et possède une surface supérieure à 100 m², sans équivalent dans le reste du bâtiment. De plus, elle est flanquée à l'ouest par une série de compartiments. L'un d'eux, dans lequel a été aménagé un large accès bordé de deux antes, pourrait en réalité correspondre à une abside. La pièce devait

Pièces/ Espaces	Aile	État fouille	Plan	Division	Étage	Surface (m ²)	% Surface totale	% Surface hors cours et galerie	Fonction
PCE3009	Est	partiel	rectangulaire	oui	?	35	2	3,2	Appartement ?
PCE3042	Est	complet	rectangulaire	oui	probable	108	6,2	10	Réception/ service
PCE2050	Ouest	partiel	?	?	?	?	?	?	?
PCE2048	Ouest	complet	carré	oui ?	?	68	3,9	6,3	Réception ?
PCE2027	Ouest	complet		non	oui	68,3	3,9	6,3	Réception ?
PCE6015	Sud	complet	rectangulaire	non	?	35,1	2	3,2	Appartement ?
PCE6016	Sud	complet	carré	non	?	70	4	6,5	Réception ?
PCE6107	Sud	complet	rectangulaire	non	?	35,1	2	3,2	Appartement ?
Cour	/	partiel	carré	non	/	257	14,7	/	Cour
Péristyle	/	partiel	/	non	/	196	11,2		Galerie
PCE6014	/	complet	rectangulaire	non	/	16	0,9	1,5	Couloir
PCE6005	/	complet	rectangulaire	non	/	9,5	0,5	0,9	Couloir
PCE2065	/	complet	rectangulaire	non	/	204,2	11,7	/	Galerie

Tabl. 1. Synthèse des pièces et parties communes du bâtiment est (P. Gardes).

être dotée d'un étage comme en témoignent deux piliers situés dans son axe médian nord-sud. La fonction de cet espace est difficile à cerner. Sa taille pourrait signaler une fonction de réception, mais sa position excentrée et le long d'un étroit couloir paraît contredire ce point de vue. Une fonction de service pourrait donc également être envisagée en lien avec le stockage (magasin) et/ou la cuisine, les compartiments pouvant alors correspondre à des remises ou à des plans de travail.

Il est impossible de se prononcer sur la destination des autres pièces. On peut tout de même noter que les pièces PCE6015, PCE6017 et PCE3009 présentent des dimensions proches. Il pourrait s'agir de chambres ou d'une partie des appartements privés du propriétaire.

LES DOMUS DE ROQUELAURE-LA SIOUTAT : REFLET DES ÉLITES AUSQUES AU DÉBUT DU RÈGNE D'AUGUSTE ?

Les recherches menées ces dernières années à La Sioutat ont permis de répondre à un certain nombre d'interrogations sur l'occupation du plateau à l'époque romaine.

Le contexte d'implantation des constructions antiques est discuté depuis les années 1960. La plupart des chercheurs qui se sont penchés sur la question ont considéré le bâtiment est comme une villa, accréditant de fait la thèse d'une occupation rurale. Or, plusieurs observations vont à l'encontre de ce point de vue.

Une première observation concerne le choix du site. Il s'agit d'un promontoire isolé, très dominant et situé à l'écart des terres agricoles, cas de figure pour l'instant inédit parmi les établissements ruraux de la région. D'autre part, l'accès à l'eau, essentiel dans le cadre d'une exploitation agricole, apparaît ici fortement contraint en raison de la profondeur de la nappe phréatique. Seules les sources situées au pied du plateau, dont l'une apparaît encore aujourd'hui très abondante, ont pu permettre l'approvisionnement en eau des habitants.

En outre, ces constructions succèdent directement à un habitat aggloméré de la fin de l'âge du Fer sans hiatus apparent. La continuité se manifeste d'abord du point de vue stratigraphique. Ainsi, les niveaux de construction ou les sols des vides sanitaires du bâtiment est s'adaptent strictement au modelé du terrain préexistant. Un autre argument peut être tiré de l'analyse stratigraphique du fossé FO1361. Il a été creusé,

semble-t-il, à la fin du II^e s. ou au début du I^{er} s. a.C, et a fait l'objet d'un entretien régulier, marqué par des curages, dont le plus récent est d'époque augustéenne. Cela démontre la prégnance du parcellaire auquel appartient probablement cette structure. Un autre élément à prendre en considération est le respect des axes du bâti préexistant à l'époque romaine. Par exemple, un des murs de l'aile ouest double un alignement de trous de poteau antérieur, dont la fonction nous échappe encore. De même, le mur de terrasse extérieur MR4044 reprend l'axe d'une des façades d'un bâtiment à quatre poteaux. La culture matérielle confirme ce diagnostic. En effet, celle-ci évolue sans heurt tout au long du I^{er} s. a.C., avec des assemblages successifs comparables à ceux de l'agglomération d'Auch, toute proche⁹⁴. Ces arguments excluent toute idée de rupture ou de hiatus chronologique et montrent, au contraire, que les structures antiques s'inscrivent, au moins partiellement, dans les cadres préexistants et respectent les axes de construction antérieurs.

Enfin, on doit insister sur le fait que ces maisons ne sont pas isolées à cette époque. En effet, les prospections conduites en dehors de la zone de fouille ont révélé plusieurs autres secteurs d'occupation sur le plateau, en particulier au sud-est du moulin moderne. Les sondages réalisés en 2006 vont également dans ce sens. Ils ont tous livré des éléments de mobilier ou des niveaux antiques. Ainsi, à l'arrière du rempart a été mise au jour une partie d'un sol aménagé en *tegulae*, associé à une maçonnerie récupérée.

Ces arguments, auxquels il faudrait ajouter l'emprise potentielle de l'occupation, excluent de fait l'hypothèse de villas rurales. Il est donc très probable que ces bâtiments de prestige s'insèrent dans un contexte demeuré "urbain".

La filiation du plan et de la structure modulaire des deux bâtisses appelle quelques commentaires. Notons tout d'abord qu'elles matérialisent une rupture avec les traditions architecturales locales. En effet, les éléments à notre disposition montrent que l'habitat antérieur couvre des surfaces infiniment plus modestes et s'inscrit plutôt dans des schémas d'implantation rectangulaires. De plus, la plupart des bâtiments ne présentent pas de divisions internes matérialisées, à l'exception d'une construction compartimentée encore en cours d'étude dans la partie ouest de la fouille. Quoi qu'il en soit, le plan de la maison à cour centrale (bâtiment est) manifeste, jusque dans certains détails, une parfaite conformité avec les modèles méditerranéens contemporains (fig. 59). Ce type de plan se diffuse très tôt dans les zones limitrophes de la *Provincia* et surtout de la Tarraconaise. Il est déjà attesté au II^e s. a.C. à Ampurias⁹⁵, mais aussi dans des agglomérations de l'intérieur, créées *ex nihilo*, comme La Caridad de Caminreal en Aragon⁹⁶. La diffusion apparaît légèrement plus tardive dans le sud de la France, avec des maisons à cour centrale (Glanum, Vaison-la-Romaine) fréquentes à partir du milieu et surtout du dernier tiers du I^{er} s. a.C. Au-delà de l'arc méditerranéen, les mentions se raréfient⁹⁷. On doit tout de même noter le cas exceptionnel de Bibracte, avec ses luxueuses maisons augustéennes, s'égrenant sur l'ensemble de la surface tourmentée de l'oppidum⁹⁸, celui de Lyon, métropole des Gaules⁹⁹ ou encore Le Magdalensberg¹⁰⁰, en Autriche.

Au-delà, l'analyse des plans révèle une parenté étroite du bâtiment est de La Sioutat avec certaines de ces constructions provinciales précoces. Ainsi, la disposition tripartite de l'aile sud, qui met en valeur la pièce centrale, se retrouve à Ampurias (maison n° 1)¹⁰¹, Lyon (Sanctuaire de Cybèle)¹⁰² et à Bibracte, dans les maisons PC1, PC2 et des Grandes Forges¹⁰³. En revanche, la présence de deux ailes symétriques de part et d'autre de la cour apparaît pratiquement sans équivalent, excepté dans la maison PC1 de Bibracte. Le bâtiment

94- Bach & Gardes 2001-2002.

95- Santos Retolaza 1991, 19.

96- Vicente Redón *et al.* 1991.

97- Paunier *et al.* 2002.

98- Meylan 2005 ; Labaune & Meylan 2011.

99- Desbat 2004.

100- Gassner *et al.* 2003, 67.

101- Cortes Vicente & Guitart Duran 2010.

102- Desbat 1998.

103- Meylan 2005 ; Labaune & Meylan 2011.

Fig. 59. Maisons urbaines à cour centrale de Tarraconnaise et de Gaule (II^e-I^{er} s. a.C.) (DAO P. Gardes).

A. *Domus* de Roquelaure-la Sioutat ;
B. La Caridad à Caminreal (Vicente Redón *et al.* 1991) ;
C. Maison 1 d'Ampurias (Cortes Vicente & Guitart Duran 2010) ;
D. Maison au Dauphin (état 1) à Vaison-la-Romaine (Liou 1971) ;
E. "Sanctuaire de Cybèle" à Lyon (Desbat *et al.* 2002) ;
F-H. *Domus* de Bibracte : PC2, Grandes Forges et PC1 (d'après Labaune & Meylan 2011).



de La Sioutat se distingue également par son importante emprise au sol et par la présence d'une galerie extérieure, caractères qui ne l'apparentent qu'aux *domus* contemporaines de Vaison-la-Romaine¹⁰⁴ et Bibracte¹⁰⁵.

Le caractère exceptionnel de cette *domus* tient aussi à sa datation. Il s'agit, en effet, d'une maison de conception italique, mais dont la chronologie apparaît particulièrement précoce. De fait, sa construction est située autour de 20/15 a.C. L'abandon définitif semble quant à lui intervenir, en l'état actuel de la documentation, au plus tard durant le deuxième voire le troisième quart du I^{er} s. p.C.¹⁰⁶. Il s'agit donc d'une des plus anciennes constructions maçonnées de l'*Aquitania* romaine. Pour comparaison, on sait désormais que le premier état d'urbanisation "en dur" de la ville d'Auch, chef-lieu de cité tout proche, ne remonte pas avant les années 10/40 p.C.¹⁰⁷ et se manifeste, entre autres, à travers des constructions mixtes, utilisant la maçonnerie pour les solins et la terre et le bois pour

104- Liou 1971 ; Goudineau 1979.

105- Meylan 2005.

106- M. Roujean, ancien propriétaire des parcelles, possédait une importante collection de monnaies antiques (70), trouvées hors-contexte sur le site ou dans ses environs. L'étude en cours de Laurent Callegarin montre une prééminence des exemplaires émis entre le II^e s. a.C. et le règne de Claude (49 monnaies) (Callegarin *in* Gardes *et al.* 2011). Quelques monnaies du II^e s. p.C. complètent le lot ainsi que des espèces du Bas-Empire et médiévales, dont la provenance n'est pas complètement établie.

107- Gardes & Lotti 2012 ; Gardes *et al.* 2012.

les élévations. Seule, dans la région, Saint-Bertrand-de-Comminges, ville située dans une zone précocement romanisée et ayant fait l'objet de faveurs particulières de la part de l'*imperator*¹⁰⁸, aurait pu bénéficier d'une diffusion précoce des techniques architecturales italiennes. Toutefois, la question reste à ce jour encore très ouverte. En effet, la datation du "Trophée" a été relevée jusqu'aux années 13-10 a.C. et le monument public le plus ancien, les Thermes du forum, présente un état initial seulement datable de la fin du règne d'Auguste et de Tibère¹⁰⁹. Le même constat ressort de l'étude stratigraphique du *campus* de Coupéré, dont la phase la plus ancienne ne remonte pas avant les premières décennies de notre ère (20-40 p.C.)¹¹⁰. La *domus* des Bouquets à Périgueux est également traditionnellement datée de l'époque augustéenne. Là encore, cette attribution fait débat¹¹¹. En réalité, des parallèles ne peuvent réellement être envisagés qu'avec les régions voisines à l'est, mais dépendantes administrativement de la province de Narbonnaise.

Les constructions de La Sioutat soulèvent des interrogations quant à leur statut et à leur commanditaire. Le bâtiment est, de ce point de vue, est le mieux à même de nous renseigner. On peut d'ores et déjà le mettre en relation avec un personnage ou une famille influente et imprégnée de culture latine. Comme nous l'avons vu, en effet, il relève du modèle classique de la *domus* italique et a reçu une décoration parfaitement conforme aux canons esthétiques alors en vogue dans la péninsule italienne. Mieux, les parallèles les plus probants sont à rechercher dans la résidence d'Auguste sur le Palatin. En outre, son lieu d'implantation et ses volumes extérieurs, tels qu'ils peuvent être restitués, témoignent d'une volonté ostentatoire clairement affichée à l'échelle de la cité, le plateau dominant très largement Auch et une importante section de la vallée du Gers. La question de l'origine et surtout du rang social du propriétaire se pose donc avec acuité : membre de l'élite indigène romanisée ou cadre de l'administration romaine installé en Gascogne ? De ce point de vue, quelques pistes de réflexion peuvent déjà être explorées. Rappelons tout d'abord que le bâtiment prend place dans l'une des deux agglomérations indigènes les plus importantes du secteur. On doit d'ailleurs observer, de ce point de vue, que le choix s'est porté sur l'oppidum et non sur la ville voisine d'Auch, active dès le II^e s. a.C. et peut-être devenu chef-lieu de cité sous Auguste¹¹². Un autre élément à noter est que les assemblages de mobiliers ne révèlent pas d'évolution sensible dans les manières de table. Certes, la vaisselle italique ou de type italique est plus présente à la fin du I^{er} s. a.C., mais le poids des productions tournées ou modelées régionales dans le répertoire de la céramique de cuisine ou de table révèle un fort ancrage dans les traditions locales. Ces remarques trahissent, malgré le caractère novateur du bâtiment, un certain attachement au mode de vie traditionnel. Dans ces conditions, le propriétaire pourrait plutôt être considéré comme un indigène et, dans ce cas, comme l'un des principaux édiles de la cité.

Ces caractéristiques montrent que le site de La Sioutat connaît une période d'acculturation architecturale durant la deuxième moitié du I^{er} s. a.C.¹¹³. Ce phénomène a déjà été observé sur d'autres agglomérations de hauteur de la région. Ainsi, sur le site de Vieille-Toulouse, cette phase est marquée par un réaligement des voies et la construction de bâtiments privés ou publics clairement inspirés de modèles italiens¹¹⁴. Il en va de même, semble-t-il, sur l'oppidum d'Esbérous à Eauze. Les prospections et sondages menés entre 1996 et 2002 ont montré que le site n'était pas abandonné à l'issue de la conquête romaine¹¹⁵. Au contraire, les deux plateaux abritant l'agglomération accueillent des constructions maçonnées au moins dès le début

108- Schaad & Vidal 1992, 212 ; Gardes 2002, 51 ; Simioni 2009.

109- Aupert & Monturet 2001, 31 ; Collectif 2001-2002, 44-46.

110- Fincker *et al.*, éd. 2015.

111- Garmy 1992, 234.

112- La question de la relation entre les deux sites a déjà été évoquée ailleurs (Gardes *et al.* 2012). Nous avons proposé de voir dans La Sioutat le site principal des *Ausci* au moins jusqu'à l'apparition d'Auch au II^e s. a.C. Dès lors, le poids politique des deux agglomérations semble progressivement s'inverser au profit d'Auch qui deviendra chef-lieu de cité à l'époque romaine. Il est intéressant de noter que le site de La Sioutat est abandonné au moment où la ville de plaine prend son essor, à partir de 30/40 p.C.

113- Gardes 2013 et 2015.

114- Vidal 2002, 110-111 ; Gardes 2008.

115- Gardes 2001b et 2010.

du 1^{er} s. p.C.¹¹⁶. Cette situation trouve des parallèles dans des agglomérations de Gaule centrale et surtout à Bibracte¹¹⁷. La parenté avec ce dernier site apparaît d'autant plus frappante que la mutation concerne également l'habitat privé, avec l'émergence de vastes *domus* à cour centrale et richement décorées.

Cette phase de transition n'a pour l'instant été identifiée que sur de rares sites indigènes de Gaule interne, sans que l'on sache si cette situation est conforme à la réalité passée ou traduit un état de la recherche. Il paraît d'ores et déjà légitime de s'interroger sur le statut des cités concernées. Ainsi, la mutation ne résulte-t-elle pas de relations privilégiées de ces peuples avec les autorités romaines ? Cette explication peut, bien entendu, être retenue dans le cas des Éduens, amis et fidèles alliés de Rome bien avant la Conquête. La question se pose en des termes différents dans le cas de Toulouse, la cité relevant de la *Provincia* au plus tard dès 105 a.C. Quant aux Ausques, qui nous intéressent ici, ils font partie des rares cités à bénéficier du droit latin à date haute, c'est-à-dire au moins dès Auguste¹¹⁸. En outre, Pomponius Mela en fait le peuple le plus brillant des Aquitains¹¹⁹. Quoi qu'il en soit, cette politique de rénovation des centres urbains traditionnels, probablement promulguée par les élites locales, ne résiste pas longtemps à la réforme augustéenne. La plupart de ces *oppida* sont, en effet, abandonnés entre 10 a.C. et les années 30/40 p.C. au profit de villes de plaine, créées *ex nihilo* ou issues d'un noyau préexistant.

Comment expliquer ce phénomène ? Pendant longtemps, on a cru que ce choix émanait seulement des nouvelles autorités romaines. En réalité, cette décision s'imposait d'elle-même en raison de l'inadéquation des centres politiques indigènes au nouveau contexte politique et administratif issu de la conquête romaine. En effet, les chefs-lieux d'époque gauloise assumaient la fonction de capitale de peuples indépendants et leur implantation, souvent en des lieux dominants, répondait à des nécessités de contrôle du territoire ethnique. Après la conquête romaine, la réorganisation administrative conduit à un redécoupage des territoires indigènes en cités, qui apparaît effectif au moins à partir d'Auguste. Les villes qui sont à leur tête exercent désormais leurs prérogatives à l'ombre du pouvoir impérial. On le sait, cette mutation s'accompagne de la création d'un réseau routier de grande ampleur, qui privilégie les relations directes entre les grandes métropoles. Cela explique que les *oppida*, souvent situés à l'écart des grands axes de circulation naturels, aient été abandonnés au profit de villes de plaine. L'agglomération de Roquelaure-La Sioutat n'a pas échappé à la règle et s'est effacée au profit d'Auch sous Auguste ou peu après.

Bibliographie

Adam, J.-P. (1995) : *La construction romaine*, Paris.

Allag, C. (2014) : "Le Titelberg (Luxembourg) : soldates et peintres à la fin de la République", in : Boislevé et al., éd. 2014, 83-94.

Aubas, M. (1934) : "Monographie de la commune de Roquelaure", *Bulletin de la société archéologique du Gers*, 34, 78-80.

Aupert, P. et R. Monturet (2001) : *Les Thermes du Forum*, Saint-Bertrand-de-Comminges II, Pessac.

Bach, S. et P. Gardes (2001-2002) : "Un secteur d'*Augusta Auscorum*. Des origines de la ville au IV^e s. p.C.", *Aquitania*, 18, 79-110.

Baqué, Z. (1940) : "Des pagi celtibères aux régions géographiques", *Bulletin de la société archéologique du Gers*, 41, 248.

Barbet, A. (1983) : "La diffusion du III^e style pompéien en Gaule (deuxième partie)", *Gallia*, 41, 111-165.

— (2008) : *La peinture murale en Gaule romaine*, Paris.

— [1985] (2009) : *La peinture murale romaine, les styles décoratifs pompéiens*, Paris.

Barrandon, N. (2006) : "L'affirmation des élites indigènes en Hispanie septentrionale à l'époque républicaine", *Salduie*, 6, 161-183.

116- Cette phase d'urbanisation, marquée par l'apparition de l'architecture en dur dans des agglomérations indigènes, se retrouve ailleurs dans la région et en particulier dans des secteurs dépendants ou en relation avec la *Provincia* comme Millau (La Graufesenque) et peut-être Castres (inédit).

117- Paunier et al. 2002 ; Meylan 2005 ; Bessière & Guichard 2010.

118- Strab. 4.2.2

119- Pomponius Mela, *La description de la terre*, 3.3.2.

- Batz (de), C. (1882) : "Jean-François de Montégut et les antiquités de Roquelaure", *Revue de Gascogne*, 38, 5-12.
- Beltrán Llorís, M., éd. (2001) : *La casa urbana hispanorromana*, Saragosse.
- Bémont, C. et J.-P. Jacob, éd. (1986) : *La terre sigillée gallo-romaine, lieux de production du Haut-Empire : implantations, produits, relations*, DAF 6, Paris.
- Benquet, L. et P. Gardes (2008) : "Les dernières phases d'occupation de l'oppidum de Vieille-Toulouse (Haute-Garonne)", in : Rivet & Saulnier, éd. 2008, 535-552.
- Berrocal-Rangel, L. et P. Gardes, éd. (2001) : *Entre Celtas e iberos, las poblaciones protohistóricas de las Galias e Hispania*, Madrid.
- Bessière, F. et V. Guichard (2010) : "Chronique des recherches sur le Mont Beuvray 2006-2008", *RAE*, 59, 211-239.
- Blondel, F. et L. Guillaud (2012) : "De bois... et de terre", in : Poux, éd. 2012, 50-51.
- Boislève, J., A., A. Dardenay, et F. Monier (2014) : *Peintures murales et stucs d'époque romaine : révéler l'architecture par l'étude du décor*, Actes du XXVI^e colloque de l'AFPMA, Strasbourg, 16-17 novembre 2012, Ausonius Pictor 3, Bordeaux.
- (2016) : *Peintures murales et stucs d'époque romaine : une archéologie du décor*, Actes du XXVII^e colloque de l'AFPMA, Toulouse, 21-22 novembre 2014, Ausonius Pictor 5, Bordeaux.
- Bordes, M., éd. (1980) : *Histoire d'Auch et du pays d'Auch*, Roanne.
- Bouet, A., éd. (2012) : *Le forum en Gaule et dans les régions voisines*, Ausonius Mémoires 31, Bordeaux.
- Buchsenschutz, O., éd. (2009) : *Les Gaulois sont dans la ville*, Actes du XXXII^e colloque de l'AFEAF, Bourges, 1-4 mai 2008, RACF Suppl. 35, Paris.
- Cantet, M. (1975) : "Le puits funéraire de Saint-Jean de Castex à Vic-Fezensac (Gers)", *Revue de Comminges*, LX-VIII, 5-42.
- (1988) : "Les céramiques protohistoriques de La Sioutat à Roquelaure (Gers)", in : *Actes de la IX^e journée des archéologues gersois*, Auch, 4-16.
- (2000) : "Éléments du second âge du Fer dans le quartier de Mathalin à Auch", in : *Actes de la XXI^e journée des archéologues gersois*, Auch, 17-42.
- Cantet, M. et A. Péré (1962) : "Les fouilles du plateau de Sioutat à Roquelaure", *Bulletin de la société archéologique du Gers*, 63, 310-311.
- (1963a) : "Les fouilles du plateau de la Sioutat à Roquelaure", *Bulletin de la société archéologique du Gers*, 64, 171-203.
- (1963b) : "Les fresques gallo-romaines de la Sioutat à Roquelaure (Gers)", in : *Actes du XIX^e congrès régional des fédérations des Sociétés académiques et savantes - Languedoc-Pyrénées-Gascogne*, Moissac, 25-32.
- (1963c) : "Fresques de la Sioutat", *Bulletin de la société archéologique du Gers*, 64, 349-358.
- (1968) : *Roquelaure*, DFS, SRA Midi-Pyrénées.
- (1969) : *Roquelaure*, DFS, SRA Midi-Pyrénées.
- Capus, P. et A. Dardenay, éd. (2014) : *L'Empire de la couleur de Pompéi au Sud des Gaules*, catalogue d'exposition, Musée Saint-Raymond, Toulouse.
- Chazelles-Gazzal, C.-A. de (1997) : *Les maisons en terre de la Gaule méridionale*, Monographies Instrumentum 2, Montagnac.
- Colin, A. et F. Verdin, éd. (2013) : *L'âge du Fer en Aquitaine et sur ses marges : mobilité, diffusion des idées, circulation des biens dans l'espace européen à l'âge du Fer*, Actes du XXXV^e colloque AFEAF, Bordeaux, 2-5 juin 2011, Aquitania Suppl. 30, Bordeaux.
- Collectif de recherche sur la cité des Convènes (2001-2002) : "Lugdunum des Convènes (St-Bertrand-de-Comminges/Valcabrère, Haute-Garonne), Acquis de la recherche récente (1992-2002)", *Aquitania*, 18, 29-77.
- Cortes Vicente, A. et J. Guitart Duran (2010) : "La Arqueología de la casa romana en Cataluña", *Bollettino di Archeologia on line*, 1, volume spécial, 34-49.
- Coutelas, A. (2009) : *Le mortier de chaux*, Paris.
- Dardenay A., C. Acquaviva et P. Gardes (2016) : "Les peintures murales de Roquelaure. Reprises des fouilles, nouvelles découvertes et perspectives futures", in : Boislève et al., éd. 2016, 11-26.
- Desbat B., P. Gruat, G. Marchand, M. Py et M. Schwaller, éd. (2000), *Aspects de l'âge du Fer dans le Sud du Massif central*, Actes du XXI^e colloque AFEAF, Cabrerets, 8-11 mai 1997, MAM 6, Lattes.
- De Laet, S. J., A. Van Doorselaer, P. Spitaels et H. Thoen H. (1972) : *La Nécropole Gallo-Romaine de Blicquy (Hainaut-Belgique)*, Dissertationes archaeologicae gandenses 14, Brugge.
- Desbat, A. (1981), "L'architecture de terre à Lyon à l'époque romaine", in : Walker, éd. 1981, 55-81.
- (1985) : "La région de Lyon et de Vienne", in : Lasfargues, éd. 1985, 75-83.
- (1998) : "Nouvelles recherches à l'emplacement du prétendu sanctuaire lyonnais de Cybèle : premiers résultats", *Gallia*, 55, 237-277.
- (2004) : "Nouvelles données sur les origines de Lyon et sur les premiers temps de la colonie de *Lugdunum*", in : Ruiz de Arbulo, éd. 2004, 201-221.
- Desbat, A., F. Meylan et D. Paunier (2002) : "Les premiers habitats romanisés en Gaule du Centre-Est : un témoignage de l'aristocratie indigène ?", in : Guichard & Perrin, éd. 2002, 271-287.
- Dollfus, M.-A. (1973) : *Catalogue des fibules de bronze de Haute-Normandie*, Paris.
- Ernout, A. (1974) : *Morphologie historique de latin*, Paris.
- Ettlinger, G. (1973) : *Die römischen fibeln in der Schweiz*, Bern.
- Fincker M., M.-L. Maraval, M.-T. Marty et R. Sablayrolles, éd. (2015) : *Campus puis Villa suburbana : évolution d'un quartier périphérique de la capitale convène*, Saint-Bertrand-de-Comminges V, Bordeaux.
- Garcia, D. et F. Verdin, éd. (2002) : *Territoires celtiques. Espaces ethniques et territoires des agglomérations protohistoriques d'Europe occidentale*, Actes du XXIV^e colloque AFEAF, Martigues, 1-4 juin 2000, Paris.
- Gardes, P. (1990) : *Les structures d'habitat de plein air du Bronze final au début de l'Empire romain entre Garonne et Ebre*, mémoire de DEA, Université Bordeaux III.
- (2001a) : "Habitat, territoires et évolution sociale en Aquitaine durant le dernier millénaire av. J.-C.", in : Berrocal-Rangel & Gardes, éd. 2001, 117-135.
- (2001b) : *Eauze-Esbérous*, RFO de fouille préventive, SRA Midi-Pyrénées.

- (2002) : "Territoires et organisation politique de l'Aquitaine pré-augustéenne. Pour une confrontation des sources", in : Garcia & Verdin 2002, 48-66.
- (2006) : *Roquelaure, La Sioutat (Gers)*, DFS, SRA Midi-Pyrénées.
- (2008) : "Une maison d'époque républicaine à Vieille-Toulouse", *Archéopages*, 23, 80-81.
- (2010) : "L'oppidum d'Esbérous à Eauze (Gers). Bilan des recherches récentes et perspectives", *Mém. Soc. Arch. du Midi de la France*, 70, 17-41.
- (2013) : "La ville, centre de pouvoir, vecteur d'innovations", in : *Permis de construire des Romains chez les Gaulois*, catalogue d'exposition, Musée Saint-Raymond, Toulouse, 33-52.
- (2015) : "Des centres de pouvoir indigènes aux capitales romaines. Les cas de Toulouse/Tolosa, cité des Tolosates, et d'Auch/Elimberris, cité des Ausques", *Gallia*, 72 (1), 35-51.
- (2017) : *Midi-Pyrénées, Haute-Garonne, Vieille-Toulouse. 5, chemin de la Planho*, RFO de fouille préventive, SRA Midi-Pyrénées.
- Gardes P., H. Callède, P. Georges, H. Martin (2009) : *51, rue Saint-Roch : Toulouse (Haute-Garonne) : rapport de fouilles*, RFO de fouille préventive, SRA Midi-Pyrénées.
- Gardes, P. et F. Colléoni (2007) : "Le second âge du Fer en Aquitaine orientale. Apport des recherches réalisées récemment dans le Gers et ses marges", in : Vaginay & Izac-Imbert, éd. 2007, 183-207.
- Gardes, P., A. Lemaire, T. Le Dreff (2013a), "L'oppidum de la Sioutat à Roquelaure (Gers), citadelle des Ausques", in : Colin & Verdin, éd. 2013, 219-246.
- Gardes, P., A. Lemaire, T. Le Dreff et P. Lotti (2012) : "Auch, les errances d'une cité antique", *Archéologia*, 502, 22-38.
- Gardes, P., A. Lemaire A. et T. Le Dreff (2011) : *La Sioutat (Roquelaure, Gers)*, DFS, SRA Midi-Pyrénées.
- Gardes, P. et P. Lotti (2012) : "Le forum d'Auch. Premières données archéologiques", in : Bouet, éd. 2012, 65-88.
- Gardes, P., éd., A. Coiquaud, A. Denysiak, A. Dardenay et A. Lemaire (2013b) : "Les maisons romaines précoces de l'oppidum de la Sioutat (Gers). Bilan des recherches récentes", *Gallia*, 70 (2), 25-57.
- Garmy, P. (1992) : "Tradition et nouveautés dans les cadres de la vie urbaine au début de l'Empire romain", in : *Villes et agglomérations urbaines antiques du Sud-Ouest de la Gaule, Actes du II^e colloque Aquitania, Bordeaux, 13-15 septembre 1990*, Aquitania Suppl. 6, Bordeaux, 223-235.
- Gaspar, N. (2007) : *Die keltischen und gallo-römischen Fibeln von Titelberg*, Luxembourg.
- Gassner, V., S. Jilek et S. Ladstätter (2003) : "Am Rande des Reiches. Die Römer in Österreich", in : Wolfram, éd. 2003, 63-70.
- Genin, M., C. Sanchez et C. Sireix (2010) : "Faciès d'époque augustéenne sur l'axe aquitain", in : Rivet, éd. 2010, 39-72.
- Gorrochategui, J. (1984) : *Estudio sobre la onomástica indígena de Aquitania*, Bilbao.
- Goudineau, C. (1979) : *Les fouilles de la maison du Dauphin : recherches sur la romanisation de Vaison-la-Romaine*, Paris.
- Goudineau, C. et C. Peyre (1993) : *Bibracte et les Éduens. À la découverte d'un peuple gaulois*, Paris.
- Groetembriel, S. (2014) : "Pasly, enduits de La Tène ancienne", in : Boislève et al., éd. 2014, 301-308.
- Guichard, V. et F. Perrin, éd. (2002) : *L'aristocratie celte à la fin de l'âge du Fer, Actes de la table ronde du Mont-Beuvray, Bibracte, 10-11 juin 1999*, Bibracte 5, Glux-en-Glenne.
- Guilhot, J.-O. et C. Goy (1992) : *20 000 mètres cubes d'histoire : les fouilles du parking de la mairie à Besançon*, catalogue d'exposition, Musée des Beaux-arts et d'archéologie de Besançon.
- Hawkes, C. F. C., M. R. Hull (1947) : *Camulodunum: First Report on the Excavations at Colchester, 1930-1939*, Reports of the Research Committee of the Society of Antiquaries of London 14, Oxford.
- Hébert, J.-C. (1987) : "Découvertes de surface sur l'oppidum de la Sioutat (Roquelaure)", in : *Actes des VII^e et VIII^e journées des archéologues gersois*, Auch, 44-68.
- Issenmann, R. et T. Nicolas, éd. (2016) : *L'usage de la terre à bâtir en France non méditerranéenne durant la Protohistoire : du petit mobilier à l'architecture, Actes de la journée d'étude de l'APRAB, Paris, 1^{er} mars 2013*, Bulletin de l'APRAB Suppl. 2, Dijon.
- Jud, P., A. Alcantara, M. Demierre, J. Gasc, A. Lemaire, C. Rousseau et G. Verrier (2013) : "Toulouse ZAC Niel. Nouveaux éléments sur l'occupation gauloise du quartier Saint-Roch", in : Colin & Verdin, éd. 2013, 371-376.
- Labauve, Y. et F. Meylan (2011) : "Bibracte et Autun au début de l'époque romaine. Pour un regard croisé sur l'urbanisme et l'architecture", in : Reddé et al., éd. 2011, 105-128.
- Labrousse, M. (1964) : "Informations archéologiques, Circonscription de Toulouse", *Gallia*, 22 (2), 427-472.
- Larrieu-Duler, M. (1973) : "Les puits funéraires de Lectoure", *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, 38, 9-67.
- (1980) : "Les origines. II, L'époque gallo-romaine", in : Bordes, éd. 1980, 26-40.
- Lasfargues, J., éd. (1985) : *Architectures de terre et de bois. L'habitat privé des provinces occidentales du monde romain. Antécédents et prolongements : Protohistoire, Moyen Age et quelques expériences contemporaines, Actes du II^e congrès archéologique de Gaule méridionale, Lyon, 2-6 novembre 1983*, DAF 2, Paris.
- Le Goff, E. (2016) : "L'agglomération artisanale et commerciale de Kergolvez à Quimper (Finistère)", in : *Les premières villes de l'Ouest. Agglomérations gauloises de Bretagne et Pays de la Loire*, catalogue d'exposition, Jublains, 149-159.
- Liégard, S., C. Allag et C. Allonsius (2016) : "Un jalon manquant : Batilly-en-Gâtinais (Loiret)", in : *Le décor pré-romain en Gaule, Actes de la table-ronde du Centre d'étude des peintures murales romaines de Soissons, 4 mars 2014*, Soissons, 19-21.
- Liou, B. (1971) : "La maison au dauphin à Vaison-la-Romaine", *CRAI*, 115, 286-301.
- Maguer, P. (2016) : "Le bâtiment E1 de Saint-Georges-lès-Baillargeaux : un exemple typique d'architecture domestique laténienne en terre et bois de La Tène D1b/D2a", in : Issenmann & Nicolas, éd. 2016, 41-52.
- Meylan, F. (2005) : *Les influences romaines dans l'architecture et l'urbanisme de l'oppidum de Bibracte (Mont-Beuvray)*, thèse de doctorat, Universités de Bourgogne et de Lausanne.
- Mols, S. T. A. M. et E. M. Moormann (2008) : *La villa della Farnesina. Le pitture*, Milan.
- Pailler J.-M., éd. (2002) : *Tolosa. Nouvelles recherches sur Toulouse et son territoire dans l'Antiquité*, Collection de l'École française de Rome 281, Rome-Toulouse.
- Passelac, M. (1986) : "Le centre de production de Bram", in : Bémont & Jacob, éd. 1986, 48-51.
- (1993) : "Céramique présigillée sud gauloise", in : Py, éd. 1993, 532-535.

- Paunier, D., A. Desbat et F. Meylan (2002) : "Les premiers habitats romanisés en Gaule du Centre-Est. Un témoignage de l'aristocratie indigène ?", in : Guichard & Perrin, éd. 2002, 271-287.
- Petit-Aupert, C. et P. Sillière (1997) : "Département du Gers", *ADLFI*, [en ligne] <<http://adlfi.revues.org/10738>>, consulté le 27 novembre 2017.
- Péfau, P. (2015) : *Étude archéologique des vestiges d'architecture de l'âge du Fer du site de Roquelaura "La Sioutat" (Gers)*, mémoire de master 1, Université Toulouse Jean Jaurès.
- (2016) : *Bâtir dans le bassin garonnais à l'âge du Fer : la question des constructions sur sablières basses et en pan de bois*, mémoire de master 2, Université Toulouse Jean Jaurès.
- (à paraître) : "Pan de bois et contreventement oblique en France et ses marges à l'âge du Fer : état de la question", *Gallia*, 74.
- Pigeon, I. (2014) : *Le programme ornemental de la domus de Roquelaura. Étude technique et comparative*, mémoire de master 1, Université Toulouse II Le Mirail.
- Poux, M., éd. (2012) : *Corent : voyage au cœur d'une ville gauloise*, Paris.
- Py, M., éd. (1993) : *Dicocer, Dictionnaire des céramiques antiques (VI^e s. av. n. è. - VI^e s. de n. è.) en Méditerranée nord-occidentale*, Lattara 6, Lattes.
- Reddé, M., P. Barral, F. Favory, J.-P. Guillaumet, M. Joly, J.-Y. Marc, P. Nouvel, L. Nuninger et C. Petit (2011) : *Aspects de la Romanisation dans l'Est de la Gaule*, I, *Bibracte* 21, 105-128.
- Requi, C., L. Benquet, F. Blondel, E. Bruno-Verget, L. Bruxelles, F. Durand, V. Geneviève, P. Georges, H. Martin, F. Ruzzu et M. Vidal (2011) : *16 rue Alfred Rambaud, Évolution d'un secteur de l'occupation gauloise de Saint-Roch*, RFO de fouille préventive, SRA Midi-Pyrénées.
- Rivet, L., éd. (2010) : *Actes du congrès de la SFEAG, Chelles, 13-16 mai 2010*, Marseille.
- Rivet, L. et S. Saulnier, éd. (2008) : *Actes du congrès de la SFEAG, Escala-Empuries, 1^{er}-4 mai 2008*, Marseille.
- Riuné-Lacabe, S. et S. Tison (1990) : "De l'âge du Fer au I^{er} siècle après J.-C. : vestiges d'habitats à Hastings (Landes) (fouille de sauvetage sur le tracé de l'autoroute A 64)", *Aquitania*, 8, 187-228.
- Ruiz de Arbuló, J., éd. (2004) : *Simulacra Romae I*, Tarragone.
- Sachot, G., A. Malignas, F. Convertini et C. Sanchez (2008) : "Découverte d'un atelier de céramiques culinaires à Laure-Minervois (Aude)", in : Rivet & Saulnier, éd. 2008, 803-811.
- Saint-Martin, G. (1977) : *L'histoire, la vie à Roquelaura, près d'Auch, village de Gascogne*, Auch.
- Santos Retolaza, M. (1991) : "Distribucion y evolucion de la vivienda urbana tardorepublicana y altoimperial en Ampurias in casa urbana hispanorromana", in : *La casa urbana hispanorromana*, 19-43.
- Sauron, G. (2007) : *La peinture allégorique à Pompéi. Le regard de Cicéron*, Paris.
- Schaad, D. et Vidal M. (1992) : "Origines et développement urbain des cités de Saint-Bertrand-de-Comminges, d'Auch et d'Eauze", in : *Villes et agglomérations urbaines antiques du Sud-Ouest de la Gaule, Actes du II^e colloque Aquitania, Bordeaux, 13-15 septembre 1990*, *Aquitania Suppl.* 6, Bordeaux, 211-221.
- Simioni, S. (2009) : "Saint-Bertrand-de-Comminges : la capitale d'un peuple à la fin de l'âge du Fer ?", in : Buchsenschutz, éd. 2009, 441-453.
- Sireix, C., éd. (2012) : *Aquitaine, Gironde, Moullets-et-Villemartin, Lacoste : l'agglomération artisanale de Lacoste*, RFO de fouille préventive, SRA Aquitaine.
- Suau J.-P. (1966) : *Catalogue des collections archéologiques de l'Aveyron "Les fibules"*, diplôme complémentaire d'études supérieures de l'université de Toulouse.
- Vaginay, M. et L. Izac-Imbert, éd. (2007) : *Les âges du Fer dans le Sud-Ouest de la France, Actes du XXVIII^e colloque AFEAF, Toulouse, 20-23 mai 2004*, *Aquitania Suppl.* 14/1, Bordeaux.
- Veyssièrre, F., éd. (2011) : *53-55 rue Saint-Roch : Toulouse*, RFO de fouille préventive, SRA Midi-Pyrénées.
- Vicente Redón, J., M. P. Punter, C. Escriche et A. y Herce (1991) : "La Caridad (Caminreal, Teruel)", in : *La casa urbana hispanorromana*, Saragosse, 81-129.
- Vidal M. (2002), "Les fibules et le dépotoir d'atelier de bronzier d'Estarac", in : Pailler, éd. 2002, 172-175.
- Vidal, M., A. Vernhet et J. Pujol (2000) : "Les grottes sanctuaires : à propos des exemples aveyronnais, première approche d'une étude comparative étendue au Sud de la France et à la péninsule ibérique", in : Dedet et al., éd. 2000, 65-80.
- Walker, S., éd. (1981) : *Récents recherches en archéologie gallo-romaine et paléochrétienne sur Lyon et sa région*, BAR Int. Ser. 108, Oxford.
- Wolfram, H., éd. (2003) : *Österreichische Geschichte 15 v. Chr.–378 n. Chr. (Wien 2002)*, Vienne.